

715^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 13 décembre 2010

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 06 JANVIER 2012 (N° 8.050)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL (p. 6.436).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011 :
 - Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p. 6.437).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2010**

—
Séance publique
du lundi 13 décembre 2010
—

Sont présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Sont absents excusés : Mme Catherine FAUTRIER, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat :

Pour le Cabinet :

M. Jean-Sébastien FIORUCCI,
Chef de Cabinet du Président du Conseil National
Mme Laurence GUAZZONE-MILLIASSEAU,
Chargée de Mission pour les Affaires Sociales

Pour le Secrétariat Général :

M. Jean-Luc MERLINO,
Secrétaire Général du Conseil National
Mme Florence FERRARI,
Secrétaire en Chef
M. Stephan BRUNO,
Conseiller Technique
Mme Martine MORINI,
Secrétaire-Sténodactylographe

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Avant de reprendre nos travaux là où nous les avons laissés, c'est-à-dire au niveau du Département des Relations Extérieures, il me faut tout d'abord excuser le retard de M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, et celui de M. Bernard MARQUET, Conseiller National, ainsi que l'absence de Mme Catherine FAUTRIER, retenue par des obligations professionnelles.

I.

**ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI
DEPOSEES
SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

L'ordre du jour appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets et des propositions de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière séance publique du 10 décembre 2010.

1. *Proposition de loi n° 199 de MM. Laurent NOUVION, Marc BURINI et Christophe STEINER modifiant l'article 308 du Code Pénal en matière de secret professionnel :*

Je vous propose, compte-tenu de son objet, que la proposition de loi n° 199 soit officiellement renvoyée devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

2. Proposition de loi n° 200 de MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION, Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Christophe STEINER, modifiant la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006, modifiant la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de Budget, instaurant un encadrement dans la procédure de reports de crédits de paiement sur les opérations en capital inscrites au programme triennal d'équipement.

Je vous propose, compte tenu de son objet, de renvoyer ce texte devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

II.

SUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011

Je vous propose de reprendre maintenant l'examen des dépenses inscrites au Budget Primitif 2011, là où nous nous sommes arrêtés vendredi, c'est-à-dire au chapitre 15 (Département des Relations Extérieures – Conseiller de Gouvernement).

M. le Chef de Cabinet.-

B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.255.000
315.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	187.000
315.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	165.000
315.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.500
315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	295.000
	<u>1.903.500</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une intervention générale sur l'ensemble des Relations Extérieures. Je voudrais déjà saluer l'engagement du Gouvernement, en matière des Relations Extérieures, qui traduit l'impulsion donnée par S.A.S. le Prince Souverain pour accroître la visibilité de la Principauté au-delà de nos frontières. Je pense que c'est un élément essentiel de la politique de la Principauté, en ce qui concerne sa présence au sein de la communauté internationale.

C'est aussi une politique qui cadre parfaitement avec notre nouvelle communication qui met en valeur la présence de Monaco au-delà de ses limites géographiques à travers toute une série d'actions et, notamment, la Coopération Internationale qui fait voler très loin les couleurs de la Principauté et qui est un modèle de mise en œuvre efficace de l'aide

publique au développement, fondée en particulier sur les objectifs millénaires du développement défini par les Nations Unies.

C'est un vecteur important pour la Principauté, avec des lignes budgétaires qui sont en accroissement, c'est le choix du Souverain et je le trouve particulièrement pertinent, je ne peux que l'encourager. C'est un facteur très important de notre présence à l'extérieur et également de la reconnaissance de l'action de la Principauté qui n'est pas seulement un terrain de jeu pour milliardaires, mais qui anime bien un rôle particulier, un rôle à part dans le monde, puisqu'elle est présente en Afrique, elle est présente en Amérique Latine, elle est présente aussi dans certains pays des Balkans et elle a même, sur place, de nombreux projets utiles pour la population, des projets qui améliorent la santé, des projets qui améliorent l'éducation. Je ne peux, bien sûr, que souhaiter que cette politique soit poursuivie et intensifiée avec une mention, je le disais, toute particulière pour la Coopération Internationale.

J'aurai également quelques autres points à évoquer, mais je les évoquerai au fur et à mesure Monsieur le Président, je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

J'abonde dans votre sens lorsque vous parlez de la Coopération Internationale. Lorsque nous nous déplaçons à l'étranger pour représenter le Conseil National, c'est la première chose dont nous parlent nos Collègues, que ce soit ceux des pays africains ou d'autres, et on a une visibilité très importante à ce niveau.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Si vous me le permettez, Monsieur le Président, c'est bien en prolongement de cette politique qui est menée sous l'impulsion de S.A.S. le Prince, que le Conseil National entend, également, être présent dans le cadre des Organisations internationales auxquelles il adhère, et c'est le travail des différentes Délégations composées de nos Collègues qui participent aussi bien à l'Assemblée de la Méditerranée, qu'à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, qu'à l'Assemblée de l'OSCE, qu'à l'Assemblée de la Francophonie et j'en oublie certaines, sûrement, mais chaque fois que nous sommes à l'extérieur, nous nous employons à défendre les couleurs de la Principauté et à faire connaître ce que nous sommes.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir un peu plus loin, mais puisqu'on a déjà abordé ce sujet, je voulais appuyer, effectivement, les paroles de mon Collègue Jean-Charles GARDETTO, ainsi que les vôtres, Monsieur le Président, car c'est vraiment quelque chose qui nous touche à chaque fois que nous sommes dans les organismes internationaux, c'est effectivement le mot retour que l'on a sur les actions de la Coopération et tous les projets qui sont faits à l'extérieur, financés par Monaco, sont des projets qui finalement arrivent toujours à terme. Ce qui n'est pas toujours le cas des financements faits par d'autres Etats. Ça, je crois que c'est déjà une qualité énorme que Monaco sait faire vivre à l'étranger.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Je m'associe à ce que viennent de dire mes Collègues. Je souhaite souligner le fait que tous ces projets ont une vocation durable. Il ne s'agit pas uniquement de faire un chèque et de repartir avec sa bonne conscience, mais bien justement, de développer de manière pragmatique des projets sur place pérennes, pour permettre aux populations locales de poursuivre les actions engagées une fois nos équipes parties.

Il y a, notamment, des actions en termes de microcrédits pour permettre, de dynamiser l'économie locale, de développement de palmeraies pour faire vivre les populations sur place. Ce sont autant de projets qui vont perdurer dans le respect des populations, des traditions dans le pays concerné. Cette approche est reconnue à l'international et nous vaut la reconnaissance des pays concernés. J'encourage vivement la Coopération Internationale à poursuivre dans cette voie et la félicite pour les travaux accomplis.

M. le Président.- Merci beaucoup. La parole est à présent à Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Pour faire partie de certaines de ces Délégations du Conseil National, dans les Organismes internationaux, je m'associe à ce qui a été dit par mes trois Collègues.

A présent, je suis désolée d'employer la ligne des Relations Extérieures pour parler d'un sujet d'actualité. Je pense que c'était davantage sur la ligne du Ministère d'Etat que j'aurais dû faire mon intervention, mais c'était hier. Encore une fois, un sujet développé dans le journal télévisé de 13 heures sur France 2, présenté par M. DELAHOUSSE, me pousse à faire cette intervention maintenant.

Le troisième sujet du reportage reprend les propos de Monsieur le Ministre du Budget français, Monsieur BAROIN, annonçant que la France avait récupéré un certain nombre de milliards d'euros, provenant de paradis fiscaux. Le début du reportage était illustré, une fois de plus, par des images de la Principauté. On y voit, comme je l'avais souligné vendredi, le Casino, la belle Porsche sur le Port, suivi de trois ou quatre plans de Monaco fort reconnaissables.

Je vous en ai déjà parlé vendredi, s'agissant d'un autre reportage traitant du trafic de drogue dans le sud de la France, qui était illustré par ces mêmes images. En deux semaines, cela fait vraiment beaucoup ! Je pense qu'on ne doit pas utiliser des

images qui ne correspondent pas au sujet traité. Il me semble que c'est une faute déontologique de la part d'une chaîne de service public.

Pour la première affaire, vous avez reçu des excuses, Monsieur le Ministre d'Etat, à présent il me semble que l'on pourrait réclamer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais réécrire demain à M. PFLIMLIN, je vais ressaisir le C.S.A. et la question est de savoir ce qu'on peut obtenir en compensation. Je ne suis pas sûr qu'obtenir une précision formelle à l'antenne dans un journal de 20 heures, cela soit très bon. Donc, on s'oriente plutôt, avec François CHANTRAIT, sur l'idée d'inviter le Directeur de la rédaction de cette chaîne, à venir en Principauté afin de lui expliquer la réalité de la Principauté.

Ceci dit, ma seconde lettre au C.S.A. va être, évidemment, encore plus appuyée que la précédente et je vais demander une saisine formelle du C.S.A. sur le sujet.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je pensais à Messieurs MANO, ROZÈS et LEFEBVRE, qui interviennent à tout bout de champ sur tous les médias français. Ne pourraient-ils pas eux-mêmes, étant donné le caractère de leur mission, intervenir et rectifier le tir ; ils en ont la possibilité des dizaines de fois par jour. C'est une question que je vous pose.

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord, nos trois experts n'interviennent pas en permanence sur les chaînes de télévision françaises, ce n'est pas leur rôle d'ailleurs.

Alors là, commence cela se passe-t-il ? Il y a un stock d'images et par facilité, pour illustrer un sujet, celui qui monte l'émission, prend les premières images qu'il a en stock ! D'ailleurs, Monaco n'a jamais été nommé. Mais cela engage, évidemment, la responsabilité du journaliste.

M. le Président.- La parole est à Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci.

Toujours sur le thème de Monaco, j'ai vu sur le journal de samedi, sur la page de Cap d'Ail, tout un article consacré au chantier de la ZAC Saint Antoine, mentionnant Messieurs Christian ESTROSI et Eric CIOTTI, lesquels se félicitent du lancement de ce futur quartier, etc...

Je voulais savoir s'il s'agit bien de la même ZAC Saint Antoine qui est financée par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Si c'est le cas, j'aimerais savoir à combien se montera l'investissement total de la ZAC Saint Antoine ; quel est sur ce montant total le pourcentage qui est dépensé par la France ? Et s'il s'agit bien de cette même ZAC Saint Antoine, pourquoi il n'est pas fait mention ni d'un représentant de Monaco, ni du finançant de Monaco dans cette opération, il est fait mention, simplement à un moment donné, du fait que la ZAC Saint Antoine va accueillir une salle de sport pour Monaco.

Donc, je voudrais dire que cela coûterait moins cher qu'une campagne de communication de 5 M€ de dire dans un article local que Monaco a aussi une place à part dans les communes limitrophes. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BURINI, vous savez comme moi la raison de cette visite, il est évidemment hors de question que la Principauté soit représentée ; il y a là un devoir de neutralité à l'égard des élections françaises qui se profilent.

Sinon, sur le détail de la ZAC Saint Antoine, Monsieur TONELLI peut vous donner, sans doute de tête, la part de la France... Non... Alors, on vous le donnera à la prochaine séance.

M. Marc BURINI.- Oui, cela serait bien qu'en Séance Publique, nos compatriotes sachent l'aide qu'on peut apporter aux communes limitrophes.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, tout à fait, on vous le donnera mercredi.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci. Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Tout d'abord, Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce n'est pas une aide qu'on apporte à Cap d'Ail, on investit et on va se retrouver avec des logements, on va se retrouver avec des parkings qui font défaut actuellement, on va se retrouver avec deux salles de sports qui sont indispensables à Monaco, je veux dire que ce n'est pas un don généreux que l'on fait.

M. Marc BURINI.- Mais, c'est bien de le dire, c'est bien de le répéter.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Mais c'est le cas partout. Lorsqu'on crée un nouvel hôtel à Paris, un Palace, ce sont des investissements étrangers qui le font. Là, c'est pareil, je ne comprends pas la démarche.

M. Marc BURINI.- La démarche elle est simple, c'est la communauté urbaine de Nice qui se félicite de l'investissement, c'est ça ma démarche.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BURINI, moi ce matin, en ouvrant mon journal j'ai eu la même réaction que vous, mais après avoir lu l'article, j'ai compris pourquoi cette visite avait lieu...

M. Marc BURINI.- ... Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Rétrospectivement, ce n'était pas la place de la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Sur la communication, le point qui a été évoqué par Mme DITLOT, M. CLERISSI, M. BURINI pose à nouveau le problème de la nécessité d'avoir des actions de lobbying auprès, notamment, de l'Etat français, des différents organismes de presse, des journalistes, etc... Il est en effet scandaleux que des sujets sur les paradis fiscaux dans les grands médias français puissent être illustrés par des images de Monaco. Puisque ce n'est pas le cas. Les actions de lobbying doivent justement servir de manière dynamique à faire passer un message valorisant de Monaco, loin des clichés et préjugés qui donnent une vraie image de Monaco. Ces messages peuvent se décliner à la fois dans des sujets télé, dans des articles de journaux, dans la presse en général afin de rétablir

un certain équilibre et donner sa vraie place aux informations. Nous devons absolument lutter contre les amalgames, les idées toutes faites, voire les contre-vérités qui donnent au final une image tout à fait fautive de la Principauté.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. PHILIPPE CLERISSI.- Merci. Je crois que nous nous sommes mal compris tout à l'heure lorsque je parlais d'une intervention de MM. MANO, ROZÈS et LEFEBVRE, ce n'était pas un droit de réponse que je demandais, c'était simplement que, comme ils interviennent tout le temps, dans tous les médias, peut-être que de temps en temps, ils pourraient apporter un petit correctif, je sais qu'ils en ont la possibilité, je les ai entendus, je ne suis pas capable, ce soir de vous dire à quel moment, mais ils auraient pu à certain moment intervenir sur la Principauté, ils connaissent, ils sont déjà venus plusieurs fois ici, mais ils ne l'ont jamais fait.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

Monsieur le Ministre souhaite répondre à M. CLERISSI.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne comprends pas ce que vous dites, Monsieur CLERISSI...

M. Philippe CLERISSI.- ... Je pense que lorsque la Principauté est attaquée, au moment de débats divers et qu'eux sont présents, ils auraient pu, à ce moment-là, nous défendre, c'est tout ce que je demandais.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur CLERISSI, dans ce cas-là, la Principauté n'est pas attaquée nommément, c'est en fait le mauvais travail d'un journaliste et donc c'est une question de déontologie interne.

M. Philippe CLERISSI.- Il arrive fréquemment dans des débats et cela continue, que nous soyons cités comme étant un paradis fiscal, après tout nous sommes sortis de la liste blanche, il n'y a aucune raison que cela continue. Lorsqu'un de nos intervenants est présent j'aurais aimé qu'il apporte un correctif, c'est tout ! Cela n'avait pas de rapport, effectivement, avec l'intervention qu'avait faite Michèle DITLOT, tout à l'heure.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur la ZAC Saint Antoine, c'est très simple, il y a des élections cantonales dans cinq ou six mois dans les communes limitrophes, très bien, ce n'est pas notre affaire. En l'occurrence, il y a un service de presse de la Principauté qui est en rapport avec Nice-Matin, on donne des sommes substantielles au journal Nice-Matin, qui s'appelle Monaco-Matin, chaque année, je ne vois pas pourquoi dans un article de cette nature, je ne vois pas ce que cela enlève au responsable de la communauté de l'agglomération, Maire et autre, de dire que la ZAC Saint Antoine est cofinancée par Monaco et la France. Enfin, un projet local est financé par la Principauté de Monaco, cela ne fait que nous apporter un certain nombre de choses, cela n'enlève rien aux Maires des communes limitrophes, je ne vois pas pourquoi il y a une désinformation aussi patente sur un article comme celui-ci.

Donc, je crois qu'il faut faire un *erratum* à la page de Cap d'Ail, en disant que la ZAC Saint Antoine est cofinancée par la Principauté de Monaco et nous n'avons pas à en rougir, au contraire, ce n'est pas nouveau, cela fait 45 ans que Monaco investit dans les communes limitrophes, à la fois sur des projets publics, sur des projets d'investissements privés, pour ses propres ressortissants ou pour les personnes qui sont détachées à Monaco. Je veux dire qu'il faut arrêter d'avoir peur de dire les choses, c'est tout.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir, suite à l'intervention de Mme DITLOT, si vous utilisez parfois les consultants et vous leur demandez conseil pour la meilleure façon de répondre. Par exemple, dans le cas d'espèce qui vient d'être expliqué par Mme DITLOT, en l'occurrence, on passe quelque chose sur les paradis fiscaux et on voit Monaco. Avez-vous une communication particulière avec des communicants que nous utilisons, éventuellement ou non ?

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui ! Là, après l'événement d'hier, on leur demande une réaction. Nous verrons demain matin ce qu'ils vont nous conseiller et ils sont là, aussi, pour faire de la communication de crise, dans l'hypothèse où il y a une vraie crise. Mais si vous voulez, les attaques contre Monaco dans des débats ou autre, d'abord, il ne faut

quand même pas exagérer, ce n'est pas tous les jours et deuxièmement, on a un système de veille qui fait qu'on est au courant, mais on est au courant 24 heures ou 48 heures après, et ensuite nous essayons de trouver la réaction la plus appropriée. Mais vous savez, la réaction n'est pas facile dans ce genre de chose parce que lorsque vous intervenez pour dénoncer des propos tenus 48 heures avant sur le plateau de télévision, vous faites à nouveau de la publicité auxdits propos.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur le propos de Mme DITLOT, il faudrait quand même rappeler aux chaînes de télévisions françaises, qu'en vertu de la Convention de 1963 qui existe avec la France, il n'y a aucune possibilité pour un Français de ne pas payer ses impôts dans le pays voisin. Ça, c'est la première chose.

En ce qui concerne la deuxième, on vient de dépenser 5 M€ pour une campagne de presse auprès des élites parisiennes ; alors, je suis en train de m'interroger sur la définition d'« élite ». Peut-être qu'elle n'a plus le même sens en France ou peut-être n'avons-nous pas visé les bonnes personnes ?

M. le Président.- La parole est à Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais aborder d'autres points, si vous en êtes d'accord. J'ai pris connaissance des réponses du Gouvernement dans le cadre en travaux préparatoires des séances privées, en ce qui concerne plus particulièrement, l'Espace Economique Européen et j'ai donc lu avec intérêt, que le Gouvernement envisageait d'adhérer à l'Espace Economique Européen.

Je souhaiterais qu'il nous donne quelques détails, ce soir, pour nous dire quel est son état d'esprit ou l'état d'avancement de cette éventuelle adhésion et quels en seraient les avantages et les inconvénients pour la Principauté. Ça, c'est ma première question.

Ma deuxième question je vous la pose parce que mon Collègue M. MARQUET ne me pardonnerait pas de ne pas la poser, en son absence en particulier. Nous souhaiterions savoir où en est la réflexion du

Gouvernement en ce qui concerne la ratification de la Charte Sociale européenne révisée et de la Convention sur la Cybercriminalité, qui sont deux des engagements qui restaient à remplir en ce qui concerne notre adhésion au Conseil de l'Europe ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser M. Franck BIANCHERI répondre. Le Gouvernement n'a pas écrit qu'il envisageait d'adhérer à l'E.E.E. on a simplement écrit qu'on était prêt à discuter avec l'Union Européenne sur ce sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Apparemment, il y a eu des réunions auxquelles Monaco a participé...

M. le Ministre d'Etat.- Absolument, mais vous ne pouvez pas en déduire que nous envisagions d'adhérer...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Eclairiez-nous alors !

M. le Ministre d'Etat.- C'est ce que Monsieur BIANCHERI va faire.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.* - Ecoutez, je reprends les propos du Ministre d'Etat, parce qu'effectivement dans la réponse écrite que je vous ai adressée, il n'est nullement indiqué qu'on envisageait d'adhérer à l'Espace Economique Européen.

Il est écrit qu'il y a eu une réunion le 10 septembre à Bruxelles ; au cours de cette réunion, le Liechtenstein a fait part de son expérience à San Marin, Andorre et Monaco et la conclusion de cette réunion a été que chacun des pays allait réfléchir en fonction de ses particularités et éventuellement demander au Directeur de la Commission qui présidait cette réunion de venir en Principauté et de continuer à apporter des éléments d'information aux trois pays concernés.

Donc, nous en sommes simplement, au niveau des Relations Extérieures, à réunir un groupe de travail avec l'ensemble des Départements, pour étudier en interne, non pas une adhésion, mais pour voir quels sont les éléments, recenser les difficultés et voir ce que nous allons faire. Mais nous sommes vraiment très en amont, il y a des pays qui sont plus avancés que Monaco, notamment, San Marin. San Marin qui, il y a quelques semaines, recevait une Délégation de la Commission Européenne et qui – c'est un élément que

je tiens depuis 24 heures – envisagerait même de présenter une demande d'adhésion à l'Union Européenne. Quant à Andorre, ils réfléchissent également sérieusement à la question.

Alors, comment allons-nous procéder ? Groupe de travail interne, contact avec Andorre, contact avec San Marin, contact avec le Liechtenstein. On vous tiendra régulièrement informé, mais pour l'instant nous en sommes à une évaluation des avantages et des inconvénients. Evaluation que nous n'avons pas encore commencée, nous en connaissons certains puisque ce n'est pas un problème nouveau qui se pose à nous. On vous tiendra au courant, nous ne sommes pas vraiment avancés, il n'y a aucune décision de prise et aucune conclusion, ni pré-conclusion présentées au Gouvernement à ce jour.

M. le Président.- Pour aller dans le sens que vous venez de donner, c'est vrai qu'il est très important qu'on soit au courant de ces avancées (dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs), pour savoir dans quelle direction on peut aller. Je crois qu'il faut souligner, d'après ce que j'ai compris, pour en avoir discuté avec des Collègues des petits pays, qu'en fait, il y a aussi une demande de la Commission Européenne qui veut connaître la position des petits Etats. Je trouve que c'est très bien, il faut en discuter mais je crois qu'il faut se hâter lentement...

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.* - C'est exact Monsieur le Président, la Commission Européenne a considéré, en prenant exemple sur la Suisse, qu'il était désormais extrêmement difficile pour la Commission Européenne de négocier toute une série d'accords, comme elle l'a fait précédemment avec la Suisse, dans le cadre des Bilatérales 2 ; il était impossible de négocier une trentaine d'accords dans tous les secteurs concernés, avec San Marin, Andorre, Monaco et donc, la question s'est posée à la Commission Européenne : Y a-t-il un instrument juridique ? Est-ce que c'est l'Espace Economique Européen ? Est-ce que c'est une autre structure qui pourrait permettre, plus facilement, d'envisager des nouvelles relations avec les Etats tiers ou les petit Etats. Donc, c'est effectivement dans ce contexte-là que la réflexion a été initiée.

Alors, il y a des points, mais on ne va pas en parler ce soir, on fera un point en Commission des Relations Extérieures, il y a des avantages mais il y a aussi des préoccupations, vous les connaissez, c'est un sujet qui sera très important et qui n'est pas sans conséquence

au niveau du monde économique et au niveau de l'installation des personnes, ici en Principauté.

M. le Président.- Merci beaucoup. Une remarque, Monsieur GARDETTO ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, parce que c'est un sujet très important et que les conséquences risquent d'affecter très en profondeur la Principauté, que nous souhaitons être très spécifiquement tenus informés, de manière régulière, sur ce sujet de l'Espace Economique Européen.

Donc, vous en êtes d'accord, nous allons poursuivre ce dialogue dans une prochaine réunion de la Commission des Relations Extérieures, pour avoir un peu plus de détails.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Tout à fait, nous sommes pleinement d'accord d'autant que, si vous voulez ce ne sera pas sans conséquence et on ne peut pas aborder une telle question sans avoir, j'allais dire, plus qu'un consensus.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pouvez-vous me répondre sur la Charte Sociale et la Convention sur la Cybercriminalité ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Alors, sur la Cybercriminalité, le processus se poursuit, il y a eu, tout récemment, une réunion de travail, nous devons avancer, il n'y a pas de difficulté majeure pour aller vers la signature de cette Convention, conformément aux engagements pris.

Sur la Charte Sociale, ce dossier reste toujours à l'examen, après avis du Conseil d'Etat, donc vous avez dû avoir un élément résumé, comme je m'y étais engagé.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Cela veut dire que vous avez identifié des points d'achoppement qui empêchent une éventuelle ratification ou bien est-ce que ce sont des questions qui sont appelées à trouver une solution ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Il y a une identification, en tout cas

une méthode qui viserait plutôt, avant de ratifier, de procéder à des modifications législatives, ce qui serait un processus un peu plus long que celui envisagé. En tout cas, ce sont les recommandations des juristes.

M. le Ministre d'Etat.- Et donc, cela renvoie au processus de dialogue social qui se poursuit. D'abord qui a été redémarré par le Gouvernement depuis le début de l'année qui se poursuit, pas sans mal, ce n'est pas un long fleuve tranquille, mais qui se poursuit et comme j'avais eu l'occasion déjà de vous le dire, ce sujet est lié au dialogue social et aux avancées qui pourront être faites sur un certain nombre de sujets, dont la rupture du contrat de travail.

M. le Président.- Alors, si je puis me permettre, juste parce que vous avez signalé un résumé de l'avis du Conseil d'Etat, il faudra qu'on le vérifie, mais je ne pense pas qu'on ait eu transmission de ce résumé...

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est vrai que je n'ai rien eu, Monsieur le Président.

M. le Président.- Et moi, je n'en ai pas le souvenir, le Chef de Cabinet non plus, donc, je pense que nous n'avons pas eu ce résumé et d'ailleurs, nous sommes très intéressés pour l'avoir.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- D'accord, je vais vérifier. D'ailleurs, c'était une question qui m'avait été posée en Commission des Relations Extérieures, d'un avis que vous aviez demandé...

M. le Président.- ... Oui.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*-... Alors, je vous avais indiqué que je ne vous transmettrai pas l'avis dans sa totalité, mais un résumé.

M. le Président.- Oui, un résumé ce serait intéressant déjà.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Donc, je vais regarder.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.* - Je vous en prie.

M. le Président.- Monsieur NOUVION souhaite intervenir.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Deux points. Le premier, c'est sur la question qui a été posée par mon Collègue Philippe CLERISSI. Monsieur le Ministre, il a été recruté, par le Gouvernement, il y a un an et demi, trois excellents professionnels, qui sur le plan européen sont, effectivement, tout à fait reconnus. C'est leur travail au quotidien, ils ne dorment pratiquement pas la nuit, ils vérifient les dépêches, les papiers écrits et télévisés qui sortent sur leurs différents clients. La Principauté représente, je crois, un très gros client pour ces professionnels.

Donc, ma question rejoint celle de mon Collègue à laquelle il n'a pas été répondu. C'est véritablement leur métier. Lorsqu'il sort un article ou lorsqu'il y a un reportage télévisé ou dans les journaux où manifestement Monaco est mis en cause, soit directement soit indirectement, c'est leur métier et cela fait partie, je crois – enfin on ne sait pas ce qu'a été leur lettre de mission – mais cela fait partie de leur mission première que de nous aider, ainsi que le responsable de la presse à Monaco et vos Services, pour vous apporter une réaction très rapide.

Vous avez tout à fait raison, c'est le problème de la presse, il y a toujours un décalage entre ce qui se passe et la réponse, et souvent, on a l'impression que c'est du réchauffé. Mais vous avez là pour trois ans – puisque le Gouvernement a décidé que cette campagne durerait trois ans – vous allez avoir à vos côtés des gens et des professionnels qui sont véritablement reconnus, c'est leur quotidien, utilisez-les vraiment.

Il est anormal, je pense que vous deviez être au courant ce matin, que lors d'une Séance Publique, vous soyez au courant de ce qui s'est passé au Journal de 13 heures ou même dans l'article de samedi. Je comprends que le Gouvernement soit très prudent mais, en l'occurrence, on a commencé une campagne extrêmement positive et institutionnelle sur l'image de Monaco, vous avez ces professionnels à votre disposition, je ne comprends pas qu'ils ne soient pas plus utilisés, parce que vraiment en plus, ils sont très

bons sur le plan professionnel. Ça c'était la première partie de ma question, mais je vous laisse me répondre avant de continuer.

M. le Ministre d'Etat.- Dès le premier dérapage qui a eu lieu il y a dix ou quinze jours environ, le Gouvernement a réagi dès le lendemain, évidemment, aidé par ces trois experts, pour écrire et cela a produit ce que je vous ai expliqué vendredi, c'est-à-dire la lettre d'excuses. Après, il y a redérapage dimanche, alors le système fonctionne assez bien, moi j'ai appris le dérapage de dimanche 13 heures – moi je regardais la une, donc pas de chance – mais je l'ai appris dans l'après-midi et on a réagi immédiatement. Donc, cela fonctionne comme cela doit fonctionner.

M. le Président.- Vous avez une deuxième question ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, ma deuxième remarque concerne, effectivement, la question de mon Collègue GARDETTO sur la possible adhésion. En ce qui concerne Rassemblement et Enjeux, nous sommes plus que réservés, nous l'avons dit déjà au Budget Rectificatif en Séance Publique, nous en avons fait part en séance privée, au Gouvernement, nous sommes, je dirai historiquement, très réservés sur l'Union Européenne, je n'en parle même pas, mais sur l'Espace Economique Européen et toutes les conséquences que cela pourrait avoir en droit interne et par rapport à nos particularismes non négociables qui sont la priorité nationale et la priorité d'emploi et particulièrement dans les professions libérales et l'installation à terme et la possibilité, effectivement, que puissent s'installer des dentistes, des avocats, etc...

Pour nous, l'adhésion à l'E.E.E., je dirai qu'avec un peu de parti pris, nous sommes plus que réservés, mais nous faisons confiance au Gouvernement sur ce sujet-là. Bien entendu, c'est le domaine réservé du Souverain en vertu de l'article 13 et nous faisons confiance au Gouvernement pour entamer des discussions qui ne nous engagent pas beaucoup.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, si je peux me permettre, M. GARDETTO est assez grand pour expliquer ce qu'il a dit, il n'a pas dit qu'il souhaitait que Monaco passe des accords avec la Communauté Européenne...

M. Laurent NOUVION.- Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. le Président.- Mais enfin, je ne veux pas laisser passer ce sous-entendu...

M. Laurent NOUVION.- J'ai dit que nous, nous étions contre, c'est tout.

M. le Président.- M. GARDETTO a simplement demandé où en était les négociations, disons les prises de contact, qui ont été faites dans les semaines ou les mois qui viennent de passer, c'est tout ce qu'il a dit.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure et que M. BIANCHERI a redit, même si le sujet relève, effectivement, Monsieur NOUVION, de la compétence exclusive du Souverain, il va de soi que le Gouvernement est tout à fait disposé et le fera, à partager avec vous, la réflexion. Il y a une colonne d'avantages, il y a quand même des avantages pour certaines entreprises. Nous interrogeons par exemple Heli Air sur la possibilité de faire un enregistrement direct à partir de Monaco, pour les avions, le fait de ne pas être dans aucun espace européen pose problème ; il y a donc certains avantages pour certaines entreprises, mais il y a aussi des inconvénients, notamment, ceux que vous avez soulevés.

Donc, en ce moment, le groupe de travail est mis en place par M. BIANCHERI, qui prépare cette réflexion et ensuite on la partagera avec vous. Nous avons quand même le temps !

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Vous m'avez devancé dans ma réponse. Je suis particulièrement attaché à préserver la priorité d'emploi et d'établissement des Monégasques en Principauté de Monaco et, c'est à ce titre que j'évoquais des conséquences profondes sur la Principauté et, c'est à ce titre que je souhaite et que j'ai demandé à ce que nous soyons très précisément et très régulièrement informés des travaux de réflexion du Gouvernement, parce qu'il est bien certain que nous entendons exercer une vigilance toute particulière sur ce sujet.

Voilà ce que je souhaitais dire à propos de l'Espace Economique Européen.

J'ai quand même une question, aussi, à poser, puisque nous sommes dans le contexte européen. Le

Gouvernement, lorsque nous avons abordé le sujet des assurances comme une piste possible pour développer l'attractivité économique, a dit deux choses : il a dit, d'une part, qu'il y avait une dimension française et que des discussions avaient été entamées avec les Autorités françaises à cet égard et il a dit, également, qu'il y avait une dimension européenne. Donc, je m'interroge et j'interroge le Gouvernement pour savoir si des contacts ont été pris en cette matière spécifique des assurances, pour envisager avec les Autorités européennes un développement de cette activité en Principauté.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il y a effectivement, une dimension européenne dans la mesure où le droit des assurances en France doit être maintenant cohérent avec la politique européenne en la matière. Ceci dit, nous, nous allons discuter dans un premier temps et je pense toujours, à moins qu'il en soit autrement dans les discussions à venir, mais pour l'instant, nous discutons avec la France dont nous devons obtenir certains aménagements de la Convention, parce qu'on a une Convention avec la France et cette Convention n'est pas, à ce jour, remise en cause.

M. le Président.- Merci beaucoup. Une remarque ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, excusez-moi mais sur la partie européenne, qu'est-ce que vous comptez faire ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il n'y a pas une partie européenne, il y a simplement le fait que le droit français doit être cohérent avec les directives européennes et nous, nous avons une Convention qui dit que nous devons être cohérents avec le droit français. Donc, par transitivité, il y a un aspect européen, mais nous, comme en matière bancaire, nous ne discutons qu'avec la France.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je profite de la pause puisqu'il n'y a plus personne qui m'a demandé la parole... oui, Madame DITLOT ! Je garde la parole deux minutes si vous me permettez.

Lors d'un Budget Primitif, je crois que c'était le Budget Primitif 2010, on avait posé, parce que c'était un « dada » des Conseillers Nationaux, de faire l'enregistrement à destination à partir de Monaco et, si je me souviens bien, on nous avait dit qu'en fait,

l'enregistrement à destination à partir de Monaco était sur de bons rails, je vais dire, même si c'est pour des hélicoptères... Donc, je voulais savoir, parce que vous aviez l'air de nous dire tout à l'heure que pour l'instant, c'était au point mort ?

M. le Ministre d'Etat.- Il faut adhérer à un groupement européen !

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, *a priori* des tests sont en cours par la société Online Airport qui regarde des modalités de réalisation. Ils sont déjà en place, nous nous avons modifié les comptoirs de l'aéroport pour pouvoir réaliser cet enregistrement à destination finale. Actuellement, il y a des tests qui sont en cours et l'objectif était qu'à la mi-janvier 2011....

M. le Président.- ... Oui, c'est pour cela que j'ai posé la question.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... il y avait des essais qui ont commencé début décembre et qui doivent se terminer à la mi-janvier. À la mi-janvier, on devait mettre en service cette nouvelle possibilité. Ce qui est sûr, c'est que le compte a été modifié, je m'en tiens à des faits, et que la Société Online Service de l'Aéroport de Nice est en train de faire des tests en ce moment. Voilà, ça c'est la réalité des choses, maintenant, vous dire la date précise à laquelle le service sera opérationnel, je ne sais pas.

M. le Président.- D'accord, mais c'est en cours de finalisation.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Absolument.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, techniquement, je confirme parce que j'y suis allé la semaine dernière. Il reste que, lorsque vous enregistrez hors de l'Union Européenne, vous devez vous ré-enregistrer lorsque vous êtes dans un aéroport de l'Union et donc, pour échapper à cela, il faut adhérer à un groupement européen, je ne sais plus comment il s'appelle, et si on n'adhère pas à ce groupement, l'enregistrement à Monaco ne sera pas considéré comme un enregistrement dans l'Union.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Voilà, on parle de ce qui est hors Union Européenne mais 80 % des gens, c'est ce qui avait été fait comme étude à ce moment-là, des gens qui prennent l'hélicoptère à Monaco se rendent dans un pays de l'Union Européenne ou en France. C'est pour cela que c'était, même si effectivement, cette zone n'est pas réglée encore aujourd'hui, intéressant de le mettre en service pour les gens qui se rendent dans un pays de l'Union Européenne, ce qui est significatif.

M. le Président.- Ok, donc cela avance et c'est à suivre. Merci beaucoup.

Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir tout à l'heure sur la première partie de l'intervention de M. NOUVION. Certes on s'en est un peu éloigné, mais je tiens à dire que ces images insidieuses et fort dommageables à la Principauté émanent d'une chaîne qui va retransmettre le Mariage Princier de l'année prochaine. Donc, lorsque M. NOUVION parlait de la possibilité d'agir auprès du journaliste de la chaîne, on a sans doute plus de latitude pour le faire.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, sur un autre sujet, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Il s'agit du volontariat international en entreprise, Monsieur le Conseiller, nous en avons parlé pour la première fois lors de la Commission des Relations Extérieures du 25 mai 2010. Ensuite, nous en avons parlé une deuxième fois lors des séances privées et, effectivement, depuis, il y a eu la Commission Mixte Franco-Monégasque du 6 novembre. Donc si vous pouviez nous faire un point sur ce dossier qui est quand même un dossier intéressant pour nos compatriotes et nous informer si des démarches ont été entreprises. Vous deviez, en effet, nous faire un exposé en Séance Publique et par là-même un point de la situation.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Oui, bien volontiers, Madame BOCCONE-PAGES, juste vous confirmer l'accord des Autorités françaises pour interpréter largement, non pas au sens strict, mais de manière positive, notre requête concernant la possibilité pour des Monégasques d'être intégrés au programme V.I.E. français, ce qui peut intéresser bon nombre de Monégasques qui souhaiteraient déposer leur candidature à des stages, dans des groupes français à l'international. Donc, sur le plan pratique, nous devons finaliser, avec mon Collègue Paul MASSERON, les modalités d'inscriptions auprès de la société UBIFRANCE qui est l'intermédiaire et avec qui vous êtes en rapport lorsque vous vous connectez sur le site internet du programme V.I.E. Quai d'Orsay il y a un renvoi auprès de cette structure donc vous pouvez, vous êtes éligibles désormais, ce qui n'était pas le cas précédemment.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL	6.150.700
316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	3.188.400
316.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	100.300
	<u>9.439.400</u>

M. le Président.- La parole est au Président de la Commission des Relations Extérieures, Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, Monsieur le Président, pour souligner le grand intérêt, effectivement, de développer notre réseau diplomatique, comme je l'évoquais un peu plus tôt hier, non c'était vendredi, au début de notre débat. Je pense que les structures que nous mettons en place ont un rôle à jouer dans le développement de l'attractivité de la Principauté, c'est aussi le cas des postes diplomatiques. Je ne saurais que souhaiter que nous disposions d'une représentation diplomatique au moins par grandes zones géographiques ; il y a cinq continents, il faudrait au moins une représentation diplomatique par continent, cela me semble la moindre des choses. Il en faut certainement plus dans les zones où il y a plus de pays qui sont intéressants pour la Principauté. Je souhaite

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour nos compatriotes et plus particulièrement pour nos jeunes au niveau des stages.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions au niveau Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 15 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

donc que le Gouvernement mette en œuvre des moyens adéquats pour développer justement l'attractivité de la Principauté, et qu'ils bénéficient en particuliers à ces postes diplomatiques pour qu'ils puissent agir de manière efficace.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Monsieur le Président, l'objectif à terme est tout à fait louable. Il y a, comme vous le savez, une situation sur le plan budgétaire qui est quelque peu délicate. Donc, nous allons, peut-être, procéder avec un échelonnement dans le temps, plus long que ce que nous avons prévu et notamment, vous avez le cas, nous l'avons évoqué ensemble, d'une représentation en Amérique Latine, nous espérons la mettre en œuvre et la créer en 2012.

M. le Président.- Je profite du chapitre Postes Diplomatiques, même si à ce niveau-là ce n'est pas budgété du tout, pour faire une remarque tout à fait particulière pour nos Consuls Honoraires à l'étranger, qui, à chaque fois que nous nous déplaçons actuellement, alors que ce n'était pas le cas il y a quelques années, prennent le temps et nous reçoivent, discutent, nous accueillent et passent du temps avec nous. J'espère que les Présidents des délégations du Conseil National auprès des Assemblées Parlementaires s'associent à mon discours, mais je crois qu'il y a vraiment une amélioration des rapports avec le corps consulaire et diplomatique, depuis quelques années.

Donc, vous leur transmettez nos remerciements.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, oui, je ne peux que m'associer à vos propos et remercier nos représentants consulaires à l'étranger qui font toujours preuve d'une grande qualité d'accueil lorsque nous nous déplaçons dans leur pays d'accréditation.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Je ne peux, tout a fait, que m'associer à ce que vous venez de dire tous les deux et remercier que cette amélioration se soit produite parce que c'est vrai que c'est toujours un plaisir de pouvoir rencontrer des gens qui connaissent très bien le pays et qui ont un vécu qui nous permet à nous, qui débarquons de l'avion, d'avoir effectivement déjà tout de suites des informations très utiles.

M. le Président.- C'est vrai que ce n'était pas du tout le cas il y a deux ou trois ans. Il y a vraiment une amélioration de ces rapports. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 16 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 17 – DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

317.010 – FRAIS DE PERSONNEL	375.100
317.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	404.800
	<u>779.900</u>

M. le Président.- Les remerciements s'adaptent aussi pour ce chapitre-là.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 17 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 18 – DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 – FRAIS DE PERSONNEL	445.400
318.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16.000
	<u>461.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 18 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 19 – DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

319.010 – FRAIS DE PERSONNEL	621.800
319.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	398.000
319.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.000
	<u>1.020.800</u>

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Outre le renouvellement de ma satisfaction et de mes félicitations pour les personnes qui travaillent dans ce Service, qui fonctionne de manière exemplaire et qui fait voler loin les couleurs de la Principauté, je souhaiterais formuler la proposition suivante : il existe en Principauté un grand nombre de personnes à très haut niveau de revenus qui sont prêtes à participer à de justes causes, en particulier les Anglo-saxons, c'est dans leur culture.

Pourquoi n'essayons-nous pas de mettre en place des cofinancements auxquels contribueraient en partie ces généreux résidents, pour des projets défendus par la Coopération Internationale ? Je pense qu'il y a là une voie à exploiter, peut-être en mettant en place un ou deux fonctionnaires spécialement affectés à cet objectif vers cette cible, qui permettrait de développer encore l'impact de la Coopération Internationale monégasque.

Je vais même plus loin, cela dépasse la Coopération Internationale : cette idée d'associer les résidents de la Principauté qui sont dans une situation financière particulièrement avantageuse pourrait être étendue au tissu associatif et, peut-être, pourrait-il y avoir au sein du Département de l'Intérieur, une interface qui permettrait de drainer certains financements vers des ONG monégasques, qui pourraient donc voir leur efficacité accrue.

Je souhaiterais que le Gouvernement se penche sur ces propositions.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur BIANCHERI, nous vous écoutons.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Des remarques tout à fait positives, sachez qu'il y a une journée dite des associations avec la Direction de la Coopération Internationale, les Associations et les O.N.G. ont, je ne vais pas citer des noms, mais elles ont pratiquement toutes des difficultés aujourd'hui sur le plan financier parce qu'elles n'ont plus assez de soutien financier pour assurer leur mission de coopération et d'aide sur le plan international qu'elles font quelque fois en partenariat avec la Direction de la Coopération Internationale. Donc, je crois que si ces personnes ou ces résidents anglais ou d'autres communautés sont prêts à contribuer, je pense que c'est une bonne chose. Si vous avez des personnes que nous pourrions contacter, ce serait avec plaisir que nous le ferions, pour qu'elles participent, ne serait-ce qu'à ces journées d'information sur les actions qui sont entreprises à la fois par la D.C.I. et à la fois par les O.N.G., de manière à ce qu'elles soient associées et tout à fait libres de contribuer ponctuellement à un projet ou à un autre.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ? Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Tout d'abord je voudrais m'associer à toutes les félicitations qui ont été prodiguées pour la Coopération Internationale faite par la Principauté de Monaco.

Je crois que l'on peut dire qu'elle est exemplaire, elle est pragmatique et aussi bizarre que cela puisse paraître bien qu'elle coûte, elle n'est pas aussi dispendieuse que cela. Pourquoi, parce que l'argent est utilisé vraiment à bon escient. Plutôt que beaucoup de paroles, donnons l'exemple ; l'Afrique du Sud, au Cap, il y a un township, Monaco a financé une garderie pour environ quatre-vingt-deux petits gamins d'un an ou deux, tout cela pour la modique somme de 42.000 €. Voilà un exemple qui montre qu'il y a vraiment un côté pragmatique et durable au niveau de cette coopération. Bien entendu, le personnel est un personnel formé sur place, il se trouve au centre de ce bidonville et il est évident que c'est vraiment une lueur d'espoir pour beaucoup de mères qui ont des enfants en bas âge et trouvent ainsi un havre de paix. Voilà donc un exemple concret de cette coopération, un exemple à suivre. Moi je leur renouvelle mes félicitations.

M. le Chef de Cabinet.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.232.100
320.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	25.500
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	280.000
	<u>1.537.600</u>

M. le Président.- Je vais, avant de vous donner la parole, faire une remarque. Vous savez, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, l'intérêt et le travail que j'ai fait pour la loi n° 1.346 du 9 mai 2008, contre le tabagisme dans les lieux publics.

Cette loi a deux vertus. La principale c'est une vertu pédagogique et de protection, pour éviter que les gens qui sont au travail ou dans des lieux fermés, ne subissent le tabagisme de leurs voisins ou collègues qui fument et il y a également un côté répressif qui, pour l'instant, n'a jamais été mis en place, heureusement je dirai ! Mais toujours est-il, que petit à petit, alors qu'au départ la mise en place de cette loi n'a posé aucun problème évident, on s'aperçoit que dans certains lieux publics, le tabagisme revient et sans aucune sanction.

Il y a trois exemples : certaines fêtes ou réceptions importantes, il y a un tabagisme net qui se fait ; deuxième exemple, les galeries commerciales, comme

M. le Président.- M. GARDETTO l'a dit, mais c'est vrai que nous sommes derrière cette Coopération Internationale et nous approuvons pleinement ce qui est fait.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.-* Je transmettrai vos félicitations, je vous en remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre 19 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

la Galerie du Métropole, dans certains commerces, il y a un tabagisme qui continue malgré les rondes de policiers en tenue qui tournent dans cette Galerie – et c'est très bien – pour se faire voir, mais il n'y a pas de respect de l'absence de tabagisme dans le Métropole. Troisième endroit, c'est pour l'instant ceux que j'ai en tête ; mais il y en a sans doute d'autres, nous avons un établissement de nuit qui est sur la darse sud, où le tabagisme se fait, non pas de manière épisodique, mais de manière disons importante le vendredi et le samedi soir. Donc, j'aimerais vous signaler ces cas et j'aimerais aussi qu'on applique les lois de la Principauté.

Merci beaucoup.

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, est-ce que vous pourriez préciser à quelles manifestations vous faites allusion ?

M. le Président.- Plusieurs manifestations où il y a énormément de personnes, par exemple.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous faites allusion à quoi, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Des manifestations qui se déroulent en Principauté, dans la salle du Sporting par exemple, il y a un tabagisme qui est...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous parlez du Bal de la Rose et du Gala de la Croix Rouge ?

M. le Président.- Il n'y a pas que ceux-là.

(Quelqu'un intervient sans micro).

M. le Président.- ... Non, lorsque le toit est fermé, c'est cela le problème. Pour moi lorsque le toit est ouvert, cela respecte parfaitement la loi, donc je suis absolument pour qu'on ouvre le toit, on respecte de ce dit la loi. Si le toit n'est pas ouvert, c'est une salle qui est fermée et donc on doit appliquer la loi.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Je voulais demander à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, si les problèmes liés à la mauvaise fréquentation d'un des établissements de la darse sud ont été résolus. Si c'est le cas, c'est peut-être bien de le dire ici, si le lieu redevient fréquentable, de manière à ce qu'il puisse être fréquenté par la jeunesse monégasque, sans en subir tous les désagréments. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Compte tenu de l'évolution qui n'était pas satisfaisante de la situation, un certain nombre de mises en gardes d'injonction ont été adressées à ces établissements. Je crois qu'effectivement, pour celui auquel vous faites allusion, des mesures ont été prises dans deux domaines, qui étaient des domaines essentiels. Le premier, celui de la sécurité avec un renforcement significatif des personnels de sécurité de cet établissement et, d'autre part, des consignes très strictes qui leurs sont données et puis, deuxièmement, une action qui, je crois, commence à porter ses fruits au niveau de la diminution du bruit. Je crois d'ailleurs que vous avez, peut-être, pu le constater depuis quelques jours.

En ce qui concerne le tabagisme, je vais sensibiliser à nouveau les Services de la Sûreté Publique sur l'application de la loi.

M. le Président.- Je rappellerai que les sanctions inscrites dans la loi sont : pour un utilisateur de 15 € à 75 €, suivant qu'il y a récidive ou pas tandis que pour les responsables de ces établissements qui laissent fumer leurs clients, entre 200 € et 600 €. On ne va pas « fusiller les gens », contrairement à ce que me dit M. NOUVION, ni les mettre en prison...

M. Laurent NOUVION.- Je n'ai rien dit, c'est de l'humour.

M. le Président.- C'était une boutade ! Donc je pense qu'il faut quand même que les gens soient conscients qu'il y a une loi qui doit être appliquée, qui a été votée et donc qui doit être appliquée.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur le Président, sur le tabagisme un mot puisque cela concerne très directement – mais pas pour la répression – le Département des Affaires Sociales et de la Santé, pour vous dire que globalement, j'ai demandé aux Inspecteurs du Travail de faire appliquer la loi, avec souplesse et intelligence, mais, nous sommes dans un Etat de droit, de la faire appliquer, car il serait impensable et je ne crois pas qu'il y aurait un seul Elu qui le soutiendrait, qu'on vote des lois pour qu'elles ne soient pas appliquées.

Pour autant, effectivement, elles peuvent être appliquées avec intelligence. C'est par exemple le cas des établissements qui offrent, comme la salle des Etoiles, un toit ouvrant, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, dans la mesure où le toit est ouvert, effectivement, on n'est plus concerné par la loi, puisque la loi parle d'établissements clos, de terrasses closes.

Je dois vous dire, et c'est très récent d'ailleurs, que suite à cette surveillance qui est effectuée par l'Inspection du Travail, j'ai reçu ce matin un rapport de l'Inspection du Travail qui fait état, effectivement, d'une certaine dérive dans certains établissements de nuit, depuis quelque temps.

Donc, avec l'accord du Ministre d'Etat, je pensais proposer mercredi en Conseil de Gouvernement, d'écrire à ces Directeurs d'établissements pour rappeler que l'immense majorité des clients, me semble-t-il, a pris l'habitude pour fumer de passer

quelques instants sur une terrasse, sur le pas de la porte, et je pense qu'il faut tout simplement ne pas laisser croire que petit à petit, la loi ne sera pas appliquée, car j'ai effectivement quelques rapports qui le confirment, dans certains établissements de nuit.

Dès mercredi, si le Conseil de Gouvernement est d'accord, je rappellerai par un courrier, à ces établissements, qu'ils doivent faire respecter la loi.

M. le Président.- Je suis très heureux que les informations soient arrivées jusqu'à vos oreilles. Vous n'êtes pas sans l'ignorer mais les Inspecteurs du Travail peuvent aussi dresser procès-verbal dans le cadre de la loi, donc je pense que la prochaine fois qu'ils iront vérifier, ils peuvent même arriver à dresser un procès-verbal.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est le sens du courrier que je compte adresser à ces établissements.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais m'associer à ces propos en tant que Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse et pour sensibiliser également, comme cela vient d'être fait par mes Collègues et vous-même Monsieur le Président, sur le non-respect, non seulement de la loi contre le tabagisme, mais également d'excès en matière d'alcool, sur la darse sud. Cela nous revient très régulièrement aux oreilles et je crois qu'il y a des fréquentations qui ne sont pas du tout en phase avec ce que l'on souhaite à Monaco.

Des bagarres, non pas fréquentes, mais permanentes même si dans ces quelques jours, les choses ont peut-être évolué, mais il faut savoir que c'est vraiment très nuisible et les gens qui veulent *a contrario* sortir à Monaco et profiter de ces lieux-là ne peuvent plus le faire, parce qu'ils ne sont plus fréquentables. Je crois que là nous avons atteint un niveau, comme cela a été le cas pour un autre établissement dont vous avez sollicité la fermeture, il y a deux ans, qui était le Karent, dans lequel il y avait eu certains abus. Il ne faudrait pas qu'on arrive à fermer les établissements de la darse sud pour les mêmes raisons que celles qui ont fait fermer le Karent. Je crois que nous sommes dans la phase de prévention mais nous avons atteint des limites qui ne

sont plus acceptables, me semble-t-il, y compris les retours que l'on en a de la Sûreté Publique, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je pense que vous devez avoir les mêmes que nous.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est souhaitable que je les aie, parce que si je ne les avais pas au poste où je suis, je ne serais peut-être pas à ma place.

M. le Ministre d'Etat.- Pour faire écho à ce que dit M. LORENZI, c'est clair que la côte d'alerte a été dépassée il y a quelque temps et donc nous avons réagi vigoureusement, non seulement par lettre, par visite de M. MUHLBERGER sur place et entretien avec les responsables et entretien de M. MASSERON avec le propriétaire de l'établissement.

Nous avons donc tout fait pour sensibiliser ces personnes à l'impérieuse nécessité de renforcer le service de sécurité pour que les bagarres cessent et que le bruit, après minuit, cesse aussi.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

A la suite de l'intervention de mon Collègue Pierre LORENZI, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, nous étions ensemble la semaine dernière au Comité de l'Education Nationale où nous avons débattu d'un thème important pour la majorité depuis 2003, je veux parler de l'information et la sensibilisation de nos jeunes. En effet, la Commission de l'Education de la Jeunesse, que je présidais, vous avait proposé de contacter des personnes dont c'est le métier, en l'occurrence la Mutualité Française au travers d'un dossier détaillé que nous vous avons présenté en présence de représentants de cet organisme. Depuis, le projet a avancé et vous êtes en mesure aujourd'hui de nous annoncer une bonne nouvelle : ces personnes ont été contactées afin de mettre en place, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, de la Principauté, cette information au niveau de toutes les classes.

Pouvez-vous nous donner, ce soir, en Séance Publique, les grandes lignes de ce projet qui me tient énormément à cœur suite à l'état des lieux fait en Commission de l'Education et de la Jeunesse. Je vous remercie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Oui, vous évoquez des contacts avec la Mutualité Française tout particulièrement, qui est déjà intervenue d'ailleurs dans les établissements privés de la Principauté de Monaco et, effectivement, je vous confirme ce qu'il a été dit au Comité de l'Education Nationale à savoir que des contacts très étroits ont été noués, de manière à faire la même chose dans les établissements publics de la Principauté, c'est une bonne chose au niveau de la prévention, à la fois sur l'alcool et, bien sûr, les drogues.

M. le Président.- Je crois que plus on va dans ce sens-là, plus on présente les choses de manière différente, plus c'est intéressant pour nos enfants et pour leur éducation.

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, une autre partie de la question, qui est également une grande préoccupation pour la majorité : la nécessité de faire une enquête auprès de l'ensemble des jeunes scolarisés en Principauté de Monaco, dans des tranches d'âge bien déterminées afin de faire un état des lieux quant aux conduites addictives.

Un premier sondage a d'ores et déjà été réalisé. Quant au deuxième, il le sera dans la deuxième partie de l'année 2011. Pouvez-vous nous donner une date et les tranches d'âges concernées par cette enquête ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Nous avons, effectivement, l'intention, comme nous l'avons d'ailleurs indiqué au Conseil National, de faire une deuxième enquête qui aura lieu au mois d'avril prochain et qui permettra d'ailleurs, de juger de l'évolution à trois ans d'intervalle. Je crois qu'il est intéressant de voir, on a eu, en quelque sorte, l'année zéro et on verra effectivement, en 2011. Nous n'aurons vraisemblablement les résultats que plusieurs mois après, mais nous aurons donc le point de l'évolution de la situation et nous verrons quel est l'impact des différentes mesures que nous avons mises en place et puis quelles mesures nous serions amenés à mettre en place, compte tenu de certaines dérives auxquelles nous pourrions assister.

M. le Président.- Là aussi, nous sommes, bien sûr, très intéressés pour avoir la conclusion de cette enquête, comme cela s'était passé d'ailleurs à

l'occasion des résultats qui nous avaient été donnés en primeur et vraiment nous sommes très impliqués dans ce domaine et très intéressés de connaître les résultats.

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, absolument, j'irai tout à fait dans votre sens. Je tiens par ailleurs à féliciter la Direction de l'Education Nationale, par votre biais, Monsieur le Conseiller, pour la création des Comités de Coordination à la Citoyenneté et à la Santé. C'est une excellente chose, parce que, d'une part, les jeunes sont sensibilisés, mais également, parce qu'on leur demande leur avis. Pour cette année, ils seront mis en place au niveau des collégiens. Ces réunions seront l'occasion pour eux d'évoquer tous les sujets qu'ils souhaitent aborder afin d'obtenir des réponses à leurs préoccupations.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Tout à fait et je serai en tout cas votre interprète auprès du Directeur de l'Education Nationale et de ses collaborateurs, pour leur transmettre vos félicitations.

Je crois qu'effectivement, dans chaque établissement et plus particulièrement dans les collèges, il y aura débat, il y aura discussion parce que ce sont des problèmes dont il faut parler et c'est essentiel que d'avoir justement ces groupes de parole qui seront mis en place, comme ils l'ont été, dans le secondaire, au niveau du lycée.

M. le Président.- Merci. La parole est à Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque nous en sommes aux félicitations, je voulais que Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur félicite la Direction des Affaires Culturelles qui doit être à l'origine de ces partenariats qui ont été contractés et qui vont être développés encore entre les entités culturelles et les classes primaires de la Principauté, de manière à étendre un projet pédagogique qui s'appuie sur le patrimoine local.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Je transmettrai aussi, Madame DITTLLOT, ces félicitations et je vous en remercie. Je crois qu'effectivement, l'information à la culture et la formation au patrimoine font partie intégrante de

l'éducation et il est évident que la Direction de l'Éducation Nationale essaie chaque année même d'améliorer le système qu'elle a mis en place, je crois qu'il donne aujourd'hui toute satisfaction.

Comme vous le savez, la Direction de l'Éducation Nationale travaille en partenariat très étroit avec les différentes entités culturelles, avec également le Musée Océanographique et avec le Nouveau Musée National de Monaco de manière à associer au maximum nos jeunes élèves à ce qui se fait tout particulièrement dans le domaine culturel.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président, c'est sur un autre sujet, est-ce que je peux intervenir maintenant ?

M. le Président.- Je ne sais pas, si plus personne ne veut intervenir ? Vous pouvez continuer Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Cela concerne toujours le Département de l'Intérieur. Monsieur le Conseiller, nous avons évoqué lors des séances privées la question de l'admission des étudiants de première année, à la Fondation de Monaco, la cité Internationale Universitaire. En effet, nous avons regretté, lors de ces séances, que l'insertion de ces étudiants ne soit pas facilitée, en ce sens que nous vous avons demandé s'il était possible d'intégrer, dès la première année, les étudiants de nationalité monégasque à cette fondation.

Je voulais savoir, bien entendu, s'il était possible de revoir les critères d'admission à la Fondation de Monaco à Paris. Vous savez combien nos étudiants ont de difficultés pour se loger dans la région parisienne. Or, à l'heure actuelle il y a des dérogations qui ont été faites, en l'occurrence vous nous avez signalé qu'il y avait six étudiants qui avaient pu bénéficier de ces dérogations. Je pense, Monsieur le Conseiller, qu'à partir du moment où des places sont disponibles pour la Fondation de Monaco, il est impératif d'accepter nos étudiants dès la première année. Il faut leur faciliter le plus possible les démarches pour que justement ils reviennent en Principauté munis de l'ensemble des diplômes qu'ils préparent.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est vrai, Madame BOCCONE-PAGES, que le sujet que vous évoquez est un vrai problème, je le conçois très bien. Vous le savez, et je l'ai dit au cours des séances privées, le problème c'est le règlement intérieur de l'Université Internationale à Paris. Cela dit, nous essayons par le biais de dérogations ponctuelles, de trouver une solution aux cas qui se posent et, vous l'avez dit vous-même, cette année six dérogations ont pu être accordées. Par ailleurs, à ma connaissance, nous n'avons pas de problème particulier d'accès des étudiants de Monaco, Monégasques ou résidents, à la Maison de Monaco à Paris, compte tenu du nombre de places dont nous disposons, cette maison, comme vous le savez, est occupée également par d'autres nationalités.

M. le Président.- Merci. Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, pour les étudiants qui essaient de trouver un logement sur Paris, nous pouvons leur conseiller de vous adresser un courrier afin que vous puissiez étudier leur dossier, en collaboration avec le Département des Relations Extérieures, pour leur trouver une solution.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Au cas par cas, effectivement, et sans rien promettre.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Très bien, je vous remercie.

M. le Président.- La parole sur le même sujet est maintenant à Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président. La Maison de Monaco, ce n'est pas la première fois que j'entends ce débat, je l'ai entendu dans d'autres législatures, et je pense qu'il y a confusion dans l'esprit des gens.

Il faudrait peut-être que vous expliquiez, Monsieur le Conseiller, que la Maison de Monaco ne porte que le nom de Maison de Monaco, mais n'appartient pas entièrement à la Principauté, ce qui fait que d'autres étudiants, d'autres régions ou d'autres pays, ont accès aux chambres, ce qui peut parfois causer pénurie pour nos jeunes qui vont justement se former à Paris et ils sont nombreux.

Alors, je pense que ce serait intéressant de profiter de l'ancienne réflexion sur le sujet, mais je ne vois pas pourquoi le Gouvernement, à moment donné, n'envisage pas, d'acquérir ou de se lancer dans l'achat d'un immeuble à Paris, pour nos étudiants monégasques.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- C'est évidemment une solution, on peut aussi négocier avec la Cité Universitaire et reprendre entièrement la main sur la Maison de Monaco, ce qui est, comme vous l'avez dit, aujourd'hui pas du tout le cas, y compris en ce qui concerne les attributions. Aujourd'hui les maisons des pays comme le Maroc, la Turquie, etc... n'ont plus la main sur l'affectation des chambres. Tout cela est centralisé par une direction qui a une attitude extrêmement ferme et pas forcément coopérative, donc c'est assez compliqué.

Une des solutions, effectivement, consisterait à dire : « eh bien, écoutez, dans ce cas-là, nous, nous reprenons notre indépendance ». Seulement, vous vous imaginez le coût que cela représenterait pour l'Etat. C'est un investissement, certes on peut l'étudier, mais cela suppose de faire une étude quand même précise. En tout cas, moi c'est la question que j'ai posée à la personne qui dirige la Maison de Monaco. Mais nous allons suivre cela avec M. MASSERON, pour vous donner des éléments de comparaison.

M. le Président.- Vous vouliez intervenir Monsieur STEINER ?

M. Christophe STEINER.- Oui, merci. Je pense que c'est quand même un investissement dans la matière grise qui va se former à l'étranger avec peut-être des jeunes, il faut le souhaiter, qui un jour reviendront à Monaco et qui pourront peut-être aussi faire profiter Monaco du savoir qu'ils ont acquis.

Sur un autre sujet, on peut aussi constater, je vous remercie tout d'abord de votre réponse, mais on peut aussi constater que la Principauté va investir dans des logements sociaux pour des salariés français qui viennent travailler à Monaco. Donc, à moment donné, je ne vois pas pourquoi on n'investirait pas dans des petits studios, des chambres, pour nos étudiants monégasques qui font l'effort d'aller se former.

M. le Président.- Attendons d'abord les excédents budgétaires.

Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Merci.

Toujours sur les étudiants, je suis à la Commission des Bourses d'Etudes, Monaco distribue plus de 2 M€ en bourses d'études chaque année, ce qui est remarquable. Mais, malgré cela, nous arrivons, je pense, au bout d'un processus. Je me suis rendu compte que depuis les dix dernières années, nous avons de plus en plus d'étudiants qui vont étudier, effectivement, à l'étranger mais même à Paris, ce qui constitue un coût et il ne serait pas équitable de donner beaucoup plus à quelqu'un qui décide d'aller en Angleterre plutôt que quelqu'un qui pourrait très bien aller étudier à Nice, c'est son choix d'aller en Angleterre, d'aller aux Etats-Unis ou d'aller à Paris.

J'aimerais dire qu'après avoir réfléchi à cela, Rassemblement et Enjeux aimerait entamer une réflexion et déposera, avant cet été, une proposition de loi sur des prêts étudiants, à des taux bonifiés en faisant des droits comparés, pour voir comme cela se fait dans d'autres pays. Ces prêts se feraient à la carte, cela pourra être couplé avec la bourse d'études qui est un droit, avec un quotient familial, etc... mais ce prêt serait un relais qui me paraît intéressant, souple et je pense que c'est le futur aujourd'hui.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Sur les bourses d'études, l'effort du Gouvernement est très important, il a été demandé par la majorité du Conseil National, cela est le premier point.

Le deuxième point, j'ai appris dernièrement qu'il y avait eu quelques petits dérapages concernant le paiement des bourses d'études. Je voudrais vous rappeler que les bourses d'études sont une aide, elles ne paient pas tout, juste une aide offerte aux familles. Ce faisant, je crois que maintenant on comprendrait difficilement que lorsque le dossier établi par la famille, dans les délais impartis par l'Administration, c'est-à-dire par la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, est complet, les retards dans le paiement des bourses d'études sont difficilement admissibles.

Là, une fois de plus, on touche du doigt ce que moi j'appelle depuis de nombreuses années, même si je radote sur ce point, les « lenteurs administratives ». En 1994, élu, j'ai fait partie de la Commission des Bourses d'Etudes et à l'époque, j'avais déjà attiré l'attention

du Gouvernement pour lui signaler que, lorsque la bourse d'études doit être versée à l'étudiant, ce n'est pas six mois après qu'il en a besoin, mais dès le début de l'année étudiante. Donc, il est évident que c'est un problème de procédure administrative. On en reparlera un peu plus loin, mais je crois que le Gouvernement doit prendre rapidement conscience de cette lacune et qu'on ne peut plus continuer avec des procédures administratives lourdes. Il faut qu'il y ait une réactivité. Celui qui a un dossier complet, lorsque la Commission a statué, ne doit pas attendre six mois, ni deux mois avant de percevoir la bourse. Je vous rappelle que c'est une aide, pas le paiement de la totalité des études, mais que cette bourse est acquise dans la mesure où il y a une entité administrative qui a statué et qui a donné son accord.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Messieurs les Conseillers Nationaux, je vous remercie, tout d'abord d'avoir relevé l'importance de l'effort de la Principauté de Monaco pour les bourses, puisque, comme l'a rappelé un de vos Collègues, le montant distribué pour l'année universitaire 2009/2010 est de plus de 2.150.000 €, pour environ 620 bourses, le calcul est donc de plus de 3.000 € par bourse, en moyenne.

Alors, j'entends bien ce que dit M. CELLARIO et c'est vrai que c'est une question qui est posée depuis des années, croyez bien que nous essayons de faire au mieux et le plus vite possible, c'est sûr. Je reconnais qu'effectivement il s'écoule généralement, un peu moins de deux mois entre la Commission des Bourses et la mise en paiement des bourses en question.

Cela dit, on me dit aussi que beaucoup plus de dossiers que vous ne le pensez ne sont pas totalement complets. On me dit d'ailleurs qu'un certain nombre des membres, y compris du Conseil National, à la Commission des Bourses, ont relevé au cours de la dernière séance, qu'ils étaient très surpris de voir que certaines pièces pouvaient manquer, mais je reconnais qu'effectivement, on devrait pouvoir aller plus vite.

Alors, pour votre information, la première Commission des Bourses a eu lieu le 16 septembre dernier, elle a permis d'attribuer 281 bourses pour 298 dossiers présentés et l'envoi des paiements est intervenu le 8 et le 9 novembre dernier. Pour votre information, la deuxième Commission des Bourses s'est réunie le 21 octobre pour 233 bourses sur 261 présentées et nous avons eu il y a quelques jours une troisième et avant-dernière réunion de la Commission des Bourses. Je pense que cette année encore, on devrait avoir un chiffre qui sera supérieur à celui de l'an dernier, c'est-à-dire un peu plus de 600 bourses

pour un montant qui sera également supérieur à 2 M€. Mais j'entends bien ce que vous dites, je ferai en sorte d'essayer d'aller plus vite, je crois que c'est, effectivement, une question de procédure qui est en cause.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, et essayez aussi, peut-être, d'avancer la première Commission. Mais, malheureusement, on ne peut pas la faire en juillet parce que les dossiers ne sont pas complets en juillet, mais on pourrait essayer de l'avancer début septembre, on avait évoqué cette hypothèse pour, peut-être, gagner quinze jours pour la Commission, donc quinze jours pour le paiement.

M. Claude CELLARIO.- Oui, Monsieur le Ministre, cette initiative me paraît être bonne. Ce que je veux dire, c'est que je ne mets pas en cause la mauvaise volonté du Gouvernement, simplement je relève qu'il en est question depuis de nombreuses années. Maintenant on est au pied du mur et il va falloir trouver véritablement des solutions. Il faut que le Gouvernement s'attelle à ce chantier qui n'est pas facile mais dont il ne peut passer outre, pourquoi ? Parce que c'est aussi une manière d'attirer des investisseurs ; il faut avoir une réactivité. Comment agir ? Je n'ai pas de réponse, mais il faut faire quelque chose. Si la bonne volonté du Gouvernement n'est certes pas mise en cause, les procédures doivent absolument évoluer. En tout cas, si vous décalez de quinze jours, merci beaucoup.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président et merci Claude d'avoir repris les propos de ma déclaration de politique générale, dans laquelle effectivement, je faisais ressortir ce constat, en félicitant cependant vos Services, Monsieur le Conseiller, de l'Education Nationale, qui font tout à fait diligence, puisque dès le lendemain de la Commission des Bourses, le rapport est transmis et les conclusions des décisions qui ont été prises en Commission sont transmises dès ce moment-là. Mais je crois que c'est effectivement un problème de difficultés de lourdeurs administratives que l'on doit essayer de résoudre parce que des gens, comme je le rappelais, ont des dépenses très importantes à ces moments de la rentrée et qu'il est difficile – alors pour certains qui sont des retardataires, il faut le reconnaître – de se retrouver avec des bourses payées

au mois de janvier pour des dépenses qui sont engagées depuis début septembre.

C'est vrai que les délais moyens sont, on a pu le constater, d'un peu moins de deux mois et si on arrivait à les réduire ne serait-ce que de moitié, là ce serait un gros pas en avant et je pense que, Madame le Conseiller pour les Finances et l'Economie sera d'accord avec moi, si on peut essayer de faire avancer les choses, dès lors que les contrôles en amont ont été faits sur ces déclarations, il n'y a peut-être pas besoin de les refaire ou peut-être les refaire *a posteriori*, puisqu'il arrive qu'on redemande des remboursements lorsque les gens ne sont pas en phase avec ce qui est demandé.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les délais de paiements lorsque ça arrive à la T.G.F., c'est trois jours. Le reste de la procédure ne me concerne pas, donc je veux bien porter beaucoup de responsabilités, mais...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je confirme qu'il s'agit bien d'une procédure qui concerne le Département de l'Intérieur, c'est bien clair.

M. Pierre LORENZI.- D'accord, merci d'avoir confirmé ces faits. Donc, le lendemain plus trois jours, on devrait arriver dans les trois semaines pour avoir les règlements ! Merci de vos efforts.

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je crois qu'il est important, ce soir, de faire un rappel de ce dossier. Mes Collègues, élus depuis 2003, se rappellent certainement. C'était un dossier très important pour la majorité qui faisait partie de nos priorités.

Effectivement, Monsieur le Conseiller, vous l'avez rappelé tout à l'heure, l'enveloppe globale des bourses d'études a été augmentée de 50 %. Nos étudiants en avaient vraiment besoin et je tenais à en remercier le Gouvernement Princier au nom de la majorité.

Juste pour donner quelques chiffres qui sont quand même révélateurs du travail qui a été accompli : le règlement des bourses d'études a déjà été modifié trois fois depuis 2003. A ce jour, il va être repris avec mes Collègues qui font partie de la Commission, c'est-

à-dire, MM. Pierre LORENZI et Marc BURINI, à nouveau cette année, en janvier 2011, parce que nous avons trouvé encore un point qu'il va falloir modifier pour améliorer la situation de certains élèves. Mais il n'y a pas que cela, il y a aussi les bourses en langues étrangères et il y a les bourses de stages. Le règlement des bourses en langues étrangères a été modifié deux fois également depuis 2003 et le règlement pour les bourses de stages a également été modifié deux fois. Les lignes budgétaires en témoignent depuis 2003 au niveau du nombre d'étudiants, sans cesse croissant, et des types d'études poursuivis.

Je voulais saluer le travail qui a été fait entre le Gouvernement Princier au travers de la Direction de l'Education et de la Jeunesse et le Conseil National, parce que cela n'était pas évident en 2003, mais notre objectif, aujourd'hui, est atteint sur un certain nombre de dossiers pour nos jeunes en faveur de leur avenir professionnel. A ce jour, Monsieur le Conseiller, 695 dossiers ont été enregistrés pour la Commission des Bourses d'Etudes. C'est un chiffre, je pense, révélateur de nos jeunes gens qui s'emploient à étudier dans les différents métiers qu'ils choisissent. Je vous remercie.

M. le Président.- Pour aller dans le même sens, je crois qu'on est parti en 2003 de 500.000 €, si je me souviens bien et nous en sommes à plus de 2 M€...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est plus qu'un triplement, effectivement.

M. le Président.- C'est-à-dire en euros constants non, mais effectivement, je pense qu'il y a eu une augmentation très rapide.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Puisque Madame BOCCONE-PAGES, m'y a invité, sans me le dire, je voudrais indiquer qu'effectivement, en 2009, 155 bourses de langues ont été attribuées pour environ 150.000 € ; les bourses d'études, je vous l'ai dit, 620 pour environ 2.150.000 €, et les bourses de stages, il y en a eu en 2010, 12 pour l'instant, pour environ 17.000 € ; l'an dernier en 2009, il y en a eu 17 pour 32.000 €. Voilà les chiffres.

Il est évident que c'est un domaine sur lequel l'Etat interprète avec toujours beaucoup de rigueur, certes, mais de bienveillance les critères, parce qu'effectivement, l'investissement pour les bourses et pour nos étudiants est un investissement pour l'avenir.

M. le Président.- Je crois que cela a déjà été dit par M. Marc BURINI, mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de pays qui participent comme cela aux études de leurs enfants et des enfants de leurs résidents.

M. Pierre LORENZI.- Dont 40 % ne sont pas monégasques, il faut quand même le souligner également.

M. le Président.- Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Très rapidement, ce n'est pas une critique de ma part, c'est juste une réflexion. Depuis le temps que j'entends parler des lourdeurs de l'Administration, est-ce que le Gouvernement s'est penché sur la logique qui fait qu'il y a ces lourdeurs ? C'est la seule question que je voulais poser et savoir si une autre logique pourrait améliorer les choses.

M. le Ministre d'Etat.- Ça pose la question de l'évaluation permanente des procédures administratives. Donc, nous terminons là, sur les procédures d'ouvertures des commerces ; l'évaluation des politiques publiques que nous avons évoquée l'autre jour, c'est d'abord ce sujet, il y en a d'autres, bien sûr, mais c'est d'abord ce sujet. Là, nous réfléchissons à la création d'une Inspection Générale qui serait chargée de faire des études à la demande du Gouvernement pour tel et tel sujet et celui-là en est un. Cette Inspection Générale, contrairement à ce qui a pu être écrit, n'a évidemment rien à voir avec l'Inspection Générale de la Police en France, il s'agit d'une Inspection Générale au sens de l'Administration et des Ministères, donc je renvoie l'auteur de cet article dans la presse, à la consultation de l'organisation des ministères en France. Enfin, la mise en ligne de tous les formulaires administratifs qui, je l'espère, sera atteinte à la fin de l'année 2011, devrait nous permettre de produire une accélération générale du temps entre le dépôt d'un dossier et la réponse de l'Administration.

M. le Président.- Merci beaucoup. La parole est à présent à Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci. Je reviens juste un instant sur les bourses d'études. Cela me tient à cœur parce que vraiment, au plus profond de moi il m'est intolérable que quelqu'un d'intelligent, de brillant ne puisse pas faire d'études parce qu'il n'en a pas les

moyens financiers et malgré toutes les modifications du règlement interne, je suis persuadé qu'aujourd'hui, pour certains étudiants qui peuvent être acceptés dans une grande école française ou étrangère, trois ou quatre mille euros, ce n'est pas assez, même si je trouve que l'Etat fait déjà beaucoup, énormément et a une politique vraiment exemplaire à ce niveau-là.

Donc, je pense qu'il faut vraiment un relais. Je reviens sur mon idée, cela ne pourra passer que par des prêts étudiants à l'américaine, etc... parce qu'en fait, contrairement à ce que l'on croit, aux Etats-Unis, il n'y a que les riches qui paient leurs études !

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est sur un autre sujet ?

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur les bourses d'études, nous passons à autre chose. Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voudrais parler de la restauration collective et de la proposition de loi qui a été déposée par la majorité sur l'introduction du bio dans les cantines scolaires et dans les collectivités au sens plus large.

Je voulais souligner un point particulier. A une époque où on est en train de découvrir la nocivité de certains produits et, à l'inverse, la qualité de certains aliments dans la prévention dans certains types de maladies, je pense qu'il est important que Monaco sache donner cette chance. Sans attendre le vote de notre proposition de loi puis, un dépôt, je l'espère, d'un projet de loi qui ira dans ce sens, j'encourage le Gouvernement à introduire de manière progressive les produits bio dans l'alimentation, comme notamment, des produits de base, comme le pain, les pâtes et bien évidemment les fruits et les légumes. Je sais qu'il y a déjà quelques petites choses qui sont faites, un repas bio proposé par mois, mais je pense qu'on peut faire beaucoup mieux. Il ne s'agit pas de passer d'un coup à du 100 % bio mais de le faire progressivement.

Autre point important c'est d'avoir une approche via l'éducation de nos enfants. En s'intéressant à la provenance des produits dans les cantines scolaires, ce sont des valeurs de base d'une vie plus saine et plus respectueuse que nous inculquons à nos enfants. Privilégier les produits locaux et de saison, c'est privilégier la vie locale et réfléchir aux produits qui parcourent 30.000 km avant de se retrouver dans

notre assiette. Au passage, je salue l'action qui a été faite récemment par le Collège F.A.N.B. qui a, effectivement, une approche très pragmatique de l'introduction du bio peu à peu dans l'alimentation de ses élèves.

J'encourage le Gouvernement à aller dans cette voie ; nous, nous faisons notre travail législatif mais je vous demande d'être plus actifs, plus pragmatiques au quotidien pour nos enfants et pour le bien de tous.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement partage entièrement ce que vous venez de dire. Le plus important d'ailleurs, je ne sais pas si j'ose cette expression, mais ce n'est pas tellement le bio, le plus important c'est de donner aux élèves une vraie éducation à la bonne nourriture.

Donc, c'est pour cela qu'il y a le bio, mais il y a aussi toutes les initiatives qui peuvent être prises par les associations, comme l'autre jour, ici-même, par des grands chefs, pour apprendre aux élèves à bien se nourrir et à comprendre ce qu'ils font en mangeant. Ça, c'est tout à fait important et je dirai que c'est, à mes yeux, aussi important que l'éducation artistique, même si la première contribue, sans doute, comme on l'a évoqué tout à l'heure aux excellents résultats au Bac de nos élèves, mais l'éducation au « bien manger » c'est aussi une éducation à la santé et au goût, c'est tout à fait essentiel. Le Gouvernement appuiera des initiatives dans ce sens. Peut-être que M. MASSERON peut rappeler, mais je crois que c'est un plat par semaine de bio et un repas par mois et on peut faire mieux.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* On peut faire mieux et je pense...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ...Voilà, l'idée c'est de faire mieux, vous avez bien compris...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je rajouterai également la Semaine du Goût dans l'ensemble des établissements de la Principauté avec le soutien plus qu'actif de l'ensemble des chefs des restaurants de la Principauté de Monaco qui, chaque année, a un grand succès. Je crois que c'est une très bonne initiative dans le sens où, comme vous le rappelez, Monsieur le Ministre d'Etat, il convient d'habituer les élèves au bon goût des choses. Il y a non seulement les repas bio dans les cantines, mais également l'approvisionnement par des produits frais, venant de la région même si ce ne sont pas forcément des produits bio, mais je crois que c'est également important...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, absolument.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* En tout cas, Madame POYARD-VATRICAN, je crois que ce que vous dites va tout à fait dans le sens de l'histoire et c'est dans ce sens que les écoles de la Principauté vont aller, bien entendu.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

M. le Président.- Comme le Ministre d'Etat l'a fait remarquer, nous avons bien mis à l'œuvre ce discours et fait venir beaucoup de professionnels récemment pour la Journée des Droits de l'Enfant et je crois que vraiment, les discussions qui ont eu lieu étaient intéressantes dans ce domaine.

Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout à fait abonder dans le sens de ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN et sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Ministre, parce que c'est ce que nous avons pu soulever à la dernière Commission de l'Education Nationale, au dernier Comité, où pour nous, justement, cette proposition de loi sur le bio est une dénomination que nous allons vraisemblablement élargir le jour où on la votera. C'est dans le sens de ce que vous évoquiez, à savoir, mieux manger, manger des fruits et des légumes de saison, manger des produits régionaux, consommer en respectant l'environnement durable, c'est vraiment dans cet état d'esprit-là, et je crois qu'il faut que le Gouvernement soit sensibilisé, et je pense que c'est le cas.

Je voulais aussi saluer l'initiative de l'Association « Goût et Saveurs » qui remplit, dans ce domaine-là, son rôle, et qui le remplit très bien, en sensibilisant les enfants des plus jeunes aux plus grands et qui reçoit d'ailleurs un accueil très favorable de la part de ces jeunes. Merci des efforts que vous faites et nous vous encourageons à continuer dans ce sens.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- D'ailleurs, pour donner un exemple pratique, l'Ecole du Parc a un petit jardin potager pour apprendre aux enfants à cultiver les fruits et les légumes de manière naturelle, pour leur redonner le goût des choses, le rythme des saisons. D'autres écoles ont fait également des tentatives qu'il faut encourager, notamment chez les tout petits qui sont très réceptifs.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Ce n'est pas sur ce sujet, Monsieur le Président.

M. le Président.- Alors, nous allons continuer. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet-là ?

Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Donner le goût à nos enfants est une très bonne chose, mais encore faudrait-il leur laisser le temps de manger. J'aimerais qu'à l'instar du pays voisin, on s'intéresse un peu aux rythmes scolaires, parce que les enfants ont, la plupart du temps, une heure ou moins, pour manger. Alors, c'est bien de leur donner de bonnes choses, mais il leur faut du temps pour manger, parce que ces rythmes scolaires sont la plupart du temps faits au détriment des activités sportives et culturelles et il y a des rythmes qui sont absolument insoutenables. Le confort de l'enseignant me fait plaisir, mais je préfère celui de nos enfants.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, sur le même sujet ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, c'est sûr le même sujet.

Tout d'abord pour approuver totalement l'intervention de M. SPILIOTIS-SAQUET, non seulement à titre d'élue, mais également d'enseignante : nos enfants ont besoin de s'asseoir, de manger et parfois c'est vraiment très difficile d'avoir ne serait-ce qu'une heure pour déjeuner.

Je souhaitais, par ailleurs, rendre hommage à l'Association Monégasque des Parents d'Elèves (APEM) qui s'est fortement impliquée sur ce sujet, il y a maintenant de nombreuses années et qui fait au quotidien un travail important pour le bien de nos enfants.

Le deuxième sujet de mon intervention concerne l'enquête menée auprès des élèves qui fréquentent la cantine afin de connaître leur avis sur les repas servis. J'ai abordé d'ores et déjà le sujet lors du Comité de l'Education Nationale la semaine dernière. Il y a en Principauté cinq établissements scolaires qui préparent les repas sur place. L'enquête a été menée sur deux de ces cinq établissements. Les réponses, notées dans le document remis par l'Education Nationale sont les suivantes : 89 % de réponses positives ont été données par les élèves qui

fréquentent ces cantines, en disant qu'ils sont tout à fait satisfaits des repas. Alors, Monsieur le Conseiller, essayons de généraliser, au travers des cinq établissements scolaires de la Principauté, publics et privés sous contrat, ce type de restaurant afin de procurer à nos enfants la meilleure qualité nutritionnelle possible tant au niveau de la qualité des aliments qu'au niveau de la quantité.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur l'alimentation et le bio ? Non. Alors, je vais donner la parole à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir qu'en France, il y a là, aujourd'hui comme hier, un début de problème concernant ce qu'on appelle les tapis-puzzles. Ces tapis que nous achetons dans des magasins de jouets et qui contiennent, une étude l'a montrée, un produit dangereux appelé formaldéhyde.

Or, la Belgique, sans attendre les résultats d'une étude très poussée sur les substances contenues dans ces produits, a décidé unilatéralement de suspendre la vente. En France, le Gouvernement français ne s'est toujours pas prononcé mais, bien entendu, l'effet boule de neige est arrivé par là et beaucoup de magasins ont décidé de retirer de la vente ces tapis-puzzles.

A Monaco, il y a des magasins qui vendent des jouets, je pense aussi que ce produit doit s'y retrouver et je désire savoir si le Gouvernement a pris momentanément quelques précautions en demandant, soit une étude poussée, soit une suspension de la vente de ces tapis en attendant qu'une agence indépendante puisse préciser la toxicité de ce matériel.

M. le Ministre d'Etat.- La première question que nous, nous devons nous poser c'est : est-ce que nous avons ce type de tapis dans certaines de nos écoles ? Donc nous allons, en liaison avec la Mairie, faire tout d'abord un recensement ; ensuite, sur l'interdiction de vente dans un commerce, il faut quand même des raisons sérieuses pour interdire la vente. Donc, tant que nous n'avons pas de retour sur les études qui sont faites dans le pays voisin, et sur lesquelles M. VALERI Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, se tiendra informé, je vois mal comment on pourrait interdire la vente.

Monsieur VALERI, voulez-vous nous dire deux mots ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Oui, tout à fait. Une règle qui est souvent suivie et on l'a vu récemment, par exemple l'année dernière, je n'étais pas encore dans ces fonctions, mais le Gouvernement l'avait suivie pour la grippe, c'est qu'on considère que, pour les mesures sanitaires, évidemment, un pays comme la France a davantage de moyens d'enquêtes, de tests, que la Principauté. Donc, nous avons tendance, sur ce genre de fait, à suivre ce qui se passe, avec les effectifs et les moyens considérables du grand pays voisin.

A priori, la France en ce domaine est un pays en avance et je pense que si un produit est vendu en France, c'est qu'il n'y a pas d'élément tangible, aujourd'hui, pour l'interdire.

La politique que nous avons toujours suivie est que, lorsqu'une démonstration est faite par des tests de la D.A.S.S. française sur la nocivité d'un produit, c'est d'immédiatement appliquer la même mesure en Principauté. A ce jour, vous l'avez dit, nous n'avons été saisis d'aucune alerte par les Services correspondants de la France, mais cela pourrait se produire dans les prochains jours, des études étant en cours.

M. le Président.- Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci. Juste pour dire que j'ai entendu ce matin qu'une grande chaîne de jouets représentée en Principauté a pris la décision de retirer tous ces tapis. La seule question résidera au niveau des crèches où, effectivement, il faudra voir s'il y en a.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Si pour des raisons commerciales, des magasins, notamment pour s'assurer une certaine publicité souhaitent retirer un produit, cela relève de leur responsabilité. Nous, nous n'avons pas pour le moment d'éléments tangibles de la D.A.S.S. française à ce sujet. Cela pourrait arriver, des tests pourraient confirmer cela dans les prochains jours.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques au niveau du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 20 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE – CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL	5.725.600
321.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	266.000
321.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	308.400
	<u>6.300.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 21 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL	24.377.400
322.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	169.500
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.611.300
322.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	631.200
	<u>26.789.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, très brièvement.

J'ai pris connaissance des chiffres communiqués par le Gouvernement en ce qui concerne les Monégasques au sein de la Sûreté Publique, qui sont représentés de manière inégale. La moitié, en ce qui concerne l'encadrement, moins dans les Services Administratifs. Un effort a été fait au cours des dernières années mais je voulais juste inciter le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour intégrer davantage de Monégasques au sein de la Sûreté Publique et également faire en sorte que les Monégasques qui y sont voient, bien sûr, leur carrière se dérouler de manière satisfaisante et gravissent les échelons de manière à occuper tous les postes auxquels ils peuvent, effectivement, prétendre en toute légitimité.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci.

Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement au sujet du comportement de nos jeunes policiers. Nous avons actuellement une génération de policiers, la génération « Tanguy » qui n'ont pas fait leur service militaire, qui n'ont pas trop la notion de la hiérarchie et qui sortent de chez papa et maman pour arriver dans la police.

Je me suis fait rappeler à l'ordre six fois pour des péchés véniels du permis de conduire, du plus gentil au plus agressif, aucun ne m'a salué. Il me semblerait important qu'on leur apprenne, quand même, que lorsqu'ils arrêtent quelqu'un de commencer par le saluer. Aucun ne m'a appelé par mon titre, ni Docteur, ni Monsieur le Conseiller. Il faudrait quand même leur apprendre à nous reconnaître, il fut un temps, ils nous connaissaient. Il y en a même un a qui j'ai demandé d'arrêter d'aboyer et un autre qui m'a dit, vous « déconnez »...

(Rires).

... non, c'est quand même important parce qu'ils ont une image et si ils parlent comme cela avec nous, comment vont-ils parler aux étrangers ?

Donc, je propose que le Gouvernement fasse une ligne supplémentaire pour les éduquer.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Conseiller, je dirai même que les comportements corrects contribuent à la dissuasion et à la sécurité. Avec M. MASSERON, nous répétons sans arrêt ce sujet ; le problème c'est de diffuser. Je pense que la grande majorité des policiers a encore cette attitude correcte, il y a des exceptions, je vais presque vous dire lorsqu'il y a des exceptions, signalez-les.

Depuis que je suis arrivé au Gouvernement je l'ai peut-être redit à M. MASSERON deux ou trois fois. Nous sensibilisons l'encadrement, mais il ne faut surtout pas que cela se dégrade.

M. le Président.- Dans le même ordre d'idée, on en a déjà parlé une fois, ce sont les conversations téléphoniques en service qui, continuent, là aussi, donc c'est vrai que c'est assez intolérable comme attitude.

Il est vrai que ce sont les premières personnes que les touristes voient lorsqu'ils arrivent en Principauté, lorsqu'ils ont un problème, donc il faut véritablement mettre l'accent sur un minimum de base, je crois que c'est vraiment très important.

La parole est à Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Conseiller Roland MARQUET, je n'ai pas vécu ça mais je m'associe bien volontiers à votre analyse. A l'époque, il y a quelques années, on les appelait les shérifs, maintenant vous les appelez génération « Tanguy », je trouve cela assez drôle.

Mais, pour être plus sérieux, il faut vraiment que la police en tenue ait conscience de son rôle. Bien entendu, un rôle de régulation, un rôle coercitif, mais également un rôle d'aide, un rôle social sur le terrain. Que ce soit aux abords du marché, que ce soit aux abords des écoles, que ce soit aux abords de certaines zones très commerciales. Il faut qu'ils aient conscience qu'ils sont là aussi pour aider, pour aider les habitants de Monaco quels qu'ils soient, qu'ils soient Monégasques, résidents, enfants du pays, les touristes, ils sont là pour aider. Il faut qu'ils soient souriants, il faut qu'ils soient avenants ; bien entendu qu'ils se fassent respecter, c'est très important, c'est une marque de fabrique de Monaco.

Quant à votre réflexion, Monsieur le Conseiller, pour savoir s'ils nous connaissent... ils ne nous connaissent pas, parce que lorsque nous avons été élus et ce n'est pas pour nous, c'est pour la fonction, à titre personnel, cela nous est complètement égal, lorsque nous avons été élus, nous avons envoyé un document à la police, puisque le Secrétariat Général du Conseil

National nous avait demandé d'envoyer un document avec nos plaques minéralogiques et un certain nombre d'informations. Ils ne nous saluent pas, ils ne nous connaissent pas et ils ne sont pas au courant.

A une époque, j'aime autant vous dire qu'ils connaissaient bien les Conseillers Nationaux.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

J'aimerais qu'on ne passe pas aussi vite sur la question des effectifs de la Sûreté Publique. Je ne suis pas de votre avis, Monsieur GARDETTO, il n'y a pas plus de Monégasques aujourd'hui qu'il n'y en avait hier. Concernant les personnels administratifs, il y a effectivement environ 50 % de nationaux. Par contre, en ce qui concerne les fonctionnaires de police, c'est toujours aussi misérable, il y a une dizaine de Monégasques sur 350 fonctionnaires de police, au point qu'à l'heure où la division de police administrative verra son Commissaire monégasque partir à la retraite, il n'y aura pas un Monégasque préparé pour lui succéder.

Monsieur le Conseiller, votre prédécesseur s'était engagé à rechercher dans le vivier de la Fonction Publique des jeunes Monégasques intéressés par les carrières de la police et à donner à certains la possibilité d'être formés à l'école des commissaires de St Cyr au Mont d'Or. Il semble que ce soit une nouvelle promesse sans lendemain.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je retiens de vos interventions les points que je partage, à savoir, qu'il y a parfois, c'est vrai, tel ou tel policier qui a dans son comportement des choses pour lesquelles on doit trouver à redire.

Comme vous l'a dit le Ministre d'Etat, ce n'est pas faute pour nous, ce n'est pas faute également pour la hiérarchie, de le répéter systématiquement. Vous le savez, les règles de politesse, les règles de courtoisie de sang-froid sont des règles qui sont systématiquement rappelées et inculquées au niveau de la formation des policiers que nous recrutons.

Pour autant, vous me permettez de vous dire qu'il ne faut pas partir de cas particuliers et généraliser. Je souhaite ici rappeler combien la Direction de la Sûreté Publique de Monaco est une Direction particulièrement efficace, particulièrement reconnue en Principauté et à l'étranger et qui a, à son actif, me

semble-t-il, beaucoup de succès dans la lutte contre la délinquance. Cela, je crois, que c'est vraiment quelque chose qu'il faut noter.

On parlait tout à l'heure de policiers en tenue, vous avez pu voir dans la presse locale, il y a quelques jours, combien, justement par la sagacité de policiers en tenue, trois personnes qui venaient, manifestement, commettre en Principauté de nouveaux larcins et de nouveaux cambriolages qu'elles avaient commis en France, ont pu être interpellées, à la fois parce que les plaques minéralogiques du véhicule dans lequel elles se déplaçaient étaient fausses et que le policier l'a constaté ; ensuite au niveau de l'arrestation, de l'interpellation après une poursuite dans Monaco à pied.

Je crois qu'il y a certes des situations qui méritent d'être dénoncées mais je crois que la généralité, c'est qu'en réalité, notre police est une police efficace au service de la population de Monaco et j'entends bien que nous parlons ici de cas particuliers. Lorsque j'en parle également avec le Directeur de la Police, il me montre des lettres qu'il reçoit de personnes, souvent d'ailleurs étrangères, et qui sont extrêmement surprises des conditions de courtoisie dans lesquelles elles ont été reçues ou dans lesquelles elles ont eu des contacts avec la police.

Donc, je tiens à le dire ici.

En ce qui concerne le problème des Monégasques à la Direction de la Sûreté Publique, je me rappelle d'ailleurs ici, d'une intervention, il y a de cela deux ou trois ans de M. SPILLOTIS-SAQUET, qui reconnaissait qu'un certain nombre de recrutements ou de promotions au sein de la Direction de la Sûreté Publique étaient intervenus dans des conditions qui nous paraissent tout à fait satisfaisantes.

Sachez que, bien entendu, la préférence nationale est, je dirai, une obligation et qu'elle est vécue en tant que telle à la Direction de la Sûreté Publique.

Vous avez cité tout à l'heure le cas d'un adjoint qui n'est pas, effectivement, monégasque, mais qui est conjoint de Monégasque comme vous le savez, je le précise quand même. Vous savez aussi et vous le verrez, nous avons depuis quelques années recruté un Commissaire monégasque supplémentaire qui est appelé à un brillant avenir au sein de la Direction de la Sûreté Publique.

Je suis le premier à regretter qu'il n'y ait pas plus de Monégasques qui soient candidats pour entrer dans la Direction de la Sûreté Publique et pour une raison, également qui rejoint la première de vos préoccupations, c'est que les Monégasques qui sont recrutés au sein de la Direction de la Sûreté Publique

habitent Monaco, et un policier qui habite sur son lieu de travail connaît mieux son secteur, il est beaucoup plus intégré et ce serait une meilleure chose. Rien que pour cela, c'est une raison supplémentaire de le souhaiter. En tout état de cause, je vous le dis ici, nous favorisons, nous facilitons autant que possible le recrutement et la promotion des Monégasques au sein de la Direction de la Sûreté Publique et de cela je souhaite que vous m'en donniez acte aussi.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- En France, toutes les personnes qui suivent l'Ecole de Saint Cyr au Mont-d'Or, ne finissent pas leur carrière en tant que Commissaire, mais à partir de vingt-huit ans, il est loisible d'aller suivre cette formation. Peut-être que si une proposition était faite, aujourd'hui, à des nationaux diplômés il pourrait y avoir demain des adjoints et des commissaires monégasques dans certaines divisions.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Je m'associe à vos propos, Monsieur le Conseiller, sur l'excellence de la Sûreté Publique. Cela dit, je m'associe aussi, aux propos de mes Collègues qui ont pu faire remarquer une certaine dégradation qui ne suit que la dégradation générale de l'environnement que l'on peut retrouver, malheureusement, à l'extérieur, mais je crois qu'il est vrai qu'il faut vraiment insister auprès des policiers sur le respect de la politesse, sur la présentation.

Je vais vous citer une anecdote : il y a quelque temps, j'étais garé en face pour mes fonctions au Conseil National, j'ai été verbalisé et j'ai dû faire le tour du Rocher pendant une demi-heure pour arriver à me faire enlever un procès-verbal qui était, *a priori*, mal attribué et je suis tombé sur un agent fort sympathique et qui nous salue d'ailleurs systématiquement, il s'est même excusé, chose qu'il n'avait pas à faire. Tout cela pour vous dire que c'est souvent une méconnaissance de la part de certains parce que ce sont des gens qui viennent, effectivement, de l'extérieur et, comme vous le soulignez, ce serait beaucoup plus intéressant, au niveau de la sélection, il faudrait essayer de cibler des gens, si possible monégasques, bien évidemment, mais même de Monaco et de la région, qui ont une vision et une connaissance différente des gens qui vont venir de l'autre bout de la France.

M. le Président.- Dans le même sens, je crois qu'il y a des Conseillers Nationaux qui siégeaient à nos

places il y a quelques années et qui sont toujours salués, alors que nous, à part Monaco-Ville et la Place d'Armes, c'est le maximum qu'on peut espérer. C'est une remarque.

Madame Sophie LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit mot pour dire que la nature humaine n'est parfaite dans aucun métier, même avec un uniforme. Mais ce que je tenais à signaler c'est que la police à Monaco est particulièrement efficace et je crois que c'est quand même le rôle majeur, vous le savez, moi je suis très attachée aux fondamentaux, mais lorsqu'on appelle la police, même pour un petit accident de la circulation, ils sont là, dans les trois minutes, ou lorsqu'un enfant a un problème, ils sont là, tout de suite pour porter assistance et pour venir en aide aux gens qui le demandent, c'est cité par de nombreux résidents.

Alors, les salutations, peut-être qu'elles ne sont pas faites à chaque fois, mais moi, personnellement, cela ne me dérange pas plus que ça. Pour ce qui est de la sécurité, je me sens en sécurité et je crois que nous sommes beaucoup à Monaco à nous sentir en sécurité grâce à cette police, à mon sens, excellente que nous avons et qui n'existe nulle part ailleurs au monde.

Donc, pour ce qui me concerne, je trouve que tout est très bien comme cela et que les fondamentaux sont, non seulement respectés, mais dépassés.

Je vous remercie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Madame le Conseiller, la Direction de la Sûreté Publique a été très satisfaite de votre prise de parole comme avocate à leur sujet.

(Rires).

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je voulais parler de deux sujets sur deux établissements scolaires, Monsieur le Conseiller, je vous en avais d'ailleurs déjà parlé...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais nous sommes sur la police, non ?

M. le Président.- ... Oui, mais je pense que cela concerne la police.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, justement j'ai besoin de la police.

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Il faut appeler le 17.

(Rires).

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, je vous en ai déjà parlé plusieurs fois : l'entrée du parking de l'Annonciade, le matin, est très dangereuse.

Je voudrais également citer un autre endroit, que l'on m'a signalé à plusieurs reprises : il s'agit du passage clouté devant l'Ecole des Révoires. Le matin, il est absolument indispensable d'être très vigilant lorsque les enfants traversent aidés, bien sûr, par un policier.

Par ailleurs, Monsieur le Conseiller, je tiens à saluer le travail exceptionnel de la Sûreté Publique et je rejoins tout à fait les propos de Mme LAVAGNA. Effectivement, il suffit que nous ayons un petit problème à Monaco pour que tout de suite la police soit là afin de nous venir en aide.

Je suis aussi d'accord avec d'autres Collègues sur la tenue des policiers. Je me souviens – j'étais encore toute jeune – les policiers avaient les gants blancs, avaient une tenue impeccable, saluaient toutes les personnes qui venaient à leur rencontre afin de leur demander un renseignement. Il faut revenir aux fondamentaux.

M. le Président.- Là aussi !

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Ce n'est pas tout à fait ni le lieu ni l'endroit. Monsieur le Conseiller, deux points importants : la tenue des policiers mais également l'accueil qu'ils réservent à toutes les personnes, notamment celles qui viennent visiter la Principauté. Je vous demande, Monsieur le Conseiller, de mettre ces deux points essentiels dans l'ordre de vos priorités afin de donner une image de la Principauté exemplaire.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Pour les deux questions ponctuelles que vous avez évoquées, Madame BOCCONE-PAGES, la première concernant l'Annonciade, je confirme que j'ai demandé à la Direction de la Sûreté Publique d'examiner ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation, singulièrement d'ailleurs, les jours de pluie.

J'ai également saisi mon Collègue Gilles TONELLI, afin de voir dans quelle mesure on peut trouver un aménagement particulier, parce que c'est vrai qu'avec les véhicules qui font un demi-tour à cet endroit-là, il y a probablement quelque chose à faire.

D'autre part, j'ai pris bonne note de ce que vous avez dit en ce qui concerne le passage piéton de l'école des Révoires.

Pour le reste, Madame BOCCONE-PAGES, vous me permettez de dire que si un policier donne un renseignement à une personne, qu'elle soit charmante ou pas, je trouve cela plutôt bien...

(Rires).

M. le Président.- La parole est à Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Rapidement, Monsieur le Conseiller, ce n'est pas une charge contre la police, croyez-le bien, c'est un corps pour qui j'ai beaucoup d'admiration, qui travaille dans des conditions difficiles, je les ai d'ailleurs déjà vus travailler dans des conditions intolérables. Donc, j'ai beaucoup d'admiration pour eux mais néanmoins, il y a quand même un problème d'image.

Je profite aussi ce soir, publiquement, pour remercier la police administrative bien sûr, avec qui j'ai eu des contacts et qui m'a reçue de façon fort bienveillante et très agréable, mais toutefois il y a un problème avec nos jeunes policiers, c'est indéniable, c'est une autre génération, c'est une autre façon de voir le métier et lorsqu'on est sur six fois « rappelé à l'ordre » et que sur les six, il n'y en a pas un seul qui salue, je me permettrais de suggérer et de dire : « Monsieur s'il vous plaît, arrêtez-vous... si on vous arrête c'est parce que vous pouvez être dangereux pour vous ou bien pour autrui... » Il y a quand même une formulation, une façon de le faire.

Maintenant, c'est vrai on ne parle que des trains qui n'arrivent pas à l'heure..., je ne voudrais pas être de ceux-là et, bien sûr, j'ai tout à fait conscience de ce que Monaco, la Principauté doit à sa police. Mais, nous sommes ici, quand même, pour améliorer le système, nous sommes ici pour améliorer l'image de Monaco.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux réflexions pratiques en fait. La première, c'est que j'ai eu connaissance à plusieurs reprises de problèmes matériels au sein de la Sûreté, en ce qui concerne les enregistrements des gardes à vue. Il semblerait que le matériel ne soit pas toujours en état de fonctionner, ce qui, malheureusement, dans ces circonstances affecte la procédure. Je souhaiterais donc que des dispositions soient prises pour que si un matériel ne fonctionne pas, il y ait un matériel de rechange, parce qu'il n'est pas logique que les procédures s'en ressentent, première remarque.

Deuxième remarque, c'est la formation. Nous avons une police de qualité en Principauté de Monaco. Je tiens néanmoins à mettre l'accent sur un point qui est à la fois un avantage et un inconvénient. Etant dans un pays très sûr, il y a très peu de cas où les policiers doivent mettre en œuvre leurs réflexes de « combat » et comme ils n'ont pas l'habitude d'aller au combat, ils sont susceptibles de perdre ces réflexes. Donc, il est important dans le cadre des formations des policiers que les policiers monégasques puissent participer à des échanges avec des policiers des pays étrangers, qu'ainsi les policiers puissent être confrontés à un environnement plus hostile, de manière à conserver leurs réflexes, parce que c'est en ayant des policiers toujours sur le qui vive, qu'on maintiendra la qualité des services de police.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-*

Monsieur GARDETTO, sur le premier point concernant l'enregistrement des gardes à vue, j'apprends ce que vous dites, je vais donc vérifier, bien entendu.

En ce qui concerne le deuxième point, c'est ce que fait la Direction de la Sûreté Publique qui entraîne régulièrement ses personnels avec des formateurs de la Direction de la Sûreté Publique de Monaco, comme parfois, pour des cas particuliers et des cas très pointus avec nos amis des forces françaises.

Vous avez pu le voir récemment, le Directeur de la Sûreté Publique a mis en place une sorte de section d'intervention « une mini CRS » qui, notamment, a pour charge d'intervenir dans les événements importants et pour lesquels il pourrait y avoir des troubles, tels les matchs de football à risques au Stade Louis II. La formation de ces personnels a été assurée par des formateurs venant de la Direction de la Sécurité Publique des Alpes-Maritimes et je crois d'ailleurs que cette formation a été très efficace, les formateurs étaient très contents de leurs élèves monégasques.

Bien entendu, chaque fois que nous en avons besoin, nous faisons appel, effectivement, aux ressources du pays voisin et ami. Cela dit, sachez que la Division de la Formation de la Police est un service, lui aussi, particulièrement rodé qui est placé d'ailleurs sous la division d'un Commissaire monégasque, comme vous le savez et je crois que la Direction de la Formation fait effectivement du très bon travail.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Conseiller, je suis d'accord avec vous, le responsable de ce service est quelqu'un de très professionnel. Ma remarque est une remarque pragmatique, vous faites allusion effectivement, à des sessions de formation, il est important de voir peut-être au-delà de nos frontières, du côté de l'Italie, de la Belgique, de la Suisse ou d'autres, parce qu'on peut apprendre aussi de ces pays. Je pense qu'il faut élargir nos vues, y compris dans la police.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Tout à fait Monsieur GARDETTO, c'est à charge de revanche parce que chacun sait que certains Services de police étrangers viennent voir comment fonctionne notamment, notre P.C. de la police et ils sont toujours très intéressés de voir à quel niveau nous sommes équipés et quel est également le niveau de formation des policiers qui y sont affectés, par exemple.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça marche dans les deux sens, je suis d'accord avec vous.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur la Sûreté Publique ?

En ce qui me concerne, j'aimerais attirer votre attention sur une chose concernant la Sûreté Publique. Plusieurs personnes m'ont répété – et ça semble être dangereux – les problèmes de vitesse sur la voie rapide, au niveau du boulevard du Larvotto, au dessus du Larvotto, devant les grands immeubles où il y a l'école des Carmes. J'ai été contacté par de nombreux parents qui ont vraiment des inquiétudes portant sur la sécurité à cet endroit-là avec des voitures qui vont très très vite apparemment. Je n'habite pas dans ce quartier, mais je pense qu'il faudra revoir ce problème afin d'éviter qu'il y ait des gamins qui se fassent renverser.

M. le Ministre d'Etat.- Contrôles radars....

M. le Président.- Je pense.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Il y en a d'ailleurs, c'est un des endroits où on en fait beaucoup.

M. le Président.- Mais apparemment il y a un vrai problème à ce niveau-là.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Pour appuyer ce que vous venez de dire : deux accidents ont récemment eu lieu sur cette route que l'on appelle « la dorsale ». Un des véhicules a heurté, et nous avons pu tous le constater, la barrière qui est détruite sur une longueur d'une vingtaine de mètres.

Monsieur le Président, il s'agit également de contrôler tout véhicule, notamment la nuit, qui dépasserait la vitesse autorisée. N'hésitez pas à prolonger les contrôles sur toute la dorsale. Merci.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Bien sûr, lutter contre le fléau d'excès de vitesse dans la Principauté, c'est très bien. Vous faites des contrôles radars, dernièrement vous en avez fait dans la montée de la Porte Neuve, vous ne reculez devant rien. Mais je voudrais attirer votre attention sur le Boulevard du Larvotto. Entre le rond point après l'embranchement du Portier et l'avenue qui descend vers la piscine du Beach près du tennis, vous avez trois signalisations. Avant d'arriver au rond point, une limitation à 50 km à l'heure, vitesse limite à Monaco ; ensuite, il est indiqué 70 km à l'heure, manque de chance, lorsque vous roulez à 70 km à l'heure, un panneau vous indique une école, et il faut rapidement rétrograder à 30 km à l'heure.

Alors, moi je pense qu'il est nécessaire que le Gouvernement choisisse un responsable pour sillonner la Principauté pendant quelques jours et revoir la signalisation. Généraliser l'ensemble à 50 km à l'heure serait une solution.

Certes les usagers roulent trop vite mais trois signalisations différentes dans cet endroit ne sont pas cohérentes.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur TONELLI va vous donner des éléments de réponse.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Dans mon esprit, tout était limité à 50 km/heure, y compris cette portion, mais je vais vérifier.

M. le Président.- Non, non, il y a une portion à 70 km/heure.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- C'est exact, il y a une portion à 70 km/heure.

M. le Ministre d'Etat.- Nous allons revoir tout cela.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci.

Puisque vous parlez de la vitesse, je reviens sur mon « dada » qui est le bruit la nuit. Je trouve anormal, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, que des vélomoteurs ou des scooters ou autres engins qui traversent Monaco de part en part, réveillent la moitié de la population. Alors, c'est vrai que, maintenant, nous sommes dans une période plus favorable puisque les fenêtres sont fermées, mais lorsque les fenêtres sont ouvertes l'été, il est anormal que des engins réveillent autant de monde.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Vous avez raison, Monsieur NOTARI, vous avez raison.

M. Pierre LORENZI.- Juste pour signaler, sans rallonger le débat, que souvent ils sont sans feu. Donc, là aussi il faudrait sensibiliser les agents, parce qu'on ne peut pas laisser rouler un scooter sans lumière.

M. Fabrice NOTARI.- Je voudrais juste ajouter quelque chose, c'est qu'en fait les normes des fabricants sont très strictes et les engins sortent en respectant la limitation de bruit, il est donc tout à fait facile de pouvoir contrôler s'ils sont conformes ou pas

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 22 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 23 – THEATRE DES VARIETES

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL	215.700
323.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	66.600
323.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	25.900
	<u>308.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 23 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL	591.300
324.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	35.500
324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	230.600
	<u>857.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Après les félicitations que j'ai demandé à Monsieur le Conseiller, de transmettre pour ce Service, je voudrais juste demander trois choses.

Premièrement, je n'ai pas su trouver le total qui incombe aux travaux de la Salle du Ponant. Deuxièmement, peut-on avoir une date précise d'ouverture de cette salle avec les travaux qui auront été faits ? Enfin, troisièmement, à propos de la ligne concernant la salle du Quai Antoine 1^{er}, je voudrais rappeler à Monsieur le Conseiller, la demande que je lui avais faite. C'était lorsque l'on avait reçu et amendé le projet de loi sur le statut des artistes, à ce moment j'avais demandé que cette salle puisse servir tous les ans ou tous les deux ans à une exposition dédiée aux artistes de Monaco. Vous aviez oralement approuvé cette idée.

Je pense même, Monsieur le Conseiller, je pense même, que le Ministre d'Etat de l'époque, M. PROUST, avait écrit que peut-être tous les deux ans, on pourrait

consacrer une exposition à ces artistes. Je voudrais qu'on se souvienne de ces engagements.

Je vous remercie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Madame DITTLLOT, sur le troisième point, je confirme. C'est bien, effectivement, notre intention, mais vous savez comme moi, premièrement que la Salle du Quai Antoine 1^{er} est surbookée, c'est probablement la raison pour laquelle nous n'avons pas réussi à le faire jusqu'à présent. Cela dit, ce n'est pas du tout oublié et je vous confirme, qu'en tout état de cause, il est dans l'intention du Gouvernement de faire régulièrement une exposition qui serait ouverte aux artistes qui résident en Principauté de Monaco.

Pour les deux premiers points, pour que vous ayez une réponse plus précise, je crois que mon Collègue Gilles TONELLI peut vous donner et les chiffres et la date de la fin des travaux de la Salle du Ponant, que vous attendez et que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout d'abord, pour répondre à la première partie de la question de Mme DITTLLOT, vous n'avez pas trouvé de

crédits en 2011 et pour cause, puisque les crédits sont inscrits au Rectificatif 2010. Les travaux sont en cours actuellement, et s'élèvent à 600.000 € et doivent être finis pour la fin de l'année. Je ne suis pas certain que ça ne déborde par un peu pendant le mois de janvier, mais il ne faudrait pas le dire au Contrôleur Général des Dépenses.

Pour être tranquille on va dire fin du premier trimestre 2011, la Salle sera totalement terminée et utilisable.

Mme Michèle DITLOT.- Si je parlais de 2011, Monsieur le Conseiller, c'est parce que j'avais cru comprendre qu'on aurait pu voter une autre somme pour compléter ce qui aurait été fait en 2010.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a les arbitrages budgétaires qui sont le propre d'un mode de fonctionnement gouvernemental et qui ont conclu au rejet de cette possibilité.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste intervenir sur la Direction des Affaires Culturelles et particulièrement, le nouveau positionnement des nouveaux Musées à Monaco, que je trouve extrêmement intéressant, avec un très bon travail, une équipe nouvellement recrutée dont un certain nombre de compatriotes dans l'équipe, sous la Direction de Mme BEAUD, sous l'autorité de Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je trouve que sur ce sujet-là, la Principauté a une dimension et une Direction extrêmement positive et très porteuse pour les dix ou quinze ans qui viennent.

Il faut juste avoir à l'esprit que ce n'est pas en deux ou trois ans qu'on se pose comme étant une destination sur le plan culturel et, notamment, dans l'art contemporain ; c'est également très important dans le cadre des collectionneurs à Monaco et, notamment, des collectionneurs internationaux qui veulent, à terme, faire des datations à la Principauté. Vous ne pouvez pas attirer ce genre de collectionneurs si vous ne leur avez pas démontré, au demeurant, que vous étiez capables d'organiser de grandes expositions, et le monde de l'art est un tout petit monde où tout le monde se connaît et les bons se connaissent entre eux.

Le seul petit bémol que je pourrais avoir, c'est que je trouve qu'il n'y a pas assez de communication autour d'un certain nombre d'expositions et que certaines, effectivement, se traduisent par un côté un peu trop particulier, un peu trop élitiste et que la signalétique à Monaco est absente, notamment, pour la Villa Paloma. J'en ai déjà parlé l'autre jour, mais c'est très important, petit à petit on le voit, y compris dans l'offre touristique et je crois que mon Collègue Guillaume ROSE pourra nous le confirmer. Il y a un intérêt de plus en plus marqué pour Monaco qui devient un pôle, en dehors des produits phares que sont, bien entendu le Palais Princier, le Musée Océanographique et la Principauté en règle générale, Monaco est en train de s'inscrire, mais cela prend du temps, comme une destination artistique et particulièrement avec l'art contemporain.

Je voulais le dire, parce que de temps en temps on dit qu'on critique, et bien là, en ce qui me concerne, je trouve que c'est porteur d'espoir.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je voudrais simplement donner une information ici parce que le Nouveau Musée fait, effectivement, un travail très important qui est reconnu dans le monde, notamment de l'art contemporain. Je dois dire aussi que le nouveau Musée, au-delà des visiteurs qu'il a, et il y en a eu 10.000 sur les deux expositions SHONIBARE et DEMAND, depuis l'été, ce qui n'est pas un chiffre ridicule, je le redis ici, je voudrais dire que le Nouveau Musée a multiplié les partenariats avec l'Education Nationale, avec également l'AMAPEI et je crois que nous pouvons être très satisfaits de constater, qu'il y a quelques jours, dans la revue américaine de référence, qui s'appelle « ArtForum », il y avait le top dix des meilleures expositions de l'année et le nouveau Musée de Monaco y figurait.

Alors, pour un Nouveau Musée qui a pris son essor depuis peu de temps, je crois que c'est quelque chose qui doit être remarqué ; c'est qu'en matière culturelle les goûts peuvent être différents et je crois que le travail qui est accompli par Mme BEAUD et par son équipe est, effectivement, un travail remarquable qui est un travail de fond qui vise aussi à attirer de nouveaux publics pour l'art contemporain. En tout état de cause, je pense que le Nouveau Musée fait aussi partie des éléments d'attractivité de la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Merci. Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci. J'aimerais qu'on puisse faire un point ce soir sur les ateliers du Quai Antoine 1^{er}. Ce sont des lofts qui sont magnifiques et je voulais savoir si tout avait été résolu, s'ils avaient été libérés et si derrière, il y a un projet culturel pour ces espaces. Je crois qu'on avait évoqué, à moment donné, le projet d'avoir des artistes résidents à Monaco. Je voulais savoir où on en était de cette réflexion.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Nous avons commencé à récupérer un certain nombre d'ateliers. L'un d'entre eux a été divisé en deux ce qui permet de récupérer un espace supplémentaire à attribuer aux artistes. Actuellement, nous en avons trois et bientôt quatre, qui seront disponibles. La Direction des Affaires Culturelles va lancer très prochainement un appel à candidature mais un appel à candidature pour des résidents, comme vous le dites, Monsieur BURINI, mais pour des résidences temporaires et pour des délais très courts. Lorsque je dis très court c'est, trois mois ou six mois, un an étant un grand maximum. C'est-à-dire qu'on ne peut pas imaginer que les ateliers d'artistes libérés soient attribués à des artistes qui considèrent que c'est leur atelier permanent, sinon, c'est simple, nous nous retrouverions dans la situation d'aujourd'hui qui, effectivement pose problème et nous bloquerions à nouveau le système très rapidement.

Donc, je vous confirme qu'à brève échéance, des appels à candidatures seront lancés.

M. le Président.- Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- C'est juste sur ce sujet, Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre ces paroles de la part de Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, car c'était quelque chose que nous avons demandé, dès la première législature 2003/2008.

Je vous en remercie.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Il va sans dire que je ne suis pas d'accord, ni avec Laurent NOUVION, ni avec vous, Monsieur le Conseiller, et parce que j'ai fait une intervention qui était assez longue lors de la précédente séance, je ne vais pas y revenir.

Ce que je peux vous dire tout haut, c'est ce que pense une majorité de nos compatriotes tout bas, une exposition encore une fois, c'est fait pour être vu ! Ne me dites pas le contraire et cette exposition n'est vue par personne. Alors, certes je vous accorde qu'il y a eu

des articles dans la presse internationale, ce n'est pas le problème, nous sommes tous embarqués dans le même navire. Nous sommes là pour attirer du monde à Monaco. Où avez-vous vu du monde autour de cette exposition ? Je vous le demande encore une fois, c'est tout, je n'ai rien contre l'art contemporain, je n'ai rien contre Mme BEAUD, je demande pour l'inauguration d'un Musée qui a coûté 77 M€, nous l'avons racheté 77 M€ au Fonds de Réserve, je demande des sujets beaucoup plus consensuels et pourquoi pas commerciaux, qui permettent de faire venir du monde.

Nous ne sommes pas à une période où tout va bien à Monaco, regardez où nous en sommes, regardez les chiffres, cela fait deux ans que le budget est en baisse de 100 M€, 130 M€ voire 150 M€, nous sommes donc tous embarqués dans le même bateau, on lance une campagne de communication institutionnelle, on nomme un Ambassadeur pour l'attractivité, on fait un guichet unique, tout cela pour faire venir du monde à Monaco et là, c'est exactement le contraire. Vous pouvez me dire tout ce que vous voulez, et je vois, encore une fois que sur ce sujet-là, vous ne vous remettez pas en question.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, nous transmettrons à Mme BEAUD votre intervention. Monsieur CLERISSI, je pense que vous avez tout à fait le droit de trouver cette exposition inintéressante, je pourrais vous dire pour vous réduire votre peine, que le principe du Musée, que ce soit la Villa Sauber ou la Villa Paloma, c'est l'exposition tournante et donc, que votre remarque sur cette exposition ne va pas se figer dans le temps et j'espère donc que la prochaine exposition vous la trouverez bien.

Je voudrais dire aussi que, bien sûr, le but c'est d'attirer du monde mais on ne peut pas raisonner, compte tenu des lieux, de la même manière qu'on raisonne à propos d'une exposition au Grimaldi Forum ou au Musée Océanographique. Le lieu de la Villa Paloma n'est pas fait pour attirer des foules. L'attractivité de la Villa et des expositions, moi je ne la compte pas en nombre de visiteurs, mais en revanche, lors de l'inauguration le fondateur et créateur du Musée Magritte à Bruxelles me chante les louanges de Monaco, du Nouveau Musée et me dit qu'il va revenir et amener des amis voir la Villa Paloma et l'exposition. Je trouve cela intéressant pour l'attractivité de Monaco.

Autrement dit, on ne peut pas attirer du grand public avec une exposition comme celle qui a lieu aujourd'hui, on peut peut-être le regretter, mais ce n'est pas forcément la vocation de la Villa.

Donc, il faut prendre en compte tous ces éléments et se dire que finalement les choses sont là pour être améliorées aussi.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci. C'est sur la Salle du Ponant, donc s'il y a quelqu'un d'autre qui veut parler sur le Musée, je peux attendre.

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas pour relancer la polémique avec mon ami et Collègue Philippe CLERISSI, mais je voulais juste rappeler, parce que je défends aussi beaucoup les artistes monégasques et je pense que les artistes monégasques ont une place à part et que nous devons les défendre... un rôle à part dans le monde, exactement.

Maintenant, une exposition « pointue » avec le Nouveau Musée, Monsieur le Conseiller MASSERON a cité Art Forum mais on peut aussi citer le New York Times, nous avons des endroits qui attirent le monde entier, pas forcément les intellectuels, pas forcément extrêmement pointus mais en tout cas les gens qui s'intéressent un peu au monde de l'art et qui font de Monaco à l'étranger, ce qui est immense, c'est immense comme impact, à l'étranger, on considère de plus en plus que Monaco est un lieu où de l'art se crée et si on considère définitivement – pas définitivement parce que ce ne sera jamais définitivement – mais si on considère pour de bon que de l'art se crée à Monaco, que de l'art se crée avec audace, cela bénéficiera, fatalement, aux artistes de Monaco qui seront regardés d'une autre manière que des artistes locaux comme on pourrait avoir dans les communes limitrophes. C'est tout à fait important ça. C'était juste pour préciser ceci. Merci.

M. le Président.- Merci. Monsieur Roland MARQUET, c'est sur la Paloma ?

M. Roland MARQUET.- Oui, très rapidement Monsieur le Président.

Je vais aller un peu dans le sens de M. CLERISSI et ne pas aller contre votre sens. Vous êtes les gardiens du temple, vous êtes les vestales...

(Rires).

... mais vous avez la tête dans les étoiles et nous, les Elus, nous n'avons pas la tête dans les étoiles. Je crois qu'effectivement, c'est la jonction entre nous les Elus et vous, qui avez la tête dans les étoiles, que le Conseil National trouve sa raison de vivre. Il est certain que vous, en communiquant d'Etat à Etat, Monaco communique avec Paris, avec Rome, avec Bruxelles, avec Londres, avec New York, vous êtes dans un microcosme, mais faites attention de ne pas vous laisser endormir par ce microcosme, sortez en de temps en temps pour voir un peu comment les choses se passent en dehors de ce microcosme. Je crois que c'est salutaire et je pense que le Conseil National est là pour faire la jonction entre vous et la jonction entre ceux qui ne sont pas dans ce microcosme. Voilà, Monsieur le Conseiller, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Ministre d'Etat.- J'entends bien ce que vous dites, Docteur, je pense que le débat qui consiste à opposer une culture élitiste à une culture plus accessible, est un débat inadapté à la situation actuelle.

Vraiment, je partage totalement ce que dit M. ROSE. La réputation culturelle et artistique de Monaco à l'étranger est un atout très important pour l'attractivité des résidents que nous souhaitons accueillir. Or, jusqu'à présent le culturel à Monaco c'était les Ballets, l'Opéra, l'Orchestre mais ce n'était pas les Musées, on ne venait pas à Monaco pour voir les Musées de Monaco. La politique qui a été suivie, ce qu'a fait Mme BEAUD, et je voudrais lui rendre hommage ici publiquement, a transformé le Musée de Monaco en Nouveau Musée National qui aujourd'hui est lisible, identifiable par des gens qui n'ont pas forcément la tête dans les étoiles, mais qui consultent les revues spécialisées et qui peuvent être attirées. C'est un gros progrès qui a été fait, franchement. Donc, tout progrès est perfectible, tout ce qu'on fait est critiquable, toujours, mais la tendance est fortement au progrès.

M. le Président.- Philippe CLERISSI, sur ce sujet.

M. Philippe CLERISSI.- Alors, encore une fois, jusqu'à nouvel ordre l'exposition n'a pas attiré une clientèle étrangère, et ce que j'espère c'est qu'elle ne va pas faire fuir la clientèle d'ici vers le Musée d'art contemporain de Nice par exemple, qui est très intéressant avec un fonds où on peut trouver des Yves KLEIN, des DI ROSA, du COMBAS, du BEN, un fonds local. Voilà, le problème est là, encore une fois, je vous dis tout haut ce que la majorité pense tout bas et je sais que, non seulement, parmi les Monégasques,

mais aussi au sein de l'Administration, j'en ai entendu parler et on ne peut pas dire que les résultats soient aussi probants que vous voulez bien le dire.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, je comprends bien ce que vous dites, mais vous ne pouvez pas comparer les fonds du Musée d'art moderne de Nice, avec les fonds du Musée de Monaco. Il y a des décennies de différence, ou de même avec le Musée MATISSE. Donc, la réalité c'est celle-là et la politique qui a été menée me paraît une politique sensée ; on vise un créneau, on essaie d'être lisible et reconnu internationalement sur ce créneau, et voilà ... donc cela plaît ou ça plaît moins, cela attire plus ou moins de monde... mais peut-être que dans deux ans, il y aura une exposition qui attirera plus de monde.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vais revenir à des considérations plus pragmatiques et qui ne s'adressent pas forcément au monde entier, mais aux gens qui habitent en Principauté et qui attendent la fameuse Salle du Ponant.

Ma question est de savoir qui aura la gestion de cette Salle, très attendue, qui viendra en complément de la Salle des Variétés. Qui pourra bénéficier cet espace ? Je sais qu'il y a beaucoup de nos compatriotes, d'habitants et de résidents qui ont envie de faire des spectacles et d'utiliser cet espace. Aussi je vous demande de nous donner un peu plus de visibilité.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, c'est très simple, la Salle du Ponant sera sous l'autorité de la Direction des Affaires Culturelles, comme l'est le Théâtre des Variétés, c'est vraiment très clair, il n'y a pas autre chose à dire.

D'autre part, à quoi servira-t-elle ? Comme la Salle des Variétés. Je ne peux pas vous dire plus. Donc, elle servira, essentiellement, à des besoins locaux d'associations, à des colloques, des réunions, des conférences, elle sera, c'est d'ailleurs me semble-t-il, ce que souhaitait votre Assemblée, un complément au Théâtre des Variétés qui est aujourd'hui, manifestement, surbooké.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- A Monaco il y a, on l'a dit quelque fois, la Culture avec un grand « C ». L'Orchestre, les Ballets, l'Opéra. Cela fait la renommée de Monaco et continue son rayonnement.

Il y a, aussi, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, la politique de développement des Musées, qui est plus récente, peut-être, mais qui fait aussi la renommée de Monaco.

La majorité a demandé en 2004 que l'on pense aussi à un autre type de culture, plus accessible, plus de proximité, plus en phase avec les artistes monégasques que nous avons chez nous.

En 2004, il y a eu l'Annuaire des Artistes qui a permis de faire un répertoire de toutes ces personnes ; ensuite il y a eu la loi sur le soutien des artistes indépendants et on voit maintenant le fruit de cette politique, dans la mesure où, l'année 2010 a été le cadre d'une profusion de petites expositions et cela est encourageant. En 2004, on était au début, en 2010, on voit vraiment les fruits de ce que nous avons demandé. Moi, je suis très heureux de voir cette profusion d'expositions, j'allais presque dire, on ne sait plus où donner de la tête ! Mais gardons les pieds sur terre, il y en a beaucoup et donc, nous sommes un peu victimes de ce succès et comme nous sommes victimes de ce succès, ce que je demande au Gouvernement c'est que, maintenant, se dessine en accord avec les Directeurs de ces expositions une harmonisation afin qu'on puisse ne pas avoir le même jour deux expositions.

D'ailleurs, cela a été demandé aussi par rapport à des spectacles organisés à la Salle des Variétés, qu'il y ait quand même une harmonisation afin que véritablement ce soit bien étalé sur l'année et qu'on puisse assurément voir à Monaco cette culture très accessible, locale où beaucoup d'artistes monégasques se retrouvent et exposent afin de permettre à tout le monde de faire un choix préalable pour admirer l'ensemble des œuvres proposées.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Pour résumer un peu, je ne vais pas parler de la Salle du Ponant mais de politique culturelle. Il y a un Ministère en France de la Culture qui existe depuis 1958, je crois, avec André MALRAUX qui l'a créé. En fait, puisqu'on a un budget, on a un Gouvernement, un Conseil National... Qu'est-ce qu'une politique culturelle ? En premier lieu, c'est de faire connaître à tous les trésors de l'humanité, et je ne crois pas qu'il y ait de culture avec un petit « c » ou

avec un grand « c ». Il y a des trésors de l'humanité alors, c'est l'Orchestre, c'est DEBUSSY, c'est RAVEL, c'est MOZART, il y a un Opéra, il y a des Ballets, effectivement, et puis après il y a aussi tout ce que l'on peut faire découvrir, il peut y avoir des choses modernes, car ce qui est aujourd'hui classique était controversé à l'époque, à savoir les Ballets Russes, notamment. Les avant-gardes d'aujourd'hui, pourront être les classiques de demain et les avant-gardes d'hier son les classiques d'aujourd'hui. Ça c'est la première phase de la politique culturelle, cela me semble important, c'est l'aspect éducatif.

Le deuxième aspect, effectivement, c'est aussi de développer la culture et c'est pour cela que j'ai posé la question à M. MASSERON, quid de la Salle du Quai Antoine 1^{er}, il est important d'accueillir des artistes extérieurs, il y aura, justement, un échange avec des artistes locaux, il y a un enrichissement mutuel c'est cela qui me paraît important dans la politique culturelle, faire découvrir et développer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre des Affaires Culturelles ? Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- En complément de ce que vient de dire M. BURINI, et cela nous fait revenir un peu sur les enfants, il y a une quinzaine d'années j'avais eu la chance d'aller à Moscou et au Bolchoï où était donné, je crois, une représentation de « Casse-Noisettes » et il y a quelque chose qui m'avait énormément surpris, c'était la moyenne d'âge, la moyenne d'âge des spectateurs du Bolchoï devait avoisiner quatorze ans. Donc, une politique culturelle comme l'a dit Marc BURINI, c'est aussi les trésors de l'humanité, il a tout à fait raison, mais c'est aussi de faire passer une connaissance et de la transférer.

Est-ce que d'un certain côté le Gouvernement ou nous avons la volonté de faire participer la jeunesse à la connaissance de la culture, je vais dire, mondiale ?

M. le Ministre d'Etat.- Si vous me permettez, Monsieur STEINER, que j'évoque mes précédentes fonctions pour vous dire qu'il n'y a pas de comparaison entre ce que la Principauté fait pour l'éducation culturelle et artistique, pour ses élèves, la Principauté est tout à fait en tête sur l'éducation artistique et culturelle et ma conviction – je le disais tout à l'heure en aparté – est que c'est une des raisons des excellents résultats scolaires. C'est-à-dire que les élèves en Principauté ont une ouverture d'esprit aux trésors de l'humanité, comme l'un et l'autre vous le

disiez. Alors, certes il y a des villes dans le pays voisin qui ont une politique culturelle très active, mais comme la politique de la ville, elle est mise en œuvre différemment, enfin pas par la ville, mais par l'Education Nationale, certes il y a des accords, mais tandis qu'ici, chez nous, c'est la même Administration qui met cela en œuvre. Donc, vraiment, et je ne dis pas cela pour dire que c'est très bien et qu'on s'arrête là, au contraire il faut continuer parce que cela contribue de manière fondamentale, je crois, au succès des études de nos enfants.

M. le Président.- Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Je voudrais dire à M. STEINER, qu'ayant été professeur au Lycée Albert 1^{er} pendant des années, je peux témoigner que l'Education Nationale propose aux élèves de la terminale jusqu'au niveau de la 6^{ème} des séances pour aller écouter l'Orchestre, voir des Ballets, de manière très pédagogique. J'ai le souvenir de l'Orchestre qui était venu à l'Auditorium Rainier III donner un spectacle. Il y avait eu, je me souviens, un chef d'orchestre américain qui avait détaillé la manière de dérouler le spectacle musical. Donc, c'est fait à Monaco, il faut le reconnaître et c'est un atout.

M. le Président.- Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- J'espère clore le sujet de manière définitive mais il faut se rendre compte qu'un certain nombre de manifestations à Monaco sont noyées dans la masse. Ça n'a rien à voir avec la culture, mais le Grand Prix qui était une manifestation mondiale, est noyée parmi les autres Grands Prix, ce n'est pas la faute de Monaco, c'est que les Grands Prix se succèdent à vitesse grand V.

Le Rallye qui était une manifestation de notoriété mondiale, est noyé dans la masse, avec les autres Rallyes et d'ailleurs nous ne faisons plus partie du WRC, nous avons souhaité être rétrogradés en IRC.

Donc, si on continue comme ça avec le genre d'exposition que vous proposez en inauguration dans un Musée, nous serons définitivement noyés dans une espèce de magma. Nous sommes toujours en train de prôner l'excellence, mais je cherche encore où vous allez la trouver. Si elle existe dans des articles à l'international, en tout cas, à Monaco, *intra-muros*, elle n'existe pas. Les rues, la plupart du temps, sont désertes, vous n'avez qu'à voir en ce moment, en période de Noël comment cela se passe, moi je vais ailleurs, il suffit d'aller à Nice ou à Cap 3000, vous allez voir le monde qu'il y a. Ici, allez vous promener

un samedi.... Oui, oui cela fait partie d'un tout, c'est la même chose. On veut attirer du monde donc ça fait partie d'un tout. Je suis allé sur le boulevard des Moulins samedi dernier, c'est une catastrophe, il n'y a pas âme qui vive.

Voilà ce que je voulais dire et j'en reviens toujours à ça, une exposition, encore une fois, c'est fait pour attirer du monde, parce que du monde à Monaco, il n'y en a plus, les gens s'en vont ailleurs. Donc, il faut à tout prix conserver le peu qui reste et attirer ceux de l'extérieur.

M. le Président.- Chers Collègues, je vous encourage à être concis. Madame Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Comme mon Collègue Claude CELLARIO, moi aussi en tant qu'enseignante j'ai pu constater les efforts qui avaient été faits, Monsieur STEINER, par l'Education Nationale Monégasque vers les Arts et la Culture. Ces actions ont permis à tous les collégiens de la Principauté d'assister à des représentations de l'Orchestre, des Ballets et de l'Opéra de manière à les initier aux arts lyriques, musicaux et chorégraphiques. Donc, de ce côté-là, je pense que notre jeunesse est particulièrement choyée.

Je dois dire qu'il existe, au-delà de cela, des moments musicaux, les mercredis, qui permettent à nos jeunes enfants d'aller dans la Salle des Variétés, pour recevoir un certain nombre d'initiations...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Les midis musicaux !

Mme Michèle DITLOT.- C'est cela les midis musicaux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président. Pour aller dans le même sens que mes Collègues ainsi que dans le sens de Monsieur le Ministre d'Etat, puisque là aussi, nous en avons parlé dans les séances privées, depuis la rentrée 2010, il y a eu une restructuration de l'organisation scolaire, en matière d'éducation culturelle parce qu'il a été désigné trois référents. Un référent en matière de cinéma, un référent en matière de littérature et un référent en matière d'art vivant.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par mes Collègues, notre jeunesse en Principauté, est particulièrement choyée au niveau de toute l'activité culturelle, moi-même je peux en témoigner puisque mes élèves cette semaine se sont rendus à la villa Paloma, pour visiter l'exposition en cours.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par mes Collègues. Je veux, juste donner une information à Monsieur STEINER et à tous ceux qui nous écoutent. Il existe en Principauté un cursus musical spécifique qui permet aux enfants de suivre un cursus scolaire classique mais également des études musicales et ce depuis les toutes petites classes (le cours préparatoire) jusqu'en 3^{ème} pour l'instant, peut-être un peu plus tard par la suite ; là aussi c'est une grande chance qui leur est donnée. Il y a un conservatoire à Monaco qui est maintenant référencé comme un conservatoire départemental dans le système français qui organise, par exemple, des Masters classes avec des artistes de très haut niveau qui viennent enseigner à nos enfants. Il y a beaucoup de choses qui sont faites.

Pour finir sur un élément un peu différent, mais qui rejoint ce que disait mon Collègue Marc BURINI, je pense qu'on pourrait donner comme piste de recherche à « nos brillants communicants » qu'au-delà de l'enveloppe budgétaire qui est consacrée à la culture, on peut aussi définir Monaco comme un site pour réaliser des premières mondiales. Par le passé, on a vu que de très grandes « premières » qui se sont déroulées à Monaco, auxquelles on fait référence encore aujourd'hui. Pourquoi ne pas poursuivre ? Nous avons un atout en terme artistique et culturel, qu'il faut savoir le mettre en valeur. Pourquoi ne pas l'utiliser pour souligner que Monaco peut jouer un rôle à part dans le monde ?

M. le Président.- Je propose que Monsieur NOUVION finisse les interventions.

M. Laurent NOUVION.- Oui, vous avez bien raison, Monsieur le Président, parce qu'il faut qu'on avance.

Juste pour dire à mon Collègue Philippe CLERISSI, c'est pour cela que je ne me lève pas, on se donne cinq ans, vous verrez que dans cinq ans, Monaco sera un des pôles de référence en matière d'art contemporain, mais cela prend du temps.

M. Philippe CLERISSI.- J'espère que vous aurez raison.

M. Laurent NOUVION.- Je l'espère aussi.

M. le Président.- Merci. Je pense qu'on va clore la discussion pour ce chapitre Affaires Culturelles.

Je vais donc mettre ce chapitre 24 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Un avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté ;

M. Philippe CLERISSI vote contre).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – FRAIS DE PERSONNEL	371.900
325.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37.300
325.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	22.100
	<u>431.300</u>

M. le Président.- Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rendre un hommage à la politique qui a été suivie pour le Musée d'Anthropologie qui retrouve un coup de jeune et par un hasard du calendrier, nous avons demain Yves COPPENS qui va parler au Musée d'Anthropologie. Pour ceux qui ne le connaissent pas, Yves COPPENS c'est quelqu'un qui fait autorité, qui fait réellement autorité dans le monde scientifique à la fois, qui est aussi, comme l'a dit mon Collègue Marc BURINI – à l'approche de Noël je me permets de rendre hommage aussi à l'opposition –...

M. Laurent NOUVION.- ... Vous êtes bien bon Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur NOUVION.

Marc BURINI a parlé de trésors de l'humanité et, effectivement, nous avons des trésors de l'humanité. C'est très beau, c'est très bien, je voulais vraiment dire bravo pour ce Musée d'Anthropologie. Alors, je constate, on a un intervenant extérieur qui est un expert, on a le patrimoine de Monaco parce que c'est vraiment par excellence le patrimoine monégasque avec nos ancêtres et je me félicite que le mètre carré en sous-sol n'ait pas autant intéressé que le mètre carré en surface, parce qu'on aurait encore nos villas « Belle Epoque » si, malheureusement, le mètre carré en surface n'avait pas intéressé autant. Le mètre carré en sous-sol n'intéressant pas, on a pu préserver notre patrimoine en la matière, ça a même traversé la préhistoire.

C'était juste un petit *satisfecit* pour ce qui se passe avec le Musée d'Anthropologie, mais un petit dommage qu'on n'ait pas su préserver de la même manière le reste des trésors de l'humanité que nous avons ici. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup de votre intervention.

Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- A la ligne 325.323, je constate une diminution considérable des crédits, pas loin de 90 %, il est écrit « frais d'Administration ». J'aurais voulu savoir ce qui justifie cela.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Parce qu'en 2009/2010 devaient être inscrites sur cette ligne les dépenses liées à la scénographie qui sera inaugurée demain. Donc cela s'explique, en 2011 il n'y a pas les mêmes dépenses puisqu'elles étaient en 2010 et 2009.

Par ailleurs, je voudrais dire, puisque votre Collègue est intervenu, concernant le Professeur COPPENS, c'est un expert extérieur, je rappelle que le Professeur COPPENS est le Président en titre du Conseil Scientifique du Musée d'Anthropologie Préhistorique, c'est-à-dire qu'il est vraiment très attaché à Monaco et je crois que c'est une très bonne chose.

M. le Président.- Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un point sur la signalétique, j'espère qu'elle sera encore plus pointue de manière à bien signaler ce Musée aux touristes.

M. le Président.- Ne faisons pas de vieux os au Musée d'Anthropologie...

(Rires).

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 25 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.228.500
326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	114.400
326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	1.011.700
	<u>2.354.600</u>

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai vu dans un hebdomadaire de la Principauté, un article qui s'intitulait : « Le Pape à Monaco en 2012 ». Monsieur le Conseiller pouvez-vous nous informer sur son éventuelle venue en Principauté ? Par ailleurs, en ce qui concerne l'article à droite de ladite page, je tiens à réitérer mes félicitations pour cet ouvrage « Histoire de Monaco », qui précise que Monaco a accueilli le Pape Innocent IV en 1251, l'anti Pape d'Avignon Benoît XIII en 1406 et le Pape Paul III en 1538. Ce serait un événement extraordinaire de recevoir le Souverain Pontife.

Monsieur le Conseiller, avez-vous quelques informations à nous donner quant à cet article ?

M. le Ministre d'Etat.- On s'en tient, Madame le Conseiller, à l'expression même de la lettre reçue du Vatican qui est, la visite du Pape est envisageable.

Cela, reste, évidemment, une hypothèse et une perspective formidable de recevoir le Souverain Pontife, mais les visites du Souverain Pontife sont toujours programmées très longtemps avant, avec une procédure qui suit des étapes et donc on progresse dans cette procédure. Mais la confirmation de la visite du Souverain Pontife n'interviendra pas avant plusieurs mois.

Aujourd'hui, c'est officiellement envisageable.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 26 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	5.359.700
327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	66.900
327.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	5.000
327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	679.500
	<u>6.111.100</u>

M. le Président.- Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, cela concerne la Direction Nationale de la Jeunesse et des Sports. Monsieur MASSERON, comme vous le savez les excellentes installations sportives de la Principauté sont saturées en termes de créneau horaire du fait des nombreuses associations sportives existantes. Avec la loi des associations, d'autres clubs ou d'autres sections sportives risquent de se créer également. Bien sûr, on nous annonce la construction de deux nouveaux gymnases, un, au nouveau Lycée Technique, l'autre à Cap d'Ail et je voudrais savoir, Monsieur le Conseiller, vous, en tant que Conseiller de tutelle, êtes favorable au sujet du nouveau collège annoncé qui, nous l'espérons, va se faire bientôt, et qui va accueillir 1.500 élèves à la construction de ce collège, sans gymnase ? Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non.

(M. Gérard BERTRAND parle sans le micro, inaudible).

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui.

M. Gérard BERTRAND.- Eh bien, je vous remercie Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Bien. Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une question au Gouvernement. Nous avons vu récemment, dans la presse, une enquête qui montre qu'au plan international, les systèmes éducatifs, les systèmes d'apprentissage les meilleurs, les plus performants, sont ceux de la Corée du Sud et de la Finlande. Je voudrais savoir à quel niveau se situe la Principauté de Monaco.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* L'enquête en question n'a pas concerné la Principauté de Monaco, donc je ne peux pas vous répondre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est dommage, ce serait bien de s'intégrer dans ce genre d'enquête pour avoir une idée d'où l'on se situe.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Tout à fait, Monsieur GARDETTO, tout à fait.

M. le Ministre d'Etat.- J'avais également posé la question à M. MASSERON.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?
Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, simplement pour signaler que l'ensemble des élèves de la Principauté de Monaco, au 1^{er} novembre 2010 est de 5.802. Nous nous en tenons toujours à une enveloppe globale maximale de 6.000 élèves. Je voulais remercier le Gouvernement de se tenir à ce chiffre maximum que nous demandons depuis 2003.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ce qui montre que le Gouvernement respecte ses engagements.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

En faisant un peu de prospective, on devrait avoir de nouveaux bâtiments, est-ce qu'à ce niveau-là il y aura une augmentation des effectifs ou restera-t-on dans cette enveloppe ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* J'ai tendance à vous répondre, les établissements en question sont calibrés à un effectif supérieur à ce que nous avons aujourd'hui.

Cela c'est, effectivement, pour ne pas avoir besoin de reconstruire quelque chose très peu de temps après avoir mis en service un établissement. En revanche, à court terme il n'y a pas de raison particulière d'imaginer une augmentation du nombre d'élèves. Comme vous le savez, un nombre non négligeable d'élèves qui sont scolarisés à Monaco le sont par dérogation et ne sont donc ni des Monégasques ni des enfants de résidents à Monaco. J'ai tendance à penser que, pour l'instant, le chiffre de 6.000 est probablement tout à fait souhaitable.

Alors cela dit, en fonction du développement de la Principauté de Monaco, les capacités supplémentaires seraient peut-être tout à fait utiles et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les deux établissements ont été calibrés avec un effectif possible supérieur à celui d'aujourd'hui.

M. le Président.- Autant être à l'aise, c'est certain... je vous ai coupé la parole, pardon, mais je pense qu'il faut véritablement rester dans une fourchette raisonnable. 6.000 élèves, on en avait déjà discuté longuement, mais je crois que c'est tout à fait correct. C'est sûr que nous ne savons pas ce que Monaco sera dans dix ans, mais je pense que, réellement, cela évite quand même des coûts et des problèmes... c'est bien cela, je vous ai coupé dans votre intervention, je suis désolé, mais en gros, nous sommes bien d'accord sur ce point-là.

La parole est à Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci.

D'autant que sur le total de l'effectif, je crois qu'il y a 25 % de dérogations aujourd'hui, environ ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Tout à fait.

M. le Président.- Ça a légèrement diminué sur les années qui viennent de passer, et de façon régulière.

La parole est à Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à poser au Gouvernement en ce qui concerne les perspectives de développement de l'enseignement supérieur en Principauté de Monaco. J'ai cru comprendre que des pistes pouvaient être explorées, notamment en matière d'Hôtellerie et de Tourisme. Le Gouvernement peut-il apporter des précisions tant sur les domaines envisagés que sur le calendrier et, à ce propos, comment le Gouvernement entend-t-il interagir avec l'Université Internationale de Monaco ? Pourra-t-on favoriser le développement de cet établissement et de quelle manière ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* En ce qui concerne la dernière question sur l'Université Internationale de Monaco, vous savez qu'elle a changé, récemment, d'actionnaire, elle est aujourd'hui la propriété d'un

groupe qui s'appelle INSEEC qui gère un certain nombre d'écoles de commerces en France et une école de mode en Italie. L'INSEEC est une des filiales d'un groupe américain qui est le premier groupe américain privé, dans le domaine de l'éducation supérieure, dans le domaine privé.

Je crois que ce rachat prouve, pour l'actionnaire, qu'il y a ici matière à développer l'enseignement supérieur et surtout le faire dans un certain nombre de niches. Donc, je pense que l'Université Internationale de Monaco, qui est d'ailleurs très bien cotée, qui est classée dans un certain nombre de ratings a un bel avenir devant elle.

L'un des problèmes de l'enseignement supérieur à Monaco, Monsieur le Conseiller National, c'est un problème très général, c'est-à-dire que le mètre carré est une denrée rare. Donc, l'Université Internationale de Monaco a probablement des besoins, aujourd'hui, de mètres carrés supplémentaires avec la possibilité d'accueillir plus d'étudiants et donc de diversifier ses formations. Vous savez qu'elles sont, aujourd'hui, tout particulièrement dans le domaine de la finance et dans le domaine du luxe, mais encore une fois cela n'est possible qu'à partir de l'instant où les locaux seraient disponibles pour permettre une augmentation du nombre d'étudiants.

Pour le reste, nous sommes en discussion, depuis un certain temps, avec un certain nombre d'entités étrangères qui ont des idées d'implantations de formation supérieure à Monaco, mais chaque fois, jusqu'à présent, nous avons buté sur des problèmes physiques et matériels de locaux. Par conséquent, je dirais qu'à très court terme je ne pense pas qu'il y ait de possibilité d'implantation.

Cela étant, je crois que la Principauté de Monaco a probablement un rôle à jouer sur des formations très pointues, très particulières en liaison avec les Institutions qui ont pignon sur rue en Principauté, que ce soit par exemple, le Centre Scientifique, le Musée Océanographique, il y a manifestement, là, peut-être des points de recherche, mais encore faut-il trouver l'opération et comme je vous l'ai dit les possibilités physiques du développement.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Si vous me permettez, Monsieur le Président, je voudrais juste une précision en ce qui concerne l'éventuelle implication budgétaire de l'Etat dans ce processus de développement de l'enseignement supérieur.

M. le Ministre d'Etat.- Pour l'instant, vous avez remarqué que l'Etat fait un gros effort en matière de recherche. Vous n'êtes pas sans ignorer que l'enseignement supérieur, c'est d'abord de la recherche, ensuite, de l'enseignement, donc lorsqu'on parle de l'enseignement supérieur, il faut commencer à parler de recherche pour décliner, ensuite, vers l'enseignement et pas l'inverse.

Il est donc plutôt raisonnable de faire comme le propose le Gouvernement, en développant le Centre Scientifique de Monaco, en développant dans le C.H.P.G. un certain volet d'enseignement qui est tout à fait envisageable sur un certain nombre de spécialités, en renforçant la coopération de l'Université de Nice, adhérant au pôle de recherches et d'enseignement supérieur qui va unir pour la recherche Toulon, Nice, Paris 6, et puis l'Université italienne. Donc, voilà positionnons-nous là-dessus et après nous verrons ce que nous pouvons en déduire de manière cohérente pour l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, s'il y a une opportunité, comme M. MASSERON l'a dit, d'une installation d'une formation supérieure, très bien, mais aujourd'hui, il n'y a pas de dépense prévue au Budget 2011, il n'y a rien, la priorité c'est la recherche.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rappeler que nous avons l'école, le Pavillon Bosio, qui est un exemple tout à fait dans ce style-là, puisque d'une école municipale, c'est devenu une école qui est, maintenant reconnue, et qui permet d'obtenir des diplômes de qualité supérieure et aussi des échanges avec d'autres instituts en France. Donc, je pense que c'est un exemple qu'il faudrait suivre pour d'autres organismes à Monaco, qui existent déjà ou qui viendront dans le futur.

M. le Ministre d'Etat.- Effectivement, c'est un excellent exemple, d'autant plus que la dernière Commission Mixte avec la France a fait en sorte que le diplôme délivré par l'Ecole Bosio, soit reconnu comme un Master, c'est très important comme résultat puisque cela rassure et permet aux étudiants de poursuivre.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je voudrais, moi aussi, féliciter le Gouvernement pour ce qui a été fait pour l'Ecole Bosio et je suis heureux d'entendre le Ministre d'Etat nous présenter

une vision globale de la recherche et de l'enseignement, parce que, là aussi, pour l'attractivité de Monaco, c'est quelque chose d'important.

Nous avons au niveau de l'Education Nationale de très bons résultats avec la possibilité d'étudier des langues, ce qui est vraiment très bien. Il y a l'Ecole Internationale où là, il faudrait peut-être faire un point avec l'Education Nationale parce que je crois que leurs diplômes ne sont pas reconnus en France pour l'instant. Ensuite, il y a l'IUM, et aussi le Centre Scientifique qu'on est en train d'essayer de développer et vous avez raison, pour l'éducation supérieure, c'est aussi la recherche. Là, il faudra peut-être au niveau législatif surtout, si on va toucher au niveau de l'hôpital, il y a un peu tous les problèmes de bioéthique et je voudrais savoir quelle est la position du Gouvernement par rapport à la Convention d'Oviedo, par exemple ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour la bioéthique, M. VALERI peut répondre, on a commencé à y réfléchir, bien sûr, entre le Département des Affaires Sociales et la Santé et la Direction des Affaires Juridiques (D.A.J.). Nous avons désigné ensemble un juriste interne à la Fonction Publique, mais qui a de solides bases juridiques, pour commencer à réfléchir à un avant, avant-projet de loi, puisque, à un moment donné, il faut écrire. Vous avez vu aussi que dans le pays voisin, la question n'était pas encore très stabilisée.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* J'ai très peu de choses à ajouter après ce que vient de dire le Ministre d'Etat, mais c'est clair que pour espérer faire de la recherche et encore plus, peut-être pourquoi pas, un jour du développement au cœur des laboratoires dans ce domaine, il faut d'abord qu'on ait un cadre législatif qui nous permette de travailler dans des conditions sécurisées et clarifiées. Nous allons donc nous y employer.

Dès l'année prochaine, comme l'a dit le Ministre d'Etat, un juriste va, tout en étant affecté à la D.A.J. être dévolu à ce sujet-là, en liaison, notamment bien sûr, avec la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale. Nous allons avancer sur le plan du cadre législatif qui est l'étape première et nécessaire pour s'engager, éventuellement, sur le chemin de la bioéthique.

M. Bernard MARQUET.- Une piste pour le Gouvernement, il y a un mois, je représentais l'Assemblée Parlementaire au Comité de Bioéthique Gouvernemental du Conseil de l'Europe, et le

représentant français, M. DOMINATI, qui nous a invités à déjeuner nous disait que la France suivait ces travaux de très près car sur ce genre de sujet, il est difficile de s'appuyer sur une feuille blanche, si je puis dire, à partir du moment où le Comité de Bioéthique émet des avis qui sont faits par des experts. C'est très large, cela va des ONG jusqu'au pays même, observateur du Conseil de l'Europe dont le Vatican, il y a un consensus et peut-être que le Gouvernement pourrait, compte tenu qu'on paie une cotisation au Conseil de l'Europe, peut-être regarder les travaux du Comité de Bioéthique.

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais demandé la parole au moment de l'Université de Monaco, donc je voudrais juste y revenir un petit moment.

Sur l'Université de Monaco, je voulais parler du fait, qu'effectivement, comme l'a souligné le Conseiller M. Paul MASSERON, l'Université est extrêmement bien placée et je voulais simplement délivrer un vrai *satisfecit* au couple qui a fondé l'Université de Monaco, qui l'a animée depuis des années et des années, qui a fait énormément de bien à

la Principauté et à travers eux je voudrais dire que, très souvent, on parle beaucoup des gens qui profitent de Monaco mais on parle, malheureusement, nettement moins, en particulier dans cette Assemblée, des gens qui apportent leur pierre à l'édifice de la Principauté, qu'ils soient monégasques, résidents ou tout simplement des amoureux de la Principauté qui ont voulu faire quelque chose.

C'est aussi le cas pour un Monégasque qui a amené l'Ecole Bosio là où elle en est, parce que tout le monde sait qu'un Monégasque, cher à notre cœur, un artiste monégasque a été un des fondateurs de l'Ecole Bosio, donc je voulais tout simplement, ce soir, rendre hommage à ces gens qui font beaucoup pour la Principauté mais dont on parle peu.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je crois qu'on peut tous s'associer à vos louanges.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 27 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL	7.276.000
328.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	96.200
	<u>7.372.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 28 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE – COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL	7.490.800
329.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	114.000
	<u>7.604.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

J'ai une remarque à faire parce que j'ai rencontré beaucoup d'enseignants du Collège Charles III, des techniciens et des personnels administratifs. Alors, je sais que le Gouvernement, et c'est louable, essaie de faire énormément d'économies sur le chauffage, mais j'ai eu énormément de récriminations sur le fait qu'à la reprise des cours, le lundi matin, les locaux étaient franchement froids et je crois même, qu'il y a certains moments où on arrête le chauffage, à plusieurs reprises. Donc, c'est vrai que cela pose un problème pour le personnel enseignant, pour les élèves mais il y a aussi un problème pour les techniciens qui travaillent dans les périodes de vacances scolaires. Heureusement, ils ont des moufles et des anoraks pour pouvoir travailler, parce que sinon cela poserait de vrais problèmes.

Il y a peut-être quelque chose à revoir là-dessus. Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Nous allons vérifier cela, mais ne pas chauffer des établissements scolaires lorsqu'il n'y a pas d'élèves, c'est peut-être la première manière de faire des économies.

M. le Président.- Je suis d'accord, il y a un vrai problème, mais il y a aussi des gens qui travaillent à l'intérieur et cela peut poser un problème. Au Lycée, oui, exactement, il y a peut-être la même chose, mais moi j'ai rencontré des enseignants du Collège Charles III.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 29 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.646.500
330.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	36.300
	<u>2.682.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

J'avais une remarque complémentaire, Monsieur le Président, pour saluer la pose de panneaux solaires à l'école Charles III par le Gouvernement. Un geste, pour l'environnement, évidemment, une mesure d'économie pour cet établissement et une action d'éducation pour les enfants qui peuvent voir une mesure concrète se réaliser.

J'encourage le Gouvernement à mener ce type d'opération dans d'autres établissements scolaires de la Principauté. C'est un exemple à suivre. De manière plus large, il y a beaucoup de toits d'immeubles qui n'attendent que des panneaux solaires pour faire des économies.

M. le Président.- Ce n'est peut-être pas antinomique mais on pourrait peut-être mettre des panneaux solaires au Collège Charles III ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, oui, c'est un complément. D'ailleurs, il y a déjà un système qui permet de chauffer...

M. le Président.- Un chauffe-eau solaire, mais ça c'est au Lycée Technique.

Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci.

J'ai été au Comité de l'Education Nationale, la semaine dernière et sur l'Ecole Saint Charles, je crois qu'il y a eu une économie de 80.000 €, au niveau de la facture énergétique, c'est énorme, cela fait plaisir pour le budget, puisqu'on parle du budget, et ce n'est pas

seulement les panneaux solaires, je crois aussi que ça a été des réflexes citoyens qu'on a appris aux enfants. Donc, on peut voir qu'on peut améliorer les choses par l'éducation aussi.

M. le Président.- Tout à fait.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 30 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.535.200
331.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	27.000
	<u>1.562.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 31 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.823.400
332.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	29.200
	<u>1.852.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci.

Monsieur le Président, nous avons appris, avec les Conseillers Nationaux présents lors de notre récente visite à la Résidence à « Qietüdine », que les élèves de cette école se rendaient régulièrement à la Résidence, pour faire notamment la décoration des fêtes de fin d'année mais également pour animer les ateliers de musique, de théâtre, de lecture.

Alors, je tiens à saluer ces initiatives au travers des liens inter-générationnels qu'elles créent. D'ailleurs, ce sujet a été souvent abordé, dans cet Hémicycle, dans le cadre de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Il faut encourager et développer ce type d'actions pour réunir les générations.

M. le Président.- Pour aller dans le même sens, il y a aussi ce qu'on nous a signalé, c'est que les élèves de l'Académie de Musique viennent réviser ou travailler leurs morceaux à la Résidence à « Qietüdine ».

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Un concert est prévu le 17, pour ceux qui veulent savoir.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 32 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.564.500
333.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	22.900
	<u>1.587.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 33 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL	5.002.400
334.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	332.500
	<u>5.334.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 34 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DU PARC

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL	946.100
336.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	18.200
	<u>964.300</u>

M. le Président.- Là non plus, pas de remarque, il y en a eu dans les années précédentes, quelques-unes. Donc, nous n'avons plus de remarque à faire, c'est magnifique.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 36 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL	737.100
337.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	13.700
	<u>750.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 37 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE – BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	185.700
339.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	30.700
	<u>216.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous savez que la Bibliothèque Caroline est chère au cœur de tous les Monégasques et chers aussi les trésors qu'elle contient. Peut-on espérer trouver une solution pour les mettre au moins en sécurité ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Vous parlez de la Bibliothèque, et bien effectivement... mais ce n'est pas de la même dont on parle, vous parlez de la Bibliothèque Notari ?

Oui, eh bien la solution a été trouvée par M. Gilles TONELLI qui va vous l'exposer, et qui est une solution tout à fait excellente.

M. le Ministre d'Etat.- Et plus rapide.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est une solution en deux étapes puisqu'il y a la création d'un site d'accueil pour tout ce qui est le fonds, qui sera fait en infrastructure de l'Opération Canton, qui est déjà commencée actuellement, et, dans l'intervalle, nous avons trouvé des locaux pour pouvoir sécuriser ces biens, dans l'attente de cette nouvelle réalisation.

M. le Président.- Bien. Vous êtes rassurés, la Bibliothèque Caroline va bien et la Bibliothèque Notari va aller mieux.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 39 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	323.200
340.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	257.000
	<u>580.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, c'est une idée qui nous était chère, vous le savez, la garde du mercredi après-midi et les activités

surveillées. Alors, je vois que cette année, les chiffres sont impressionnants et j'en suis ravi. A la rentrée 2009/2010, quand même beaucoup d'enfants, 59 enfants de maternelle, 47 enfants des cours élémentaires, en maternelle tous les établissements confondus 89 inscrits et en élémentaire 65 inscrits. Donc je crois que c'est une belle réussite et là aussi, il faut le souligner, c'était une demande forte du Conseil National.

Voilà, les chiffres sont là, Monsieur le Conseiller, et je suis ravie que ces chiffres ne cessent d'augmenter et que cette année, de nombreuses activités surveillées aient été organisées le mercredi après-midi et je vous en remercie.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	220.700
342.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	11.600
	<u>232.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je suis désolée mais vous savez que c'est un chapitre qui me tient particulièrement à cœur...

M. le Président.- ... Ne soyez pas désolée.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Le Centre d'Information de l'Education Nationale est un endroit très important. J'avoue qu'il faut vraiment qu'il soit à la hauteur de la tâche qui lui est confiée. Il faut vraiment qu'il accueille l'ensemble de nos jeunes qui veulent poursuivre leurs études.

Nous l'avons souligné lors du dernier Comité de l'Education Nationale avec MM. LORENZI et BURINI : il faut vraiment donner tous les moyens nécessaires à ce Centre d'Information afin que les étudiants aient les réponses qu'ils souhaitent. Des postes informatiques doivent être mis à leur disposition afin

M. le Président.- Je crois que nous sommes tous ravis de ce succès.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 40 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

de leur permettre d'enregistrer leur dossier d'inscription dans les établissements scolaires pour leurs études supérieures, aidés par le personnel du C.I.E.N. qui pourra les conseiller. De même, il faut développer, en ce qui concerne leur profil professionnel, des activités sur poste informatique capables de leur faire découvrir le méditer qui sera en adéquation avec non seulement ce qu'ils recherchent mais également eu égard à leurs compétences. Ces exercices sont à pratiquer, dans le cadre des cours de vie scolaire ou d'IDD, par le professeur principal, afin de leur permettre de travailler sur leur future situation professionnelle.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 42 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL	543.100
343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	48.700
	<u>591.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 43 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE – SERVICE DES SPORTS – STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II	8.432.800
--------------------------------	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci.

Je vais faire jouer mon joker et rattacher à cette ligne, le triste spectacle auquel j'ai assisté hier, d'ailleurs en compagnie du Conseiller pour l'Intérieur, démontre toute l'urgence qu'il y a à agir.

Pour la troisième ou quatrième année, je ne sais plus, nous allons maintenir sous assistance respiratoire une équipe qui est déjà dans un état végétatif et dont la qualité de jeu se dégrade plus vite que la pelouse – même la pelouse résiste mieux – mais il faut dire qu'à 842.000 € par an, elle a de quoi résister.

Avec votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, nous avons longuement débattu sur ce sujet et nous avons convenu que la solution passait sûrement par le Centre de Formation.

Le budget maintenant de l'équipe ne permet plus d'avoir une politique de vedettes. C'est pour cela que je m'interroge sur la politique qui a été menée cette année. On a vendu nos meilleurs joueurs, certains souhaitaient partir et on sait qu'il est difficile de les retenir, mais par contre, on a dépensé énormément en recrutement et c'est là, que je ne comprends pas, parce qu'on a lu dans la presse qu'on ne pouvait pas mettre 4,5 M€ sur un joueur et on en a acheté un, quinze jours

après à 7,5 M€, donc, je m'interroge, là aussi. Si l'on veut que le football, qui est un grand vecteur publicitaire pour la Principauté, joue le rôle qu'il doit jouer, il faut que l'on trouve une solution qui soit plus que pérenne. La qualité du jeu est un facteur important, et j'en veux pour preuve cette illustration : hier, je suivais un autre match, dans un autre championnat, dans une équipe que, bien entendu, tout le monde admire et que l'on ne pourra sûrement pas imiter, et une réflexion du commentateur qui m'a fait tilt, c'est qu'il a dit le spectateur ne vient plus pour voir un match de football, il vient pour le spectacle et je crois que c'est là aussi tout ce que nous souhaitons pour Monaco, bien qu'en ce moment, l'image que nous véhiculons à travers la télévision est plus nuisible pour la Principauté que l'impact que l'on pourrait en retirer si l'équipe était vraiment au top.

Il y a donc urgence à trouver une solution qui permette à cette équipe de jouer le rôle qui lui revient.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GUAZZONNE, M. MASSERON va vous répondre plus techniquement. Evidemment, le Gouvernement ne se réjouit pas de la situation actuelle, il est donc tout à fait désireux et prêt à accompagner tous les efforts du Club pour améliorer les choses. D'un autre côté, ce n'est pas le Gouvernement non plus qui entraîne l'équipe de

football. Donc, le Gouvernement accompagne, le Gouvernement peut redonner du souffle, de l'espérance, de l'espoir, contribuer à renforcer l'esprit d'équipe. Lorsque vous dites que la force de Monaco a été très longtemps son école de formation, je crois que c'est encore vrai, il y a un joueur qui joue, il est tout jeune, qui est un des joueurs de l'équipe de France, je crois, « espoir », donc cela existe toujours.

Maintenant, techniquement, Monsieur MASSERON peut, peut-être apporter des précisions, mais lui-même n'est pas l'entraîneur.

(Rires).

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Pour aller dans votre sens, Monsieur le Ministre d'Etat, effectivement, et M. GUAZZONNE le sait très bien, dans le classement des centres de formation à la fin de la dernière saison, l'A.S. Monaco venait en deuxième position après l'équipe de Rennes. D'autre part, M. GUAZZONNE qui assiste à beaucoup de matchs, comme moi-même, a pu constater que l'équipe débute en titulaire et avec des remplaçants qui sont très nombreux et issus du Centre de Formation, je crois que c'est généralement cinq ou six et à mon avis l'un des meilleurs résultats de France là-dessus, incontestablement, notre équipe se repose pour beaucoup sur son centre de formation, qui est un centre de formation de qualité. Donc, Monsieur GUAZZONNE lorsque vous disiez, c'est un atout de Monaco, il faut y faire appel, c'est bien, me semble-t-il, effectivement, ce qui se fait. Pour le reste, si c'était si simple je crois que et l'entraîneur et le staff auraient trouvé la solution.

M. Eric GUAZZONNE.- Oui merci, je suis heureux de vous entendre dire ça, c'est là où je ne comprends plus. Nous sommes tous d'accord pour dire que le Centre de Formation est performant, nous sommes tous d'accord pour utiliser ces joueurs, alors pourquoi il y a deux ans on avait des joueurs qui commençaient à percer, du Centre de Formation, on a commencé cette année à avoir cette politique où on a engagé beaucoup de joueurs qui viennent de l'étranger, au contraire, donnons cette chance à nos joueurs, c'est cela que je veux dire. Pour quelle raison, alors que la santé du club n'est pas bonne en ce moment, a-t-on dépensé 12 M€ de transfert, c'est ce que je cherche à comprendre ; au contraire, donnons la chance à ces jeunes, permettons-leur d'éclorre, on a des internationaux effectivement, dans les équipes de jeunes ou dans des équipes du continent africain, il y a de la qualité mais il faut leur donner, au contraire, encore plus d'importance.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, effectivement, ce n'est pas au Gouvernement ni au Conseil National de diriger, mais par contre, on vote quand même des baisses de redevance pour inciter les entreprises à aider le football. Alors, au moins que là-dessus on ait des retours, on explique pourquoi on a dépensé tant d'argent cette année pour le football. Si le budget de Monaco était excédentaire, je vous dirais oui, mais là cette année, le budget du club de football étant déficitaire, je ne comprends pas cette politique.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci. Pour faire un parallèle avec le monde de l'art, on a une équipe surréaliste et personne ne vient la voir. Quant à cette équipe-là, je ne pense même pas qu'on en parle dans les revues internationales de football, donc c'est une véritable catastrophe pour dire la vérité. On a connu à Monaco des périodes de gloire entre 1978 et 2004, qu'on n'aura plus jamais.

Depuis 2005 jusqu'à présent, mais que veut-on exactement ?

Les joueurs se succèdent à des cadences phénoménales, certains restent six mois, d'autres huit mois, d'autres ne jouent même pas, sont déjà prêtés ou revendus ; il n'y a pas d'argent, on sait très bien que dans le football à l'heure actuelle, c'est l'argent qui domine. Alors, moi je n'ai pas de problème avec cela, simplement il faut savoir, encore une fois, ce qu'on veut. Je me demande si, après tout, on n'aurait pas intérêt à baisser le budget et à redescendre en deuxième division, pour avoir une bonne équipe de deuxième division et là, on aurait peut-être du monde. Parce qu'on serait capable, peut-être, avec un budget d'une trentaine de millions d'euros de jouer les premiers rôles. Là, ce n'est plus possible, je le regrette, ou alors il faut changer complètement d'optique et envisager une autre structure pour le club, une autre façon de le diriger et là, je pense que ça va prendre du temps, il faudra envisager des solutions qui *a priori* ne reçoivent pas l'agrément de tout le monde.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Sur le football, moi je veux intervenir, pas sur le plan technique parce que je serais bien le dernier à donner des conseils, des leçons, parce que je connais assez mal le sujet, j'ai bien volontiers l'humilité de le reconnaître. Mais, sur le principe, sur le plan financier, sur le plan sportif et d'une façon générale sur le plan en image de Monaco,

je voulais juste dire quelque chose quand vous tapez « Monaco », Google alerte, vous tombez à 80 % sur l'A.S. Monaco. Alors, on parle de communication, on paie des gens extrêmement chers et sur le plan de l'image, on est absolument désastreux.

Le budget de l'équipe de Monaco est le septième de la Ligue 1, je crois, je ne vais pas revenir sur les résultats, on les connaît tous. Nous avons dans cet hémicycle la chance d'avoir quelqu'un qui est un de nos Collègues, M. SVARA, qui connaît très bien le sujet. Je respecte son devoir de réserve mais il a, en 2004 amené l'équipe de football en finale de la Coupe d'Europe. Alors, il y a un problème, il y a un gros problème ! Ce n'est pas à nous de le régler, mais il se trouve par la nature des choses que nous, nous sommes doublement concernés. D'une part, sur la redevance de la Société des Bains de Mer et, d'autre part, sur la dotation que nous votons au titre des interventions publiques, c'est-à-dire que nous aurons probablement à regarder tout à l'heure, il y a un problème de fond et, depuis 2004, manifestement, c'est le cas de le dire, il y a un problème de fond à double sens et depuis 2004, ce n'est pas réglé.

Alors, on voit bien que chaque année, nous le voyons nous, dans des réunions privées avec le Gouvernement qui nous donne des informations, et les différents dirigeants qui se succèdent, le problème n'est pas réglé parce que nous avons un problème structurel là aussi à l'A.S.M.. Alors, bien entendu, nous n'avons pas vocation à faire état dans les débats budgétaires de façon publique, mais c'est le secret de polichinelle. Donc, véritablement, le Gouvernement doit intervenir, soyez notre intermédiaire pour dire que ce n'est plus possible. Là, l'ensemble des compatriotes sont complètement atterrés et, plus particulièrement, les supporters. On ne peut pas continuer à une valse d'entraîneurs, de dirigeants, de joueurs. Effectivement vous avez noté la très bonne performance du Centre de Formation, mais c'est historique.

Alors, trouvez des solutions, proposez un partenariat capitalistique, sportif, humain, vite, avant l'année prochaine et avant que nous ayons à nous déterminer sur le principe de la redevance, mais faites-le parce que maintenant il y a urgence. Mais, que les choses soient claires, nous, nous n'avons pas à nous subroger dans vos droits puisque nous ne pouvons pas, bien entendu, nous occuper de la Direction de l'A.S. Monaco. Merci.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, moi je rejoins tout ce qui a été dit par mes Collègues et notamment ce que vient de dire M. GUAZZONNE. Il avait été défini une politique, comment dirais-je, de réduction des coûts, et ensuite, les supporters, il m'arrive parfois d'aller sous les pins à la Place du Marché et d'écouter ce que disent les gens qui ne sont pas étonnés lorsque nous faisons revenir des personnes qui avaient été licenciées, les mêmes personnes font les mêmes choses parce qu'elles ont intérêt à vendre des joueurs.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot, moi j'entends bien tout ce que disent les Conseillers Nationaux, nous ne sommes pas encore tout à fait à la moitié de la saison, si Monaco était placé, comme l'an dernier, on n'aurait pas le débat aujourd'hui. Donc, attendons peut-être que la saison soit davantage avancée et nous pourrions plutôt, globalement, adresser des vœux à l'équipe pour qu'elle se ressaisisse et qu'elle marque des buts, qu'elle gagne des matchs et puis peut-être, aussi, des vœux au public pour qu'il vienne soutenir son équipe dans ces moments difficiles.

M. le Président.- Finissons maintenant sur ce chapitre...

M. Eric GUAZZONNE.- Oui, Monsieur le Ministre, je suis d'accord, on peut toujours faire des vœux pour que le public vienne, mais le public va venir s'il peut voir un spectacle. Là, actuellement, c'est du masochisme, il faut dire les choses telles qu'elles sont, il n'y a plus rien, c'est une souffrance d'assister à ces matchs de football, donc faisons vite quelque chose.

(Brouhaha).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous pourrions faire une économie sur le budget, Monsieur GUAZZONNE.

M. le Président.- Ne partez pas tous dans toutes les directions. Nous allons terminer avec l'intervention de Monsieur NOTARI, sur le gazon.

M. Fabrice NOTARI.- je vais peut-être vous décevoir mais ce n'est pas sur le gazon....

(Rires).

M. le Président.- Dommage !

M. Fabrice NOTARI.- En fait, je voulais vous parler, du Stade Louis II, au même titre que mon Collègue Gérard BERTRAND avait parlé du Saint Sébastien. C'est-à-dire qu'il y a eu un redressement des charges des locataires du Stade Louis II qui a été un peu apocalyptique, puisqu'à l'origine, on les a redressés sur les années à partir de 2005 et en faisant une erreur qui augmentait les charges du double de ce qui était vraiment dû.

Donc, il y a eu un vent de panique qui a soufflé, qui a été fort heureusement apaisé par une réunion qui a été tenue, je tiens à remercier d'ailleurs l'Administration des Domaines qui a tenu cette réunion et j'aimerais surtout, c'est le but de mon intervention, que cela ne se reproduise plus et que ça serve d'exemple pour la suite parce qu'il est, quand même, très désagréable, lorsqu'on vient rectifier des personnes sur cinq ans en arrière et qu'en plus, les choses sont gonflées, il est très difficile, pour eux, dans leur exploitation de récupérer des sommes importantes pour payer des arriérés qui ne sont pas prévus et surtout si les montants sont faux.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 46 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE – POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL	7.517.700
348.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	287.100
348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	596.700
	<u>8.401.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 48 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL	780.400
349.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25.000
349.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	66.000
349.050 – ENTRETIEN – AMELIORATION LOCAUX.....	80.000
	<u>951.400</u>

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

Je pensais qu'on pouvait terminer ce chapitre, mais compte tenu de l'heure, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 50, je souhaite recommencer vers 21 heures 30.

Merci beaucoup.

—————
(Séance suspendue à 20 heures 50).

—————
(Reprise de la séance à 21 heures 30).

—————
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Primitif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 48 Force Publique, Pompiers. Monsieur le Chef de Cabinet, nous vous écoutons.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 49 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL	980.900
350.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	198.500
	<u>1.179.400</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, votre Département est généralement destinataire des questions relatives à la S.B.M.. Vendredi dernier, nous avons partiellement abordé la situation sociale et financière de cette société et le Gouvernement nous avait alors répondu qu'il adopterait une position neutre dans l'aboutissement de la convention collective en cours.

Seulement voilà, l'actualité nous rattrape et la grève surprise de ce week-end nous rappelle qu'il y a une bombe qui est prête à s'abattre sur la Place du Casino et que le Gouvernement ne pourra pas faire l'économie d'une intervention pour mettre de l'ordre au milieu de tout cela.

Cette grève, initiée à tort ou à raison, illustre l'exaspération de certains personnels des jeux face à une Direction qui a délaissé la gestion des Casinos depuis des années au bénéfice du secteur hôtelier. Secteur hôtelier qui progresse tandis que les Casinos, eux, sombrent.

Monsieur le Ministre, on ne peut pas continuer à se voiler la face, il y a le feu à la S.B.M. et dans tous les services, pas seulement dans les jeux.

Premièrement, je pense que le vote imminent du statut unique est prématuré. Ce texte n'est pas abouti, il ne fait pas l'unanimité, donc il ne passera pas et de toute façon, il ne règlera pas le problème de la fréquentation des salons de jeux.

Ensuite, il est temps que les administrateurs soient nommés ès-qualité pour servir les orientations stratégiques de cette société et pas seulement un ou deux administrateurs, c'est la majorité de ce Conseil d'Administration qui doit être changé. Nous n'avons plus les moyens d'accepter que cette société soit administrée par des personnes nommées pour service rendu.

Enfin, la Direction Générale doit être crédible, c'est-à-dire qu'elle doit faire preuve de fermeté avec l'appui du Gouvernement, lorsqu'il le faut, et de souplesse aussi, parfois, mais toujours elle doit faire preuve de considération pour tous les personnels.

Aujourd'hui, le discours est ambigu. D'un côté la Société investit des centaines de millions d'euros dans l'immobilier, les jeux en ligne, projette une opération sur le Sporting d'Hiver, mais elle n'entend pas l'appel de détresse de certains employés dont les situations sont plus que précaires. Les augmentations de quelques centaines d'euros, qui avaient été promises à certains personnels au moment des grèves en avril dernier, n'ont toujours pas été appliquées. Par contre, le Secrétaire Général qui est à l'âge de la retraite et l'ancien Directeur des jeux, eux, sont toujours payés par la maison à coup de centaines de milliers d'euros. Où est la logique de cette situation ?

J'ajouterai mon dépit pour les 5 M€ que la S.B.M. verse, au détriment de l'Etat, à l'A.S.M.. Ce club, comme il a été dit, ternit plus notre image qu'il ne la valorise, par ses résultats et par l'attitude de certains de ses joueurs. En six ans, nous sommes tombés de Charybde en Scylla et, là aussi, il faudra se poser les bonnes questions pour la pérennité de ce club et peut-être un jour accepter un financement extérieur.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, merci. Par rapport à ce que nous avons pu dire vendredi, est effectivement intervenue la grève de ce week-end, je pense qu'on ne peut pas faire un amalgame entre la grève déclenchée par les caissiers ce week-end et la question du statut unique.

Comme nous avons une réunion tripartite mercredi ou jeudi, on évoquera ces questions, mais la grève du week-end ne fait pas changer ce que j'ai dit vendredi, le Gouvernement n'a pas à intervenir au quotidien. On doit surveiller, pousser au dialogue, faire en sorte que le dialogue se rétablisse mais pas au-delà.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci. Monsieur le Ministre je rejoindrai, pour ce qui concerne le Conseil d'Administration ce que vient de dire M. SPILIOTIS-SAQUET. La majorité du Conseil National demande, depuis un certain nombre d'années, la nomination d'un professionnel des jeux au Conseil d'Administration. C'est un point très important. Nous avons en Principauté des personnes qui peuvent tout à fait occuper un tel poste. Il faut, bien sûr, que ce soit un Monégasque, une personne qui ait l'ancienneté nécessaire et qui maîtrise parfaitement tous les aspects d'une telle fonction. Sa présence est urgente : il faut qu'une voix s'exprime, au niveau du Conseil d'Administration, pour la partie « Jeux ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ce n'est pas du tout sur le même sujet, Monsieur le Président, mais je ne peux pas résister puisque nous sommes au chapitre du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, à revenir sur la réponse à la question 129, je vais relire la question, elle est brève : « Une réflexion sur l'élaboration d'un Code des Marchés Publics est-elle envisagée » ? Et le Gouvernement nous répond : « Contrairement à celle relative à l'opportunité d'édicter un Code de l'Economie, laquelle peut s'envisager, une telle œuvre codificatrice est à l'évidence sans rapport avec les besoins de la Principauté... etc », j'en déduis donc que le Gouvernement est favorable à l'édiction d'un Code de l'Economie. Cela rejoint le propos que je tenais l'autre soir à Monsieur le Ministre d'Etat, en lui demandant de bien vouloir intégrer, non seulement la

loi qui va introduire l'E.U.R.L., mais de faire œuvre un peu plus complète en intégrant des dispositions sur la consommation, la concurrence, etc... L'idée est de créer quelque chose de plus cohérent, de plus complet, notamment dans le domaine monétaire et financier. Donc, votre réponse me donne de l'espoir. Est-ce que c'est un faux espoir ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, je confirme, « peut » s'envisager...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.-... Et je vous propose que nous abordions cette question lorsque nous discuterons du projet de loi sur la modernisation de l'économie, cela dépendra un peu de ce qu'on va mettre dedans. Je rappelle ce que j'ai dit à la dernière séance. L'objectif, mon objectif, l'objectif du Gouvernement est d'aller le plus vite possible sur le sujet. Donc, si on peut codifier sans retarder, codifions, mais ne prenons pas comme objectif la codification en nous accordant des années pour codifier.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Lorsque je parle de Code de l'Economie, j'envisage plutôt l'idée d'une matière plus vaste que la seule matière des E.U.R.L. ou des S.A.R.L.. Je pense à donner un cadre plus global à l'activité économique en Principauté de Monaco plutôt que d'évoluer dans un petit patchwork avec un texte de 1895 d'un côté, un texte sur la S.A.R.L. de l'autre, et peut-être, un petit texte sur la SNC et quelques articles dans le Code de commerce. Je pense à quelque chose de plus cohérent, qui soit plus complet et qui inspire confiance. Voilà ce que je veux dire sur le Code de l'Economie, en souhaitant qu'il aille vers le droit financier, la consommation, etc...

M. le Ministre d'Etat.- Je vous rejoins complètement dans cette analyse et je crois vraiment que cela contribue à l'attractivité.

Donc, réfléchissons, dans le premier semestre, le plus vite possible à ce qu'on peut mettre dans la modernisation de l'économie et voyons sous quelle forme on habille ce projet de loi. Mais, si on a une grande loi de modernisation de l'économie, ça ne sera pas loin d'un Code, avec le sujet des consommateurs sur lequel nous pourrions avoir des divergences.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame **BOCCONE-PAGES**, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Pour les locaux de l'usine Thérax, Madame le Conseiller, j'avais noté lors de la préparation de la séance privée, que la réponse devait être faite avant le 10 décembre, et que le dossier serait choisi. Avez-vous des éléments à nous donner ce soir ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Oui, bien sûr. Une entreprise a été choisie, les locaux ont été attribués à une entreprise qui fait de l'industrie et qui a pu réunir sur un seul site des tas de petits sites éparpillés en Principauté, ce qui va l'aider dans son développement.

M. le Président.- Je répèterai, dont les dirigeants sont monégasques, parce que ça n'a pas été entendu.

M. Alexandre BORDERO.- Dont les principaux dirigeants sont monégasques.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Oui, c'est important, mais il est important, aussi, qu'ils aient une entreprise qui fonctionne et qui fonctionne bien et qui est en développement.

M. le Président.- C'est aussi une grosse source de T.V.A., un des arguments.

Monsieur **GARDETTO**, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui mais cursivement, parce que je n'ai pas retrouvé la page exacte... dans les questions qui ont été évoquées, on a mentionné la problématique des freins ou des avantages à créer un fonds monégasque et le Gouvernement n'avait pas une vision très claire à ce sujet. Est-ce qu'il y a des mesures qui peuvent être prises pour faciliter ce processus, pour attirer des fonds de l'extérieur ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Vous parlez des fonds communs de placement, c'est ça ?

En fait on a, effectivement, on l'a dit plusieurs fois, écrit un texte en 2007 sur les produits financiers et, notamment, les Fonds Communs de Placement, un texte qui est en deux parties, avec une première partie

qui concerne les fonds de droit, j'allais dire, comparables aux droits européens, qui donc auraient vocation à pouvoir être commercialisés dans les pays européens dans la mesure où ils auraient, à chaque fois, l'autorisation et l'autorisation devrait pouvoir leur être accordée puisqu'ils sont totalement compatibles avec le règlement européen.

Une deuxième partie, qui est une partie beaucoup plus spécifique et qui prévoit des fonds, ce qu'on a appelé des fonds d'investissements qui sont vraiment des fonds sur une base contractuelle et qui devraient pouvoir laisser aux professionnels la liberté de créer un fonds quel qu'il soit, du moment qu'ils étaient d'accord avec les investisseurs.

La question, c'est que cette deuxième partie n'a pas été utilisée jusqu'à présent par les professionnels, alors il y a différentes questions. La première question c'est que les professionnels ont l'habitude de certains fonds, de certaines juridictions et que c'est donc plus facile, pour eux, d'aller créer des fonds là-bas. Alors, ce qu'on a fait depuis, c'est qu'on a permis à des professionnels de venir s'installer en Principauté, pour gérer leurs fonds, même s'ils sont à l'étranger. Ce qui fait qu'on a, comme ça, attiré des gestionnaires de fonds, des gestionnaires de hedge funds qui ont certes des fonds à l'étranger mais, du fait qu'ils habitent maintenant en Principauté, ils sont plus poussés, ils prennent contact avec les Services de l'Etat pour essayer de voir comment ils peuvent créer des fonds monégasques.

Il est vrai que c'est long parce qu'il faut qu'ils intègrent la législation, il faut aussi qu'ils trouvent une banque dépositaire et être dépositaire d'un fonds d'investissement, c'est plus compliqué, cela suppose des services plus compliqués que d'être dépositaire d'un fond commun de placement, par exemple monétaire. Donc, cela prend du temps, mais on ne désespère pas de voir un gestionnaire de fonds, un jour, créer un fonds d'investissement monégasque.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie pour cette première partie de réponse. J'ai retrouvé le passage, cela concerne la question 134, justement à propos des gérants étrangers, vous nous répondez : « ils ont déplacé tout ou partie de leur société à Monaco mais ont conservé la structure des fonds dans des centres financiers où la création de fonds est une industrie (Bahamas, BVI essentiellement). La perspective de créer des fonds monégasques est évoquée, parfois, par eux mais aucune concrétisation n'est à ce jour apparue. Plus qu'un alignement sur la directive, il conviendra donc, de rechercher avec les

acteurs présents, ce qui dans notre texte actuel constitue un avantage ou un frein à la création d'un fonds d'investissement monégasque. Des réflexions sont par exemple en cours pour compléter le texte sur le thème des fonds immobiliers et des fonds de private equity. Enfin la directive A.I.F.M. prévoit un passeport pour les fonds et les gestionnaires des pays tiers malgré l'opposition de certains pays, dont la France notamment. Aussi, dans ce cadre, un fonds monégasque pourrait, accéder au marché européen si on en faisait la demande. Cette disposition est prévue pour 2015. »

C'est donc, au titre de cette réflexion sur ce qui constitue un avantage ou un frein à la création d'un fonds d'investissement monégasque et de cette réflexion sur le thème des fonds immobiliers et de private equity, que je posais ma question.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, la réflexion sur les avantages et les inconvénients de créer un fonds monégasque, cela je vous le dis, on peut difficilement le faire nous-mêmes, puisqu'on s'adresse là, à des professionnels et on souhaite que maintenant qu'ils sont en Principauté, ils puissent venir nous voir pour nous dire : « je voudrais créer un fonds monégasque, mais la difficulté que je rencontre elle est celle-là » et la première difficulté qu'on a trouvée c'est, d'effectivement, trouver des services de banques dépositaires, ça c'est une première difficulté. Alors, il y en a certainement d'autres, les choses avancent difficilement parce que les gens, lorsqu'ils étudient notre législation pour créer des fonds, et bien ils vont pas à pas. Donc, nous sommes en contact avec les professionnels, le Service de Mme ROSABRUNETTO, et on discute avec eux pour pouvoir voir dans quel domaine on peut avancer avec eux.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Les solutions vous les entrevoyez déjà ou vous n'avez pas vraiment d'idée précise ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Le problème, c'est que les solutions, elles, ne dépendent pas totalement de nous dans la mesure où les textes sont faits, la réglementation existe et en fait, les problèmes sont opérationnels. La solution, ce serait d'avoir une banque qui investisse pour créer des services de dépositaires, par exemple.

Sur le texte lui-même, nous n'avons pas de retour négatif, puisque le texte est, encore une fois, très ouvert. Les fonds d'investissements se font sur une base, encore une fois, contractuelle, à partir du moment où l'investisseur est quelqu'un de très qualifié, donc il n'y a pas vraiment de frein dans le texte.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et donc, les professionnels ne sont pas déterminés à combler les lacunes que vous venez de mentionner, par exemple, le défaut des banques dépositaires ? Il n'y a pas de banque qui puisse se lancer dans cette activité ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* A ce jour, il n'y a pas de banque qui se soit déclarée vouloir entrer dans cette activité. C'est un peu un cercle vicieux, parce que les banques, pour vouloir créer un service de dépositaire, il faudrait qu'elles en aient un intérêt commercial. Donc, elles se disent, il y a plein de gens qui veulent créer des fonds, donc, nous, on va créer un service. Et d'un autre côté, les fonds ne peuvent pas se créer s'il n'y a pas une banque qui commence à « amorcer la pompe ». Donc, nous sommes dans cette situation où il est difficile de commencer, mais on ne désespère pas.

M. le Président.- Marc BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Merci.

Dans cette affaire, ce qui me semble le plus important, ce n'est pas tant où sont situés les fonds ou bien la banque dépositaire, mais où sont situés les gestionnaires et ce qui est important, c'est la valeur ajoutée dans l'histoire et l'investissement. Ce qui est intéressant c'est d'avoir des gestionnaires, qui soient résidents à Monaco, avec leur famille, qui gèrent le fonds à partir d'ici, où qu'il soit situé. C'est cela qui est intéressant. Anvers c'est le premier centre de diamants du monde et, pourtant, il ne pousse pas de diamants à Anvers. Ils sont en Afrique du Sud, mais qu'est-ce qui fait la richesse d'Anvers, c'est la valeur ajoutée de la taille du diamant. C'est pour cela qu'il y a des pays qui ont des matières premières et qui sont sous-développés, ce qui est important, c'est toujours la valeur ajoutée.

Donc, moi ce que j'aimerais, c'est qu'il y ait des gestionnaires qui viennent ici, qu'ils s'établissent, qu'ils développent des produits où que ces derniers soient situés, c'est cela qui est important pour créer de la richesse.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La modification qu'on a faite au texte de loi permettant justement aux gestionnaires de gérer des fonds offshore sur lesquels on n'était pas tout à fait décidé dans un premier temps, parce qu'il était important pour les établissements de crédits, quand même, les établissements de crédits qui aiment bien voir les fonds déposés en Principauté, même si ces établissements n'ont pas tous les services pour certains fonds. Mais finalement la solution qu'on a vue, d'ajouter au texte de loi la possibilité pour un gestionnaire de gérer un fonds depuis Monaco, mais

un fonds étranger, finalement a trouvé preneur, puisqu'il y a des gérants qui sont venus s'installer.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 50 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 51 – BUDGET ET TRESOR – DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL	975.600
351.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	33.000
351.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.200
	<u>1.009.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste un petit détail, mais les documents qui nous étaient remis, ce fameux cahier du budget, comportaient à l'époque les effectifs de chaque Département, or, ils ont disparu. Cela nous aidait bien d'avoir ces chiffres.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Ils ont effectivement disparu, parce que cela ne nous paraissait pas très clair de les

mettre là. Vous avez un tableau très complet à la fin du rapport.

(Hors micro, quelqu'un dit que ce n'est pas pareil).

D'accord, on peut les remettre, on peut faire les deux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 51 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR – TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL	483.400
352.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	28.500
352.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.200
	<u>513.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 52 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 53 – SERVICES FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL	2.293.100
353.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	150.300
353.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.100
	<u>2.444.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci.

Je pose la question à ce chapitre, mais peut-être que j'aurais pu la poser ailleurs.

Depuis qu'on fait le calcul du P.I.B., de la même manière pour le calcul du partage de T.V.A. quel est le taux de retour des entreprises de Monaco, est-il satisfaisant ou y a-t-il encore des gens qui pensent qu'on n'a pas à répondre à ce genre de question ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On a un taux de retour, je n'ai pas le pourcentage ici, mais on a effectivement un taux de retour, qui a été jugé très satisfaisant par les personnes qui nous aident dans les calculs du P.I.B. et qui sont habituées à ce type de questionnaire. Je n'ai pas le pourcentage exact, mais

apparemment, les professionnels et autres personnes qui sont interrogés dans le cadre du PIB nous envoient volontiers leurs réponses.

M. le Président.- Et s'ils ne l'envoient pas volontiers, il y a des lettres de rappel. Je sais que c'est assez bien fait.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sans être coercitif, on rappelle quand même qu'on a besoin de leur participation pour pouvoir calculer un PIB qui soit le plus pertinent possible.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 53 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.192.900
354.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	69.000
354.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	126.000
	<u>1.387.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 54 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.664.800
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	103.000
355.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	700
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	1.048.000
	<u>2.816.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur l'Expansion Economique, nous sommes tous intervenus en séance privée avec le Gouvernement, pour renforcer le guichet unique, la façon de recevoir les futurs ou les potentiels nouveaux résidents et je pense que nous sommes tous unanimes dans cette enceinte pour vous demander, Monsieur le Ministre, vraiment d'activer le processus. Vous trouverez toujours, je crois de l'ensemble des Elus, même s'il y a des crédits d'urgence à débloquent, une unanimité, pour aller vite et pour essayer que ce service soit, non seulement réactif, accueillant, bilingue, voire trilingue et qu'on essaye, là-dessus, de prendre aussi, exemple sur des pays très réactifs comme Singapour où lorsqu'on voit la structure d'accueil de Singapour, ça forme.

Je sais qu'on est dans le sud de la France mais nous n'avons pas les mêmes structures qu'eux, ils sont quatre millions mais il est un fait certain qu'il y a, je crois, pas mal de choses à regarder, on ne va pas les copier mais en tous les cas, s'en inspirer.

M. le Président.- Sur le même sujet Monsieur LORENZI ? Nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci.

Pour relancer aussi le sujet sur le même débat et pour demander au Gouvernement de faire en sorte que le guichet unique devienne un guichet d'inscription et pas un guichet de renseignements, parce qu'il est important que les gens, les entrepreneurs qui viennent s'installer puissent faire leurs démarches de manière unique et non pas, seulement, avoir une information comme c'est un peu le cas depuis le début, même si on en était aux balbutiements.

Je profite de cette ligne budgétaire, pour reparler des délais d'autorisations puisqu'on est sur l'Expansion Economique, et pour rappeler, aussi, ce que j'ai pu introduire dans mon débat de politique générale, à savoir, de vous demander de faire instamment le nécessaire de manière à réduire les délais, afin qu'on puisse arriver à des délais raisonnables. Je le rappelais en disant que sur Londres, on arrivait à avoir une autorisation en vingt-quatre heures, on ne va pas jusque là pour Monaco, puisqu'on sait qu'à Monaco, il y a le principe des autorisations ce à quoi, je pense que globalement le Conseil National n'est pas opposé mais *a contrario* il faudrait vraiment réduire les délais. Il faut faire une liste, comme je l'avais demandé, de documents. Le Gouvernement s'était engagé dans ses réponses, une liste des documents à fournir et que le délai courre à compter de la fourniture de cette liste, ce qui ne semble pas encore être tout à fait le cas aujourd'hui. Merci.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Juste deux mots, pour dire, simplement, que je crois que le nœud du problème, c'est ce système d'autorisation. Cela fait un moment qu'on en parle, il y a des opinions pour, il y a des opinions contre, et la mienne est que le système des autorisations est un obstacle rédhibitoire à l'amélioration du système. Il faut contrôler, on ne peut pas laisser faire n'importe quoi, mais il faut contrôler après, c'est-à-dire qu'il faut permettre aux gens de créer une structure et puis, ensuite, il faut les surveiller pour savoir ce qu'ils font, et s'ils font des choses qui sont répréhensibles, pour qu'on les mette dehors.

Mais cela, il faut l'organiser et nous fonctionnons, actuellement, en sens inverse. On freine les gens qui brûlent d'envie d'investir et après qu'on les a autorisés, on laisse courir. Eh bien, il faut faire l'inverse, il faut faciliter la création d'entreprises et

après, il ne faut plus les lâcher pour s'assurer qu'ils ne fassent pas de choses répréhensibles.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, on va faciliter les délais, les délais vont être nettement raccourcis, on est en train de regarder les documents essentiels dont on a besoin pour commencer l'instruction, on va les afficher et lorsque les gens nous les apporteront, l'instruction va démarrer à ce moment-là et les délais seront nettement raccourcis.

Je peux vous dire qu'on va raccourcir les délais, on le verra, mais effectivement, on ne peut pas laisser s'installer des personnes qui ne seraient pas les bienvenues en Principauté. Donc, nous sommes obligés, il me semble, en Principauté, de faire un tri au départ. Nous sommes à un endroit où beaucoup de monde aimerait s'installer et pas toujours les personnes que nous aimerions et nous sommes obligés de faire un tri au départ.

Maintenant, là où je vous rejoins, c'est qu'effectivement, on a besoin de rendre lisible les documents dont les personnes ont besoin pour s'installer, ensuite on a besoin d'aller vite dans la procédure. On est en train de mettre en place des workflows pour faire un suivi, le guichet unique ce sera un guichet d'inscription, ce sera un guichet d'accompagnement. Déjà les personnes qui sont là parlent plusieurs langues, sont trilingues, ça va être amélioré, il y aura des jeunes stagiaires qui viennent d'écoles de commerce, qui viendront dynamiser encore ce guichet. Je crois que l'équipe qui est en place est très motivée et je pense qu'il faut la laisser s'installer et très vite qu'elle prenne ses marques, ce qu'elle est déjà en train de faire.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'il vaut mieux faire ça, plutôt que d'ouvrir le débat sur autorisation ou pas autorisation, parce qu'on ne peut pas éliminer ce débat dans une discussion d'un quart d'heure ou d'une heure, c'est un vrai sujet de fond, ça.

Moi, spontanément, je ne suis pas très favorable aux économies autorisées ni administrées, mais je comprends par ailleurs les impératifs inhérents à la Principauté, donc simplifions, accélérons, faisons que le guichet unique soit le lieu de l'inscription. Alors, il y aura, Monsieur NOUVION, c'est vrai que nous sommes confrontés aux parties communes de l'immeuble qui sont... bon ce n'est pas Singapour mais c'est comme ça, on va faire des efforts pour les

nettoyer, mais ça reste une entrée qui n'est pas terrible, d'accord. Mais faisons ça, essayons d'en voir les résultats dès le premier trimestre 2011.

M. le Président.- On ne peut que souhaiter que ça marche, comme vous nous le décrivez d'autant que le Conseil National réclame cela depuis des années.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je comprends qu'un Etat de la taille de Monaco ait besoin d'autorisations, mais ce que j'ai du mal à comprendre c'est que certaines personnes qui, à Monaco, vont mettre des mois et des mois à essayer de s'installer, s'installent beaucoup plus rapidement à Nice. Là, il y a un problème, je ne vais pas citer de cas, mais il ne faut pas vouloir être plus blanc que blanc parce que dans un certain nombre de cas, du fait des conventions avec la France, on peut se renseigner auprès de la France. Je ne vois pas pourquoi s'ils peuvent s'installer à Nice, pourquoi ils ne peuvent pas à Monaco.

Deuxièmement, cette culture du contrôle avant est faite, peut-être, parce qu'on n'a pas la culture du contrôle après, qu'il faudrait développer. Je pense que, là-aussi, au niveau de la législation, il faudrait revoir certaines choses. Je conçois que c'est, effectivement, un vrai débat de fond, un vrai travail.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, si vous me permettez, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- La différence avec Nice, c'est qu'il n'y a pas d'autorisation, vous vous installez, vous ouvrez un commerce comme vous voulez !

Il y a un élément qui devrait contribuer à accélérer les choses ou du moins réduire les refus d'autorisation, c'est la stricte application de la loi sur la motivation des actes administratifs et la jurisprudence du Tribunal Suprême. Quand le Tribunal Suprême, à sa dernière session, a annulé une décision de mon prédécesseur, disant qu'on refusait un commerce parce qu'il était trop représenté, le Tribunal Suprême a dit, ce n'est pas une motivation. Donc, cela veut dire qu'il va falloir, la prochaine fois, qu'on dise pourquoi ce commerce qu'on refuse est trop représenté dans la Principauté, l'exercice devient très difficile.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Personnellement votre discours me convient. Vous venez de préciser ce soir, que vous commencez à avoir ou commencez à engranger des résultats, à la fin du premier trimestre. Donc, je suis satisfait. Vous avez pris le problème véritablement à bras-le-corps et vous donnez les moyens de le résoudre. En conséquence, je suis dans l'expectative tout en étant confiant.

J'ajouterai quelque chose, malgré tout. Si vous faites venir des gens, il faut leur donner des places, leur offrir des planchers commerciaux. Je reconnais que, et je crois que je l'avais demandé en personne, de recenser dans le privé un certain nombre de mètres carrés, vous l'avez fait et je vous en remercie. C'est de l'ordre de 8.000 m², ce qui n'est pas négligeable. Je pense que le Gouvernement aurait dû le réaliser depuis des années. Je l'avais demandé l'année dernière et les années précédentes, dorénavant c'est à l'ordre du jour et tant mieux.

Maintenant, il va falloir faire de la pédagogie, pour essayer de sensibiliser ces propriétaires afin qu'ils puissent mettre à disposition ces surfaces car c'est l'intérêt de tout le monde. Cela sera peut-être beaucoup plus compliqué, mais si vous réussissez à ramener les durées d'autorisation à un strict minimum, si vous arrivez vraiment à faire fonctionner de manière optimale le guichet unique, il vous restera quand même à bien cibler les planchers commerciaux. Sur ce plan-là, je tiens à vous dire qu'il va falloir avoir de la cohérence dans les constructions que l'on va faire à l'Ouest de Monaco.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais intervenir sur deux points : les mètres carrés et la manière dont ils sont alloués. Lors des réunions en séances privées, il y a eu des discussions sur le fait que beaucoup de mètres carrés étaient dédiés, ou semblaient dédiés au développement de l'industrie, dans le futur.

Je refais part ici de mon étonnement sur ce point : s'il est tout à fait logique et normal de maintenir les industries qui sont aujourd'hui en Principauté, il faut aussi être réaliste et conscient que l'avenir ne passe pas par le développement de l'industrie à venir à Monaco. Comme je le disais dans mon intervention de

politique générale, il faut plutôt attirer, des sociétés qui vont amener de la T.V.A., créer des emplois, produire de l'I.S.B.. L'avenir pour Monaco passe plutôt par des sociétés du secteur tertiaire qui ont besoin de peu de mètres carrés et qui sont à même d'être des sociétés support pour d'autres sociétés. Je voudrais qu'une réflexion soit menée afin qu'on alloue les mètres carrés aux « bonnes » sociétés. Ça c'est le premier point que je voulais souligner.

Le deuxième point concernait les chiffres. Je salue ici votre décision, Monsieur le Ministre, quant à la création de l'Institut Statistique. Dans cette enceinte, par le passé, j'ai entendu des propos que je qualifierai de surréalistes. Lorsque nous réclamions des chiffres, des données, des statistiques afin d'aider à la décision, on nous disait que : « Monaco est trop petit, on ne peut pas avoir de chiffres, on n'a pas le temps, on n'a pas les moyens, on ne peut pas » ! Ce n'est pas la bonne approche, il faut se donner les moyens d'avoir les chiffres. Il y a un travail de fond à faire qui est absolument indispensable si on veut à la fois avoir une photo de l'existant et à la fois pouvoir se projeter dans l'avenir, avoir des perspectives pour faire les bons choix. Aussi la création de l'IMSEE est vraiment une bonne décision. Je sais qu'il y a des budgets supplémentaires qui ont été réclamés et que je vote avec enthousiasme.

M. le Ministre d'Etat.- Sur ce dernier point, j'ai échangé des mails avec M. CHIAPPORI ce matin, pour trouver une date, la première date pour la réunion du Conseil Scientifique. L'Ordonnance Souveraine est prête, on va la communiquer au Palais dans la semaine, je vous écrirai, bien sûr, pour vous décrire le schéma d'organisation et puis aussi, pour mémoire, le membre du Conseil National qui sera au Conseil Scientifique, parce que M. CHIAPPORI veut un petit Conseil Scientifique et donc on ne dépassera pas les dix personnes au Conseil Scientifique.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 55 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL	2.650.900
357.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	3.657.000
357.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.095.000
357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	5.540.000
	<u>12.942.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci. Monsieur le Ministre d'Etat, comme pour la réunion avec la S.B.M., je regrette que la réunion du Comité Supérieur du Tourisme ait lieu en plein milieu des débats budgétaires, ce qui ne nous permet pas d'avoir les informations nécessaires.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 57 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS.....	<u>4.034.700</u>
---------------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 60 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P.	<u>3.581.200</u>
-------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Juste une question, pourquoi est-ce que c'est en « dépenses », ça génère des recettes en général ? Aussi bien les tabacs que les timbres-poste...

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les recettes, elles, sont dans les chapitres des recettes.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, c'est pour cela que je m'étonnais de les voir figurer, aussi, dans les chapitres « dépenses ».

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Si vous voulez, l'Office des Timbres, il y a des recettes et des dépenses, les dépenses sont là, avec les dépenses, et les recettes, vous les trouverez dans le chapitre II, je crois.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor.*- Et la photo complète page 71, Monsieur GARDETTO.

Si vous vous reportez à la page 71, vous avez les recettes et les dépenses de l'Office des Timbres et de tous les Services commerciaux. Ce sont les pages bleues.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL	510.000
362.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14.000
362.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	4.500
	<u>528.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, mon intervention portera sur la prestation compensatoire en cas de divorce. Vous savez que la récente loi, qui a été votée sur le divorce, institue une prestation compensatoire en faveur de l'époux, le plus souvent de l'épouse, qui a une baisse de niveau de vie par rapport à ce qu'elle avait connu avant. Prestation compensatoire qui est soit versée en capital, soit en capital fractionné en deux ou trois fois, soit lorsque l'époux a des difficultés, peut être versé sous forme de mensualités, les modalités étant décidé par le juge.

Il se trouve que de nombreux Monégasques, et c'est encore plus vrai lorsqu'on divorce et que les revenus diminuent, ont droit à l'A.N.L. pour se loger et il semblerait que la Direction de l'Habitat, selon que la prestation compensatoire se fasse sous forme de capital, ou sous forme de mensualités, la compte différemment dans les dossiers de l'A.N.L..

C'est-à-dire que, lorsqu'elle est sous forme de capital, pour calculer les revenus de la personne, la Direction de l'Habitat inclut les revenus du capital,

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est noté, merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 61 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

par contre lorsque, la prestation compensatoire est donnée sous forme de mensualités, et c'est souvent le cas dans les familles où il y a le plus de difficultés, puisqu'elles ne peuvent pas l'avoir sous forme de capital. La Direction de l'Habitat finit par compter toute la prestation compensatoire puisque les mensualités sont comptées comme revenus. Il y a donc, là, une inégalité, et une inégalité qui est faite en défaveur des ménages les plus modestes. Je pense qu'il faudrait réparer cette inégalité ou tout du moins informer les avocats pour qu'en cas de fractionnement de la prestation compensatoire étant jugé, ils puissent en tenir compte dans les calculs d'une éventuelle A.N.L. pour juger des futurs revenus financiers de l'épouse. Mais d'une manière générale, je trouve que si on prend cette deuxième solution, c'est-à-dire de tenir compte de l'A.N.L. dans le jugement, c'est un mécanisme qui va provoquer, encore, des conflits dans ce divorce qu'on a voulu le moins conflictuel possible et que ça va être un frein à la mensualisation éventuelles des prestations compensatoires.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Effectivement, Monsieur BORDERO, nous avons été alertés de ce problème et nous sommes en train de voir la façon de calculer l'A.N.L. afin qu'elle ne soit pas discriminatoire pour les uns ou les autres.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 62 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	524.600
363.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	85.500
363.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	2.300
	<u>612.400</u>

M. le Président.- Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Question de forme, je vois qu'il n'y a plus de titulaire, il y a eu un changement particulier ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On va regarder, Monsieur LORENZI.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Il n'y a aucun personnel administratif, puisque c'est le Secrétariat des Finances qui fait le secrétariat.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, mais dans le Contrôle des jeux, il y a les inspecteurs des jeux ?

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Il n'y a que des inspecteurs des

jeux, il n'y a pas de personnel de secrétariat du Département. Ils sont tous sur un statut particulier.

(Discussion hors micro).

M. le Président.- Merci de nous donner la réponse.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, effectivement, c'était un détaché, donc les détachés sont dans les titulaires et il est devenu non titulaire puisqu'il n'est plus détaché, il a un contrat.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 63 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	749.200
364.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	194.000
364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	97.000
	<u>1.040.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 64 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	<u>520.900</u>
-------------------------------------------------	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 65 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.108,500
366.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	50.000
366.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	78.000
366.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	4,500
	<u>1.241.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Ce matin, nous avons eu, avec Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, une réunion extrêmement intéressante, sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur depuis quelques années, c'est-à-dire le chèque emploi/service. Je suis désolée que ma Collègue Sophie LAVAGNA, qui a défendu pendant longtemps ce thème, ne soit pas là. Nous étions avec MM. CLERISSI et LORENZI à cette réunion qui nous a permis de mettre à plat toutes les formalités, toute la non-communication des données existantes.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie d'une part d'avoir organisé une telle rencontre et je vous demande de bien vouloir nous faire un point sur ce sujet afin que l'ensemble de mes Collègues puisse se déterminer.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, tout à fait, c'est tout récent. Effectivement, c'était ce matin, mais c'était une promesse que le Gouvernement vous avait faite lors des débats du Budget Rectificatif. Vous étiez nombreux au Conseil National et depuis quelques années déjà, à souhaiter la mise en place d'un chèque emploi/service et il y avait jusqu'à présent un dialogue de sourd entre les Services concernés et les Elus, qui relayaient les demandes d'un certain nombre de résidents.

Effectivement, j'avais pensé que la bonne solution c'était de réunir autour de la même table tous les

professionnels concernés et les Elus. Donc, ce matin, avec mon équipe du Département des Affaires Sociales et de la Santé, j'avais convié les représentants de la Direction des Caisses Sociales de Monaco et également les représentants de l'Association Monégasque des Activités Financières.

En fait, cette méthode me tient à cœur, vous le savez, de mettre autour de la même table, sur des sujets où il y a parfois des malentendus, les gens concernés pour qu'à travers un échange et un dialogue, ils arrivent, ensemble, à trouver les meilleures solutions. Je pense que c'était la bonne, parce qu'elle a abouti, en tout cas pour les représentants du Département des Caisses Sociales, de l'A.M.A.F.-C.A.M.A.F., et des quatre Elus unanimes présents, je pense que d'autres s'exprimeront après vous, Madame BOCCONE-PAGES, elle a abouti à un consensus après deux heures d'échanges.

En effet, on se rend compte qu'il y avait beaucoup de malentendus dans ce dossier. D'abord, premier malentendu, un certain nombre de personnes à Monaco, et vous vous en faisiez l'écho très légitimement, pensaient que le chèque emploi/service universel français était beaucoup plus simple que les procédures simplifiées qui ont été mises en place depuis plusieurs années par les Caisses Sociales de Monaco, pour recruter du personnel, notamment, pour les maîtres de maison, recrutant des employés de maison. En fait, on se rend compte en regardant le détail de la procédure française, que c'est exactement la même procédure, parce que de toute manière, à chaque fois qu'on embauche pour avoir un chèque emploi/service, il y a une déclaration administrative préalable. Donc, nous nous sommes rendus compte ensemble, en regardant les documents, en les comparant, qu'on ne peut pas prétendre que le chèque emploi/service français demande moins de papier ou de délai. En France, c'est un dossier, une fois, à remplir lorsque vous voulez engager quelqu'un. Donc, c'est pareil pour la procédure simplifiée des Caisses Sociales pour l'embauche des gens de maison.

Deuxième remarque qu'on entendait beaucoup, c'est : « oui, mais tous les emplois ne sont pas concernés par la procédure monégasque, et en fait le chèque emploi/service concerne beaucoup plus d'emplois ». En fait, pas du tout M. CAMPANA l'a confirmé, nous avons la liste, nous avons comparé et en fait nous nous sommes rendus compte que cette procédure des Caisses Sociales de Monaco va bien au-delà des femmes de ménage ou employés de maison tel qu'on l'imaginait, puisque cela concerne à peu près la même liste que les types d'emplois concernés en

France pour le chèque emploi/service. Je peux vous citer les chauffeurs, les cuisiniers, les employés de maison bien sûr, les gardes du corps, les garde-malades, les gouvernantes, les hommes toutes mains, les jardiniers, les lingères, les majordomes, etc... Donc, la liste est la même.

Nous avons aujourd'hui, à Monaco, un système qui est tout aussi simple et rapide que le chèque emploi/service. L'A.M.A.F. n'était pas, non plus, extrêmement enthousiaste à l'idée de mettre en place un système relativement lourd et coûteux pour les banques, qui auraient tout de même eu relativement peu de clients ; on les avait estimés à un petit millier. Je vais aller vite parce qu'on a déjà passé deux heures ce matin, mais pour terminer ce soir la petite synthèse que vous m'invitez à faire, je vous dirais qu'en fait nous nous sommes tous entendus sur un constat, c'est qu'il n'y a pas assez de communication et d'information sur la procédure simplifiée d'embauche, qui est mise en place par les Caisses Sociales de Monaco. Nous avons donc convenu de demander aux Caisses de refaire de la promotion autour de ce thème. Il y a un site internet, qu'ils vont encore améliorer. Vous y trouverez l'information, donc j'en profite pour le dire, tous les gens concernés peuvent aller sur le www.caisses-sociales.mc, le site des Caisses Sociales de Monaco. Nous pouvons aussi, sans doute, améliorer l'information en ligne et c'est ce à quoi on va s'employer à faire avec la Direction des Caisses.

Voilà, je crois que si les médias, j'allais dire qui couvrent ces Séances Publiques, voulaient bien aussi informer les résidents, ce serait la solution car, au fond, le dispositif, aujourd'hui si on le connaît bien, répond parfaitement à l'attente des différents Conseillers Nationaux et je crois que vous avez tous les quatre ce matin reconnu cela.

Voilà ce que je pouvais vous dire rapidement.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, vous vouliez préciser quelque chose ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, je vous remercie. Effectivement, nous sommes arrivés au bout de deux heures de débat à la même discussion. Nous avons un déficit d'informations. Nous n'étions pas complètement informés quant à la procédure à suivre. Dans le cadre de cette réunion, M. CAMPANA a constitué un dossier français, un dossier monégasque et par l'explication de chaque feuille, de chaque mode opératoire, on a très bien pu comprendre que c'était exactement la même déclaration, que cette déclaration existait à

Monaco depuis 2002 et que le recouvrement des cotisations se faisait à l'identique de celui qui s'effectuait en France.

Bien évidemment, nous étions ravis d'une telle rencontre : nous avons pu constater, encore une fois, que Monaco était précurseur en la matière. En effet, ce système existait depuis 2002, il faut le faire savoir.

M. le Président.- Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup de chose ont été dites, je voulais juste faire un petit rappel et dire, en ce qui concerne le coût des charges, M. CAMPANA nous en a fait la démonstration et le calcul, le coût des charges est plus bas à Monaco qu'en France. Ce qu'il faut relever aussi, c'est que sur le site des Caisses Sociales, on peut éditer le bulletin avec le montant que l'on veut payer au salarié en question et remonter le calcul du brut et des charges sociales, éditer ce bulletin, ce qui permet d'être tout à fait en règle. Après, vous recevez une déclaration sociale, à payer, pour l'intégralité des charges sociales sans avoir les différentes caisses.

Le dernier point qu'il faut quand même rappeler aussi, c'est qu'il faut à ce jour qu'il y ait toujours une assurance accident du travail qui soit souscrite par l'employeur, puisqu'en France, c'est fait auprès de l'U.R.S.S.A.F., à Monaco c'est une assurance individuelle qui doit être souscrite. Alors, peut-être que pour cela, Monsieur le Conseiller, je n'ai pas eu la présence d'esprit, ce matin, de poser la question, mais on pourrait se rapprocher des Caisses Sociales dans ce domaine-là, afin de voir s'il ne pourrait pas y avoir un taux de cotisation chargé au travers de la C.C.S.S. qui elle, ré-assurerait. Il y a peut-être une discussion à avoir sur ce point-là.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On peut, effectivement, l'envisager. Ce que j'ai oublié de dire, aussi, c'est que ça peut aussi valoir, ce qu'on ne savait pas forcément, pour des embauches très épisodiques, et pas seulement comme on l'imaginait pour une embauche à l'année. Une fois qu'on a rempli le formulaire simplifié, on peut très bien faire travailler de manière très épisodique pour une garde, par exemple, d'enfant à domicile, une fois par mois, ou une fois tous les trois mois, la personne engagée.

M. Pierre LORENZI.- Avec les mêmes déductions fiscales qu'en France, à titre personnel pour les gens,

bien sûr, qui seraient fiscalement imposés, ce que M. CAMPANA nous a confirmé.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Absolument.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Si mon Collègue CLERISSI souhaite intervenir sur ce même sujet, je lui laisse la parole maintenant, parce que moi c'est un autre sujet.

M. Philippe CLERISSI.- Merci. Je voulais dire que c'était un modèle de réunion en fait, elle était concise, le Conseiller de Gouvernement avait convoqué effectivement, les membres de l'A.M.A.F., la Direction des Caisses, la Direction du Travail plus les Conseillers Nationaux, et c'est d'ailleurs à la demande des Conseillers Nationaux que cette réunion a eu lieu, et en deux heures, on avait tout compris, on a compris qu'on avait tout faux. En fait, le chèque emploi/service ne sert pas à grand-chose, à partir du moment où, effectivement, la déclaration administrative doit être remplie.

Alors, en ce qui concerne l'adresse, ce n'est même pas la peine de s'en souvenir puisqu'il s'agit de taper Caisses Sociales de Monaco sur Yahoo ou Google et tout de suite, on a accès aux Caisses. Là, on s'inscrit et ensuite la déclaration, par un système de calculette, vous permet d'avoir l'accès direct au brut et au net, donc, c'est extrêmement simple. Pourquoi faire compliqué alors qu'on peut faire simple, il n'y a plus rien à dire sur le sujet et vous voyez en deux heures on a bouclé l'affaire.

C'est un exemple de bonne intelligence entre le Gouvernement et le Conseil National.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, mais comme tout à déjà été dit, je n'ai rien à ajouter.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet des prestations d'aides aux personnes âgées. Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres qui ont été cités lors du rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie, nous avons vu que les dépenses de prise en charge de la dépendance, connaissent une très forte augmentation et continueront à augmenter tous les ans.

Alors, je voudrais dire que, devant l'urgence de la situation, il faudrait, Monsieur le Ministre, commencer les consultations, je pense dès le début de l'année prochaine, avec toutes les différentes entités concernées et je vous le demande, en associant les Elus du Conseil National qui ont quand même joué un rôle moteur dans la création de la prestation d'autonomie.

N'attendons pas d'être dans le rouge, puisque vu les importantes augmentations annuelles, il arrivera un moment où le budget de l'Etat aura quand même du mal à assurer, et cela grèvera une bonne partie du budget social.

Je pense, en plus, me faire le porte parole de tous mes Collègues du Conseil National, en insistant pour que des solutions, sur le long terme, nous soient présentées dès le Budget Rectificatif prochain. Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Comme nous l'avons dit l'autre jour, c'est un vrai sujet. Je ne pense pas qu'il y ait une telle urgence, parce que l'augmentation que les budgets ont connue, et je vais parler sous le contrôle de Mme THEVENOUX, c'est à mon avis parce qu'on a pris en compte le stock existant. Là, ce sont les personnes qui avaient droit à la prestation. Avant que vous ayez voté la prestation, évidemment, ces personnes n'étaient pas en stock, il n'y avait pas de stock. Brusquement, lorsque vous avez voté la prestation, elle s'est appliquée au stock de personnes concernées à venir maintenant, c'est le flux et donc ce sont de nouvelles personnes qui vont devenir dépendantes et normalement on ne devrait pas avoir une augmentation de 25 % par an.

Mme SOPHIE THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne peux pas fixer le pourcentage, mais, il est vrai que cette prestation a été mise en place et elle a été connue petit à petit par les familles, mais elle n'a pas été immédiatement servie à tous ceux qui pouvaient en avoir besoin. C'est-à-dire que les familles sont venues petit à petit. Donc, c'est ce qui peut expliquer une augmentation rapide là. Maintenant, je ne peux pas me prononcer sur l'évolution des choses.

M. le Président.- Je dirai, qu'*a priori* quand même, on va avoir une augmentation des personnes âgées jusqu'au moins en 2025, c'est ce qui est prévisible. Donc, très probablement, nous allons avoir, dans les années à venir, un budget qui va encore enfler de plus en plus. Donc, la remarque de...

M. Gérard BERTRAND.- ... Pourquoi attendre pour trouver des solutions, on peut déjà consulter et faire des études, pourquoi attendre ?

M. le Ministre d'Etat.- On peut consulter, il n'y a aucun problème, pour commencer à réfléchir, sauf que l'équipe du Département de M. VALERI, elle est limitée et qu'il est hors de question de recruter du personnel supplémentaire et que nous avons des sujets particulièrement importants à régler, dès le début de l'année prochaine.

Mais qu'on ouvre la discussion et la réflexion dans le courant du premier semestre 2011, oui.

M. le Président.- Je pense qu'on peut aussi se rapprocher des Caisses Sociales qui ont, quand même, l'habitude de gérer des fonds de cet ordre avec des rendements et des systèmes de ce type. Alors, c'est vrai que ça peut fonctionner un peu de la même manière. Je pense qu'eux aussi pourraient nous donner un avis technique non négligeable.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr.

M. le Président.- Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, j'ai deux choses à dire en complément. La première, c'est que dans le cadre des questions complémentaires que vous avez posées en séance privée, nous vous avons dit et je vous le confirme ce soir que nous allons nous attacher en 2011 à faire une étude prévisionnelle, à la fois quantitative et budgétaire, des besoins de l'évolution de la dépendance dans les prochaines années, au moins et si possible au-delà, dans les vingt prochaines années. Donc, vous aurez en 2011 une étude chiffrée et prévisionnelle menée avec les Services compétents du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Pour autant, il ne faut pas se précipiter. On vous l'a dit aussi, c'est la deuxième partie de la réponse du Gouvernement. Il y a, aujourd'hui, un grand débat national en France qui est lancé sur ce thème, qui est un thème commun à tous les pays occidentaux et qui

est lié au vieillissement de la population, notamment à l'avancée du grand âge, à la géronto-croissance si on utilise le terme approprié. Je ne sais pas si vous avez vu mais une des propositions d'un certain nombre de professionnels, voire de certains partis politiques français, c'est d'imposer une assurance dès cinquante ans, à la charge de tous les citoyens. Alors je ne pense pas qu'il faille se précipiter vers ce genre de solution. Je crois qu'il faut laisser le débat français avancer, c'est un sujet très important, qui va occuper, c'est évident, les médias français et tous les responsables français concernés, au cours de l'année 2011. Nous, nous prendrons cette année-là pour bien estimer nos besoins sur les vingt prochaines années, en quantité de personnes et en couverture budgétaire. Regardons ce qui se passe dans le pays voisin et nous reparlerons de tout cela après, pour voir ensemble comment on peut trouver des solutions à Monaco pour l'avenir. Avec le Conseil National, bien évidemment, on le redit sans problème et on s'y engage.

Les Français se donnent une année pour largement échanger sur la question et ne pas prendre précipitamment des mesures quand même très coûteuses pour les familles, si on impose une assurance obligatoire, dès l'âge de cinquante ans.

Ne nous précipitons pas mais soyons prêts le moment venu. Je rappelle aussi que l'effort est important mais qu'il reste largement, pour le moment et pour les prochaines années, dans les moyens de la Principauté. C'est vrai, le Ministre d'Etat vous l'a dit, les sommes de la prestation autonomie ont beaucoup augmenté, cela a doublé en trois ans, mais c'était le début ; l'étude de 2011 nous l'indiquera plus précisément, mais l'augmentation sera nettement plus faible qu'elle ne le fut ces trois dernières années. Je vous rappelle qu'on va être à 7 M€ en 2011, ce n'est pas rien, mais c'est à la portée de notre budget, pour le moment.

M. Gérard BERTRAND.- Je voudrais simplement ajouter qu'évidemment, il ne faut pas prendre exemple sur le pays voisin parce que les Caisses Sociales monégasques, heureusement, ne sont pas dans le même état que la Sécurité Sociale française.

Donc, il y a peut-être d'autres solutions à trouver qui seraient spécifiques à Monaco.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Aujourd'hui, les Caisses Sociales, à travers un certain nombre de mesures de soutien, ne serait-ce que par leur fonds social, nous aident. Peut-être pas, effectivement, comme elles pourraient le faire à l'avenir.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question portait sur ce sujet. En fait nous en avons parlé en séance privée, si le Département des Affaires Sociales et de la Santé, avec l'aide de Mme THEVENOUX, pouvait nous communiquer, vous nous parlez, Monsieur le Conseiller de prospective et de projection à vingt ans, oui certainement, c'est important pour votre Département, mais nous sur les trois à cinq ans qui viennent, déjà cela peut nous aider et qu'on ait véritablement une projection la plus sérieuse possible avec une marge d'erreur de 10 % ou 15 %.

Je sais que c'est assez compliqué, je partage tout à fait l'avis de mon Collègue Gérard BERTRAND, la France est un pays qu'on aime bien mais enfin ce n'est pas du tout un modèle en matière de maîtrise des dépenses et notamment de dépenses sociales. Donc on n'a pas du tout leur modèle économique, bien heureusement.

La question que je me pose est de savoir très rapidement, vous dites qu'il ne faut pas se presser, je ne partage pas totalement votre analyse et, là-dessus, je me demande s'il ne serait pas plus utile, plus opportun, de réfléchir très vite, ensemble, à essayer de constituer, ce que j'appellerai un fonds, un fonds pour la dépendance, qui puisse justement nous donner un certain volant, d'ici à trois ou cinq ans, le budget de l'Etat sera dans une situation véritablement difficile, avec des coûts, on le sait, c'est la pyramide des âges et c'est une évolution tout à fait normale, nous allons avoir des coûts qui ne vont cesser de s'accroître dans ce domaine et il vaut mieux prendre les devants. Personne ne nous reprochera aux uns et aux autres, d'avoir pris les devants.

Je sais que ce n'est pas facile pour vos Services, sans recruter de nouvelles personnes, bien entendu, mais si vous pouvez nous donner une analyse au moins commencer une piste de réflexion et cette idée de créer un fonds dédié à la dépendance, nous en avons parlé même entre nous, à mon avis peut être assez séduisante, un fonds qu'on ne touche pas afin qu'il puisse avoir vocation, dans les années qui viennent d'aider le budget de l'Etat dans cette matière.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je vous confirme que pour l'étude prospective, nous allons nous y engager dans les premiers mois de l'année prochaine.

Nous sommes d'accord sur l'idée qu'il ne faut pas perdre de temps pour savoir comment va évoluer à Monaco le nombre de personnes concernées et le coût que cela va représenter. Donc, nous sommes tout fait d'accord.

Ma perplexité, c'était sur les mesures à perdre. Je pense que, d'abord, il faut bien qu'on regarde cette étude prospective, afin de voir où on va. Mais quand même, il faut dire les choses comme elles le sont : vous n'avez que trois sources possibles de financement. Vous avez d'abord le budget de l'Etat. Vous pouvez prendre sur ce budget en déficit pour faire un fonds, et creuser par là même le déficit, ça c'est par l'intermédiaire de l'Office de Protection Sociale ; ou bien vous avez les Caisses Sociales, mais cela impacte les entreprises. Il y a un taux de compensation qui est payé par nos entreprises et nous parlons tous d'attractivité, donc on ne peut peut-être pas, non plus, trop augmenter le taux de cotisations des entreprises, parce que c'est au détriment, forcément, de leur rentabilité ; ou alors, vous avez le financement privé qui est une piste en France qui sera explorée, même s'ils sont relativement prudents encore sur ce point, aujourd'hui.

Donc, voilà la réalité. Ce que je veux dire, c'est qu'avant de savoir comment on va trouver la meilleure solution, attendons d'avoir, effectivement, les études prospectives. Mais cela, peut se faire dès l'année prochaine, nous sommes d'accord.

M. Laurent NOUVION.- Je partage tout à fait votre analyse, il y a trois sources de financement, j'ai bien analysé la situation, mais la différence c'est que nous, nous sommes les Elus et vous, le Gouvernement, vous êtes l'exécutif, nous sommes ravis que vous le soyez sur ce sujet-là.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Effectivement, l'année prochaine, nous allons avoir un Institut Monégasque de la Statistique, je crois qu'il pourra s'atteler à cette tâche, c'est tout à fait dans ses compétences, de recenser les tranches d'âge de la population, de voir l'évolution et, ensuite, tenir compte de l'évolution dans la dépendance et avoir des chiffres connus sur des populations plus larges.

Effectivement, aujourd'hui nous sommes à 7 M€, c'est vrai que cela a beaucoup augmenté depuis la création de cette prestation, mais nous sommes encore dans des sommes qui restent dans nos ordres budgétaires et que le Gouvernement peut encore assurer, cette année, l'année prochaine et peut-être encore dans deux ans.

Par contre, effectivement, la solution va être plurielle sans doute, il va falloir piocher à droite et à gauche et ensuite il est important, je pense, d'attendre la fin du débat français parce que si la France décidait de passer par les assurances privées, il y aurait un certain nombre de produits qui seraient mis sur le marché. Vous savez que nos produits d'assurances, aujourd'hui, sont des produits français et donc à ce moment-là, on pourrait voir si Monaco pourrait profiter de ces produits, à condition que cela corresponde à ses spécificités, à sa situation économique, à la situation économique de ses habitants.

Donc, effectivement, le résultat français est très important, parce qu'il risque de faire apparaître un certain nombre de produits qui n'existent pas aujourd'hui, qu'on ne connaît pas. A ce moment-là, on aura une palette complète de solutions, enfin, de possibilités et ce sera à l'exécutif en priorité de faire les choix et ensuite au Conseil National éventuellement de les approuver.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Alors, j'avais une bonne nouvelle à donner à M. BERTRAND Monsieur le Président, je m'attendais à cette question, parce que vous l'aviez déjà posée au Budget Rectificatif. Je sais que c'était attendu par un certain nombre d'Elus et par un certain nombre de familles. Donc, nous nous étions engagés au Gouvernement à faire une étude, vous le savez, pour les familles visitant les personnes âgées au Cap Fleuri. Vous nous disiez, mais comment se fait-il qu'un quartier comme Fontvieille ne soit pas desservi par un bus, régulièrement, pour amener les familles au Cap Fleuri ?

Une étude a été faite, je m'y étais engagé. Elle confirme qu'effectivement, il y a un besoin de postes. Nous avons donc trouvé des solutions sans création de poste, en redéployant certains postes. J'ai le plaisir de vous informer que depuis le 1^{er} novembre, une navette, deux fois par jour, amène des familles et

dessert tout un circuit, entre le Cap Fleuri et Fontvieille, comme vous l'aviez souhaité.

M. Gérard BERTRAND.- Monsieur le Conseiller, je vous remercie, je le savais déjà parce que, malheureusement, j'ai une parente qui utilise ce moyen de locomotion. Merci encore.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Au moins, j'ai informé tous les Elus.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.410.200
367.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	72.000
367.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	20.000
367.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	204.200
	<u>2.706.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous interroger sur l'inscription rigolote à l'endroit des vaccins et des produits pharmaceutiques de 100 € et j'en profite, aussi, pour vous demander ce qui est advenu du stock de vaccins qu'on avait acheté pour la Grippe A ?

M. le Président.- On ne les avait pas achetés...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est une inscription symbolique, bien sûr, en espérant qu'on n'ait pas à se servir à nouveau d'achat massif de vaccins pour faire face à une éventuelle pandémie, que personne ne souhaite, et qui ne semble pas d'ailleurs être à craindre prochainement.

Par ailleurs, je vous avais répondu, je crois, je ne sais plus si c'était au Rectificatif, au Primitif, ou en séance privée, mais nous avons passé un accord avec les Services français, qui fait que nous n'avons payé que les vaccins consommés. Nous avons donc restitué le stock que nous n'avons pas consommé. Pour Monaco, on peut dire que nous avons payé

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 66 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

uniquement les vaccins utilisés et rien de plus, je dirai, grâce à une coopération tout à fait intéressante. J'en profite pour remercier les Services français qui ont joué parfaitement le jeu pour la coopération avec Monaco.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci.

A ce chapitre, je voulais évoquer la campagne de vaccination en prévention du cancer du col de l'utérus : les jeunes filles de quatorze ans sont concernées par cette campagne notamment, dans le milieu scolaire, au travers des cours d'éducation à la santé. Nous en avons parlé, en séance privée, je trouve ces mesures très importantes et absolument intéressantes pour l'ensemble de nos jeunes.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, c'est une volonté du Gouvernement Princier d'être exemplaire, aussi, en matière de prévention de santé publique. Des choses ont été faites depuis de nombreuses années pour le dépistage du S.I.D.A. pas exemple, depuis plusieurs années et c'était d'ailleurs aussi une demande du Conseil National, pour le dépistage gratuit pour l'ostéoporose.

Nous souhaitons maintenant, effectivement, être actifs au début de l'année prochaine, sur la vaccination contre le papillomavirus humain. En fait, c'est l'un des rares pour ne pas dire le seul cancer dont on connaît le vaccin. Même si à Monaco, évidemment, les populations concernées sont faibles, peut-être qu'on sauvera une vie humaine tous les ans ou tous les deux ans, mais cela vaut largement la peine, évidemment, de le faire.

A partir du début de l'année prochaine, l'Etat prendra en charge les 20 % du coût du vaccin qui restait encore à la charge des familles, puisque vous le savez 80 % sont remboursés par les Caisses Sociales. Ensuite, nous allons mettre en place, aussi, une information aux parents, par un courrier explicatif et là, je travaillerai, comme on l'a déjà fait pour d'autres sujets, je pense à l'insertion des diplômés, avec mon Collègue Paul MASSERON et les Services de la Direction de l'Education Nationale, nous allons envoyer un courrier explicatif aux parents, cela concernera chaque année désormais à partir de 2011, les jeunes filles âgées de quatorze ans qui seront, gratuitement, si les familles le souhaitent, vaccinées contre le papillomavirus humain, qui provoque le cancer de l'utérus.

Nous allons, aussi, informer tous les médecins à travers l'Ordre des Médecins de Monaco, pour qu'ils soient au courant de ces mesures et qu'ils nous aident à les faire connaître, évidemment, à leurs patients.

Voilà, donc je vous confirme bien que, la mesure sera mise en place à partir du début 2011.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Juste une info, la pandémie de la Grippe H1N1 a été déclarée finie, mais cette semaine en Angleterre, il y a eu huit morts.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 67 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.186.000
368.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	85.300
368.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2.000
	<u>1.273.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 68 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 – FRAIS DE PERSONNEL	804.500
369.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	148.000
369.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	450.000
	<u>1.402.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame **BOCCONE-PAGES**, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci.

Là aussi, c'est un sujet qui nous tient à cœur depuis longtemps, depuis le Budget Rectificatif de 2008. Il s'agit d'essayer d'améliorer la prise en charge financière des frais médicaux supportés par les assurés, notamment, en matière d'actes dentaires, de prothèses auditives, de lunettes.

Monsieur le Conseiller, vous nous aviez annoncé des mesures très intéressantes, notamment, au niveau des prothèses auditives pendant les séances privées. Je vous remercie de nous faire un rappel de l'ensemble de ces mesures, notamment sur les actes dentaires, l'implantologie, la prise en charge des couronnes sur les implants, les prothèses auditives (annonce d'un forfait de prise en charge intéressant en séance privée), sans oublier les lunettes : vous nous avez fait une comparaison entre la France et Monaco quant aux remboursements qui sont effectués en Principauté de Monaco.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Effectivement, la bonne nouvelle c'est que le Comité de Contrôle des Caisses Sociales a décidé tout récemment, c'était en novembre, de prendre en compte une demande ancienne justifiée de l'Union des Retraités de Monaco, qui était une amélioration importante de remboursements des prothèses auditives, puisqu'en fait nous sommes passés à près de 800 € par prothèse contre moins de 200 € avant. Donc, c'est un effort très conséquent, la gamme d'entrée est d'environ 1.100 €, 1.200 €, on se rapproche vraiment du coût réel supporté, bien évidemment, surtout par nos aînés parce que les problèmes d'audition concernent particulièrement la population lorsqu'elle vieillit ; je crois que cela a été extrêmement bien accueilli, effectivement, notamment par les retraités de Monaco.

C'est un coût raisonnable pour les Caisses et cela a d'ailleurs été voté à l'unanimité, je tiens à le dire, des délégations des Comités de Contrôle, avec la Délégation gouvernementale qui était à l'origine de la demande, mais aussi par les délégations salariales et patronales, les représentants des patrons ont compris la nécessité de faire cet effort.

Pour ce qui concerne les autres demandes pour l'amélioration des remboursements, en fait on nous explique, lorsqu'on écoute, les professionnels et la

Direction des Caisses que, notamment, en ce qui concerne les remboursements dentaires, ils sont déjà très supérieurs au pays voisin. J'ai, par exemple, ici, quelques chiffres, nous sommes environ à 200 % selon les remboursements au-dessus des remboursements français en matière dentaire mais il est vrai que cela reste parfois très inférieur au coût réel pour les patients.

Il y a donc une vaste réflexion qui est menée actuellement par la Direction des Caisses Sociales de Monaco, il y a une étude très importante, qui a un coût d'ailleurs, parce qu'elle est confiée à un certain nombre de consultants, mais pour mieux prendre en charge l'évolution des techniques en matière de couronnes sur implants. On devrait aboutir à des résultats dans les prochains mois, pour mieux prendre en compte les dernières technologies les plus modernes, les plus efficaces et mieux les rembourser en matière d'implants dentaires.

En ce qui concerne les lunettes, nous sommes, là aussi, lorsque nous nous comparons, au-dessus de ce qui se passe ailleurs, entre deux et dix fois au-dessus des remboursements pratiqués en France, selon le degré de correction, le type de correction de chaque verre, mais là aussi, on peut considérer qu'évidemment, on peut toujours mieux faire. Seulement, il faut que tout ceci soit chiffré de manière très précise et c'est ce qu'est en train de faire la Direction des Caisses, parce qu'il ne faut pas, non plus, s'aventurer dans des promesses qui ont un coût et ce coût, je l'ai dit tout à l'heure est supporté par les entreprises de la Principauté, avec le taux de compensation.

Alors, honnêtement, au niveau des verres, nous sommes, je le répète, deux à dix fois supérieur à la France et il n'est pas prévu de faire plus. Aujourd'hui, au niveau des montures, la Direction des Caisses Sociales a considéré – bon c'était avant que j'arrive – mais c'était à l'unanimité, on a un tarif de 50 € qui est satisfaisant si on prend une monture de base. Il est vrai que si vous prenez une monture plus esthétique ou de meilleure qualité, c'est beaucoup plus cher. Mais, je le répète, à un moment, il faut aussi savoir dire qu'on ne peut pas tout faire et tout financer.

Pour le moment, un gros effort a été fait sur les prothèses auditives, je vous rappelle que c'est le fruit d'un consensus entre toutes les délégations. La prochaine étape sera certainement l'amélioration du remboursement des implants dentaires.

Je pense qu'on reparlera de cette avancée prochaine dans un an, il n'est rien prévu pour le moment de mieux pour les lunettes.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 69 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL	144.000
370.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	21.100
	<u>165.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGES, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, peut-être pour saluer la loi qui a été votée à la dernière séance législative et qui je crois a fait l'unanimité, tant au niveau des membres du Tribunal du Travail que de l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées lors de l'étude de ce projet de loi.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - A l'unanimité, je voulais le rappeler aussi.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 70 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 71 – D.A.S.S. – FOYER DE L'ENFANCE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL	689.300
371.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	25.800
371.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	82.500
371.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	161.700
	<u>959.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 71 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 72 – INSPECTION MEDICALE

372.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	268.800
372.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	10.200
372.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	52.500
	<u>331.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, je reviens sur le Foyer de l'Enfance, c'est un projet important, auquel nous nous intéressons aussi, depuis de nombreuses années. On voit l'immeuble grandir au fur et à mesure, selon le projet débattu avec le Gouvernement Princier. Tout est parfaitement en phase avec les décisions prises. Toutefois, ce soir je souhaite intervenir sur le personnel qui sera choisi pour animer ce Foyer.

Je pense qu'il serait fort intéressant de prévoir un encadrement au niveau de l'accompagnement des enfants, au niveau de l'écoute des enfants, comme ce que nous connaissons au Collège, au Lycée, en matière d'aumônerie. Nous avons rencontré avec le Président, au Gala International Police Association, Sœur Marie des Anges qui nous dit être très attachée à ce bâtiment et qui tiendrait beaucoup à pouvoir aider, non seulement les enfants admis au sein de et établissement, mais également les mères de famille logées dans les appartements avec leurs enfants dans le cadre des mesures de protection mères/enfants, pour ce qui concerne les violences conjugales.

Je crois qu'il serait peut-être intéressant de réfléchir à ce propos, n'est-ce pas, Monsieur le Conseiller ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Non, non j'ai très bien entendu, vous l'avez rencontré récemment dans un gala...

M. le Président.- C'est vrai qu'on a quelqu'un qui est demandeur...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Voilà...

M. le Président.- Qui fait cela à disposition, donc il ne faut pas se priver des bonnes volontés, je crois, c'est important.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je pense que ce serait intéressant d'apporter également un soutien. Cette sœur, qui est vraiment dévouée à la Principauté depuis de très, très longues années, pourrait certainement, être bienveillante et à l'écoute des enfants, voire même des mamans qui seront en difficulté dans cet établissement.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Alors, si vous voulez, deux choses. Tout d'abord, n'hésitez pas à lui dire qu'elle me contacte au Département et je la mettrai en relation avec les dirigeants du Foyer de l'Enfance, très volontiers, afin qu'elle apporte ses conseils.

Je voulais, quand même, insister un peu plus sur ce projet, parce que Monaco a fait énormément pour les aînés, nous en avons parlé tout à l'heure, avec la création en 2007 de la prestation autonomie, avec la livraison, il y a quelques mois de la Résidence à Qietüdine, avec la future ouverture du Centre de Gériatrie Clinique, 210 lits, au début 2012 et je voulais dire qu'on se préoccupe aussi de l'autre chaîne de l'âge, avec les enfants et les enfants, notamment les moins heureux, ceux qui ont de gros problèmes à travers leurs foyers.

Monaco investit beaucoup dans ce nouveau bâtiment qui va être, non seulement, ultra moderne, mais infiniment plus fonctionnel et adapté pour les enfants du foyer, que le bâtiment ancien qui est aujourd'hui situé sur le Rocher.

Vous savez que nous allons améliorer considérablement l'accueil de ces enfants qui n'ont pas été favorisés dès le début de leur vie. A partir de début 2012, dès l'ouverture de ce nouveau foyer, il y aura trois cellules distinctes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, enfants, adolescents et adolescentes de

manière à mieux traiter, à mieux s'adapter à ces trois populations qui, aujourd'hui, sont mélangées dans le foyer actuel. Nous avons également prévu la création de trois studios par enfant ou mère/enfant et c'est important, par rapport à des mères battues qui pourront être accueillies. Par rapport aussi à des parents très éloignés, géographiquement, de leur enfant, si vous vivez à des centaines ou des milliers de kilomètres, vous n'avez pas toujours les moyens de vous loger si vous êtes une famille modeste, lorsque vous venez exercer votre droit de visite par rapport à votre enfant, il y aura dans ce nouveau bâtiment trois studios pour cela, donc le rapprochement parents/enfants.

On a un bâtiment qui a été parfaitement étudié et je remercie le Département de l'Équipement qui a en tout point exécuté les demandes des professionnels de nos travailleurs spécialisés et du Directeur du Foyer de l'Enfance. Je peux vous dire que nous allons passer de vingt à trente lits, pour mieux répondre à la demande qui, malheureusement, est plutôt en augmentation, il faut bien le dire, pour les familles de la Principauté, en ce domaine.

Donc, l'État investit, on a chiffré tout cela, et vous le savez, il y a dix-huit postes créés, mais c'est indispensable par rapport à ces nouveaux Services et à l'amélioration de la qualité de l'accueil de ces enfants. Je tenais à le dire, parce que nous avons souvent parlé dans cette enceinte de la politique du Gouvernement, en faveur des aînés et je crois qu'il était important, aussi, de s'arrêter sur la politique en faveur de l'enfance.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous avez partiellement effleuré la question que je voulais poser, elle concerne, puisque nous sommes au chapitre du Foyer de l'Enfance, la question de l'hébergement des personnes en situation de violences conjugales ou familiales. Vous avez évoqué la possibilité de logements d'urgence et je voudrais savoir quel est le dispositif qui est prévu dans les situations d'urgence dans lesquelles la personne en détresse contacte les Services de police et a besoin de trouver un logement dans l'heure, que ce soit une femme ou un homme, avec ou sans enfant. Qu'est-ce qui est prévu actuellement, et quelles sont les solutions qui peuvent être apportées ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, à travers son service d'action sociale, dispose d'un certain nombre d'appartements pour ce type de problèmes et de besoins, qui sont des appartements domaniaux mis à disposition par l'Administration des Domaines de la D.A.S.S.. Nous avons donc eu l'occasion, récemment, de demander quelques appartements supplémentaires, certains ont déjà été attribués, d'autres sont en cours d'attribution, parce que, là aussi, il y a une vraie demande qui est en augmentation.

On a eu un cas, c'est un peu différent, mais c'est une expulsion d'urgence pour un cas social, récemment, à gérer avec M. Paul MASSERON, qui peut témoigner qu'en quelques jours, on a été capable de lui trouver un hébergement d'urgence, pour une personne qu'il ne fallait absolument pas mettre à la rue en hiver, ce qui aurait été le cas si on avait appliqué les décisions de justice ; je dirai même que nous avons arrêté l'expulsion *in extremis* et nous avons trouvé une solution.

Il y aura, je vous l'ai dit, début 2012, trois appartements mais alors plus spécifiques pour les mamans battues, qui pourront être hébergées dans le Foyer de l'Enfance, avec leur enfant, s'il y a un cas d'urgence. Cela viendra s'ajouter au dispositif que nous avons déjà. Évidemment, si vous me demandez en tant que Conseiller aux Affaires Sociales, si quelques appartements de plus seraient les bienvenus, je ne pourrai pas vous dire non, mais sérieusement, nous avons de quoi répondre, pour le moment, aux cas urgents, très rapidement.

M. le Président.- Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît, avez-vous pensé aux logements des mamans qui ont récemment accouché et qui pourraient rester là. Ce serait, là, un foyer d'accueil pour deux ou trois mois de façon à ce qu'elles aient un démarrage avec leur enfant, si elles n'ont pas de logement, si elles n'ont pas trop de moyens.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, ces trois appartements, tout neufs, livrés début 2012, pourraient, également, répondre à ce type de demande en cas social, après un accouchement, sans hébergement, absolument.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je vous remercie.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je voudrais aussi évoquer le sujet concernant le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel. J'ai pu lire, récemment, sur un hebdomadaire, « Enfance en difficulté, un Centre à Plati, en 2012 ». Monsieur le Conseiller, vous avez effectué, ces derniers jours, une visite dans ce Centre ainsi qu'au Centre médico-psychologique, installé au Stade Louis II : est-ce exact que ces deux entités vont se mutualiser, coordonnées par le Docteur LARUE ? Pourriez-vous nous en dire un peu plus, car l'article était relativement court...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, tout à fait. Aujourd'hui, les Services, faute de locaux communs, sont séparés. Or il y a, effectivement, énormément de passerelles possibles entre les deux équipes qui s'occupent globalement d'enfants ayant des difficultés, plus ou moins légères ou plus ou moins lourdes selon les cas. Les locaux sont en train d'être aménagés par le Département de l'Équipement, Monsieur TONELLI, pourrait peut-être en dire quelques mots, mais les délais sont tenus. J'ai été à l'écoute des deux Services pour voir comment on pourrait encore mieux répondre à leurs besoins dans l'aménagement final de ces locaux et je pense que tout le monde est très content de s'imaginer se retrouver en synergie, puisque les locaux seront contigus et il y a, évidemment, des mutualisations, un échange d'information qui améliorera encore l'accueil, les conseils et les soins à prodiguer aux enfants et aux parents.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Les travaux sont inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2011, ils sont assez compliqués parce qu'il y a une passerelle à faire par rapport à l'ancienne configuration où il y avait l'école. Nous pensons qu'ils vont durer entre neuf et douze mois, ils seront terminés à la fin 2011.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président, une dernière intervention, ce n'est pas forcément à ce chapitre, mais j'ai dû sauter la ligne qui correspondait. Il s'agit de la garde des enfants malades. Tout le monde a pu lire dans la presse les nouvelles mesures mises en place par le Gouvernement.

Monsieur le Conseiller, peut-être pouvez-vous nous faire un point afin que tous les Monégasques et résidents puissent en avoir connaissance. J'espère que les familles vont adhérer. Je vous rappelle que le Conseil National s'est fortement impliqué dans le dossier et ce depuis de nombreux mois afin que des mesures raisonnables (tant au niveau du coût que du délai) soient mises en place.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je crois que, là encore, c'est un vœu ancien du Conseil National, que le Gouvernement s'est efforcé, certes en deux étapes, de satisfaire au mieux. Vous avez participé, le Président ROBILLON était là, avec également la Présidente des Droits de la Femme et de la Famille – je ne sais pas si j'oublie quelqu'un – nous avons annoncé tout cela ensemble.

Donc, je rappelle très rapidement trois mesures phares. La suppression du délai de carence de 48 heures, qui posait un énorme problème aux parents, parce que lorsqu'on a un problème de maladie d'urgence, évidemment, c'est tout de suite qu'il y a le problème et qu'il faut trouver la solution ; donc, le délai de carence est supprimé.

Nous avons considérablement amélioré le soutien financier de l'Etat, puisque pour les personnes avec des couleurs de feuilles verte ou équivalente, le coût à l'heure est passé de 9 € à 4 €, donc cela est très raisonnable et nous avons étendu une mesure de soutien pour les feuilles roses, le coût réel pour les parents ne sera plus que de 10 € au lieu de 19 € de l'heure.

Enfin, on abaisse à deux ans au lieu de trois ans l'âge.

Je crois qu'on se donne une année pour tester ce nouveau dispositif, mais, comme il répond aux attentes des professionnels des sociétés spécialisées de garde d'enfants à domicile, elles-mêmes ont été à l'écoute pendant un an, des demandes des parents qui étaient nombreuses mais qui n'étaient pas suivies de commandes, parce que le dispositif ancien n'était pas satisfaisant. Je crois que nous sommes sur la très bonne voie pour arriver au dispositif efficace que vous souhaitiez et que nous voulons pour le bien des

parents qui travaillent tous les deux ou des familles monoparentales qui n'ont pas de solution en cas de maladie urgente d'un enfant.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Pouvez-vous rappeler également, Monsieur le Conseiller, que tous les documents sont en ligne et que les parents n'ont pas besoin de se déplacer au Service d'Action Sociale pour retirer le dossier correspondant. Les représentants du Conseil National ont demandé lors de la conférence de presse, à ce que cette information soit relayée au travers des différents articles parus sur le sujet.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout à fait, ce qu'ils ont déjà fait, il faut le dire.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 72 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 73 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 – FRAIS DE PERSONNEL	256.500
373.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	10.300
373.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	7.600
	<u>274.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 73 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.138.700
375.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	300.000
375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	280.000
	<u>1.718.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 75 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL	2.482.700
376.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	57.000
376.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2.200
376.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	975.000
	<u>3.516.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 76 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 78 – DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL	7.287.100
378.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	137.200
378.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	685.000
378.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	6.182.000
378.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	1.263.100
	<u>15.554.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux questions. La première concerne les lignes 378.211 et 378.212, ces lignes représentent-elles une réorganisation du Service, elles concernent une augmentation de 288 % et 650 %, pour le traitement des non titulaires et le traitement des titulaires du Service Urbain, ce qui représente donc une augmentation en chiffre de plus de 6 M€.

Ma deuxième question porte 378.381 intitulée « Œuvre d'Art », qui n'existait pas en 2009 et 2010...

M. le Président.- Ouvrage d'art !

Mme Michèle DITLOT.- ...Cette ligne correspond-elle aux engagements pris par le Gouvernement, suite à notre demande qui avait pour but, vous vous souvenez sans doute, de doter les édifices publics...

M. le Président.- ... Madame DITLOT, c'est « Ouvrage d'Art ».

Mme Michèle DITLOT.- D'accord, mais alors à quoi correspond cette ligne ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* D'ouvrage d'art, à des ponts, je suis désolé mais cela n'a rien à voir avec l'art. Comme les arts et métiers, ce n'est pas nécessairement de l'art.

Mme Michèle DITLOT.- D'accord. Et pour les deux premières lignes ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour les deux premières lignes, je parle sous le contrôle de Mme ROSABRUNETTO, ce sont différents Services avec les jardins, la voirie, qui ont été regroupés dans ce seul intitulé « Direction de l'Aménagement Urbain ». Nous avons fait disparaître d'autres articles pour regrouper en un seul article.

M. Laurent NOUVION.- Les pages 78 et 79, Michèle, on l'a vu en séance privée.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Sur le 379.391, il y a plusieurs articles qui ont disparu complètement, on a regroupé les différentes entités qui sont maintenant partie prenante de la Direction de l'Aménagement Urbain, on a fait un seul chapitre budgétaire.

Mme Michèle DITLOT.- Merci.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais faire une intervention sur l'aménagement urbain du Port. Je le fais ici parce que, dans cet hémicycle, nous sommes nombreux à demander depuis des années, que des travaux soient faits concernant l'aménagement du Port.

Je vais faire une distinction entre le petit aménagement du Port et les travaux de fond.

Concernant le petit aménagement du Port, ma première intervention date de 2003 c'est du *bis repetita placent*, ou du comique de répétition si vous préférez. Il s'est passé un événement assez étrange dans cette enceinte que j'aimerais souligner parce que je trouve cela dommage qu'on en arrive là. Un recueil de photos chocs a été transmis à un certain nombre d'entre nous, les photos sont tout à fait édifiantes et représentent une réalité que nous côtoyons tous les jours sur le port : les poubelles qui traînent, les jardinières dépareillées, les indications saugrenues, les chaînes rouillées...

Comme ces photos qui sont très parlantes ont pu se retrouver sur notre bureau, je parie qu'au Département, un vent de panique a soufflé que ces photos ne se retrouvent dans la presse. Aussi ces photos-là ont été plus efficaces que tous les discours prononcés ici depuis des années. En effet, il y a peu de temps, ces mêmes photos sont revenues du Département de l'Urbanisme donnant pour chacune d'elle avec beaucoup de précisions, la date à laquelle telle poubelle allait être remplacée, telle jardinière nettoyée, l'électricité refaite correctement à tel ou tel endroit...

Conclusion, si je comprends bien plutôt que de faire des discours, plutôt que de chercher des arguments cohérents, plutôt que d'essayer entre gens raisonnables

de trouver la meilleure solution, je vais aller acheter un appareil photo et lorsque quelque chose n'ira pas, je prendrai une photo et je vous l'enverrai, Monsieur le Conseiller.

Sur la méthode il y a vraiment beaucoup à dire. Cela dit, je me réjouis que les travaux puissent être faits.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Ce dont parle Mme POYARD-VATRICAN, c'est en fait une des parties de mon intervention de politique générale. Effectivement, nous avons reçu des photos, mais malheureusement, ces images sont assez minables. Mais l'essentiel n'est pas là, l'essentiel, je le répète est le constat suivant ; il y a six entités différentes pour faire quatre-vingt dix-huit actions, on aurait pu penser que pour réparer une petite casemate dans laquelle il y a l'arrivée de l'eau, de l'électricité, ainsi de suite, on aurait pu s'adresser à une seule entreprise, et bien non ! Il y a quatre Services administratifs différents et deux entités extérieures qui interviennent. Alors, ma question : combien de temps allons-nous mettre pour faire ces quatre-vingt dix-huit actions ? Mais nous avons de la chance parce que tout doit être terminé en juillet 2011, c'est cela qui nous sauve. Mais, est-ce que la réflexion du Gouvernement n'est pas de dire, il faut qu'on en sorte ! Un seul service compétent ne serait-il pas suffisant ?

Je vous rappelle, quand même, que pour l'entretien des bâtiments du Gouvernement, il y a un Service, les « Bâtiments Domaniaux ». Par le passé, ils ont posé un problème parce qu'ils étaient de la lenteur d'un escargot, c'est-à-dire que lorsqu'il fallait faire une intervention, cela prenait un temps fou et personne ne savait pourquoi. Un jour on a décidé, pour accélérer le mouvement, de le rentrer dans le giron des Travaux Publics, y a-t-il eu une amélioration ? Pas tellement. Donc on l'a ressorti !

J'ai choisi cet exemple pour dire au Gouvernement que si vous voulez accélérer les procédures, si vous voulez accélérer la manière de travailler, il faut sortir de ce système et ne plus faire appel à quinze Services. Cela ne peut pas fonctionner. Regardez, il y a quatre Services et deux entités et chacun va faire sa réalisation à son rythme. D'ailleurs, lorsqu'on regarde les photos, on s'aperçoit que certains travaux ne sont prévus que pour 2012. En revanche, je pense que tout ce qui est visible sera fait pour juin 2011.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Mon intervention est sur le même sujet, mais ce ne sont pas des travaux, c'est de l'entretien. Normalement, il n'y aurait pas à faire des travaux et cela ne nous fait pas plaisir ce soir, de demander à M. TONELLI et de lui tomber dessus, sur ce sujet-là... Cela vous fait rire, Monsieur TONELLI, bien sûr, c'est très bien, c'est parfait...

Mais, moi je vais faire la même chose avec le Rocher, parce que les habitants du Rocher, cela fait quatre ans que nous sommes en guerre, guerre de tranchées, alors on connaît les raisons, effectivement, pour lesquelles vous avez engagé la réfection de toutes les rues de Monaco, pour de bonnes raisons, bien entendu nous sommes tous d'accord, mais le Rocher n'est pas loin de cette situation.

Alors, je vais faire aussi un reportage photographique et je vais vous l'envoyer, parce que, comme l'ont dit très justement mes Collègues, heureusement, nous avons un événement heureux au mois de juillet où alors là, Monsieur le Conseiller, vous êtes obligé d'agir. Vous n'avez pas le choix. Ce n'est pas le Conseil National qui compte, c'est notre Prince qui se marie. Donc là, vous êtes obligé d'agir et je pense que ce sera résolu.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Il y a effectivement quelques morpions, le Port, le Rocher et il y en a un autre, c'est l'Héliport.

Pour ce qui est du Port, moi j'ai discuté avec des membres de la S.E.P.M., il n'y a pas une possibilité de déléguer, parce qu'ils ont un certain savoir-faire, ils ont remplacé un ponton en dur par un ponton mobile qui a coûté dix fois moins à l'achat. Donc, il y a peut-être des possibilités.

J'ai ajouté l'Héliport, parce que c'est important, il y aura du monde qui viendra le jour des noces, donc il faudra les accueillir, effectivement. Un certain nombre sera convoyé depuis l'aéroport à l'héliport en hélicoptère, donc j'espère aussi que cet héliport qui est en très mauvais état, avec des morceaux de fer rouillés qui traînent par-ci par-là, des reprises de béton mal faites, que cela soit refait une bonne fois pour toutes ou du moins grandement rafraîchi. Nous en avions déjà parlé et vous m'aviez dit oui, mais c'est acté ?

Encore une autre réflexion, je sais bien que vous avez prévu l'agrandissement du Centre Commercial, mais le parvis du Centre est devenu un véritable patchwork, suite à la création de l'arrêt de bus, maintenant il y a de tout partout, il y a du carrelage, il y a du béton, une espèce de mélange d'ocre-rouge, il y a un nouveau carrelage qui est différent de l'ancien, il y a toujours ces avaloirs qui ont vingt ou vingt-cinq ans. Donc, voilà, encore une question.

M. le Président.- Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur TONELLI, une fois n'est pas coutume, j'irai dans votre sens sur ce dossier.

Cette présentation d'un Port de Monaco devenu infâme au fil des années est la conséquence directe du retard des travaux d'aménagement. Pourquoi devrait-on réparer des ouvrages maritimes voués à une démolition certaine et imminente ?

Nous avons tous en mémoire la fin de ces travaux d'aménagement programmée pour 2008 par le Conseiller de l'époque, c'était en 2003 ! Aujourd'hui vous nous dites qu'il y en a encore pour dix ans au moins, l'erreur n'est pas mince, mais dites-moi, au cours de ces dernières années, les dirigeants de la S.E.P.M., société concessionnaire des Ports de Monaco depuis 2006, qui évoluent au quotidien au milieu de ces gravats, de ces poubelles amassées, de ces barrières de parkings cassées, de ces ouvrages portuaires dégradés et dangereux pour les usagers, ces dirigeants qui sont les premiers au contact des plaintes des plaisanciers n'auraient-ils pas pu mettre de l'ordre dans tout cela ? La limitation de leur domaine d'activité à la pierre froide n'est pas une réponse satisfaisante.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

J'avais dit tout à l'heure qu'il y avait deux aspects, le premier aspect, c'était le petit entretien. Le deuxième, c'est dans la suite de ce que vient de dire M. SPILLOTIS-SAQUET, ce sont les travaux de fond.

Lorsque nous avons posé la question au budget et lors des séances privées, vous nous avez répondu, Monsieur le Ministre, que, compte tenu de toutes les manifestations qui se déroulent dans le Port, il est effectivement difficile de réaliser tous ces travaux. A

vosre décharge, je dirai que comme vous venez d'arriver, c'est une réponse tout à fait logique. A la nôtre de décharge, je dirai que depuis 2003, c'est ce que l'on nous sert et qu'il serait temps qu'on change de discours et surtout que l'on passe à l'action. Là, nous avons la chance que notre Souverain se marie, ce qui va nous aider à faire « nos menus » travaux. Maintenant, il ne va pas se marier tous les ans ! ... La boutade mise à part, je pense qu'il faudrait vraiment passer à la vitesse supérieure.

Concernant le Port, c'est aussi une des parties de notre attractivité et il est important que l'on puisse proposer un cadre qui soit digne de Monaco, digne de l'image que nous voulons donner. Je ne suis pas d'accord avec votre argument, Monsieur le Conseiller, lorsque vous disiez : de toute les façons on ne peut pas recevoir plus de croisières que nous n'en avons déjà. Nous nous devons de proposer des prestations de qualité, si elles le sont vraiment, les tarifs peuvent être augmentés. Dans la région voisine, les croisiéristes ont de quoi comparer, il faut être à la hauteur de notre image et savoir être ambitieux pour Monaco.

Je vous encourage, vraiment, à prendre le sujet au sérieux.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci.

Je reviens sur le Rocher, je remonte sur le Rocher. Je voulais que M. NOUVION me soutienne mais c'est moi qui vais le soutenir puisqu'il m'a devancé.

En fait, j'ai été hier dans une petite ville d'Italie qui ressemble un peu à Monaco-Ville, avec des petites ruelles et le chantier était très bien tenu. Ils font les mêmes travaux, des réseaux en plein milieu, les accès pour les magasins sont balisés, il n'y a pas de planches pourries qui traînent partout ou qui sont bancales, il n'y a pas de barrières amovibles que les gens peuvent pousser s'ils ont envie de passer à droite ou à gauche, c'est un vrai chantier. C'est vrai que vous avez expliqué à plusieurs reprises que vous aviez vu tout cela avec les commerçants, ce n'est pas sur ce point-là qu'on vous ennuie, on va dire, c'est vraiment sur la tenue du chantier, c'est vraiment un problème d'entreprise et pas de coordination ou autre chose, c'est que souvent on a vu l'état du chantier avec des gravats, des choses mal tenues, etc...

C'est là-dessus qu'on avait demandé un effort.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie de tout cela, j'ai eu des questions et des réponses de manière générale, sur différents sujets.

Pour ce qui concerne l'aspect d'entretien du Port, c'est vrai qu'il y a plusieurs entités, M. CELLARIO, qui s'en occupe. Je rappelle, quand même, que lorsqu'on a fait voter la loi sur la S.E.P.M., le Conseil National a mis un point d'honneur à ce que la concession soit limitée le plus possible, notamment, à ce qu'on limite à un mètre cinquante par rapport au nez de quai. Par exemple, aujourd'hui, on souhaite confier à cette Société la gestion des parkings qui sont vraiment sur les jetées, nous sommes en train de voir le moyen pour y arriver pour que ce soit conforme à la concession qui a été passée avec la S.E.P.M. Donc, là déjà, premier point.

Oui, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, merci, vous avez raison. Les raisons qui en partie font que certaines choses ne sont pas faites de manière aussi satisfaisantes qu'elles pourraient l'être, c'est parce que ce sont des chantiers qui sont en cours, qui doivent continuer et que, selon que les Travaux Publics s'en occupent ou d'autres, et bien ils ne vont pas jusqu'au bout de la chose et là, ils laissent un peu aller.

Je crois que la réponse a été donnée là aussi. On a pris un engagement, c'est-à-dire qu'on a fait domaine par domaine, une liste précise de ce qu'il y a à faire, on a mis en phase dans chacun de ces domaines des échéances, alors qui sont ce qu'elles sont, une partie sera faite pour 2012. A vous de vérifier que nous tiendrons les délais qui correspondent à ces entités-là.

L'important, aujourd'hui, c'est que des engagements sont pris et il reste à vérifier que ces engagements seront tenus. Je crois que c'est la base d'un travail sain et c'est comme cela que ça va se dérouler.

Pour ce qui concerne le Rocher et les travaux sur les réseaux, ce sont des travaux qui doivent se faire, alors, certes le chantier pourrait être mieux tenu, je n'en doute pas. Ce que je sais, c'est que nous imposons à l'entreprise qui fait ces travaux des délais de réalisation qui sont très courts, parce que, justement, on souhaite au maximum rendre les locaux aux commerçants et, à chaque fois, les commerçants nous remercient – je sais bien que ce n'est pas l'essentiel mais c'est quand même la réalité – pour avoir assisté à toutes les réunions depuis que je suis à nouveau Conseiller pour l'Équipement. A ce sujet, les commerçants nous remercient toujours pour le fait qu'en général, les travaux arrivent à être réalisés un

peu avant l'échéance prévue qui a été donnée au niveau des plannings du départ. Donc, effectivement, si on avait un chantier mieux tenu, je ne suis pas persuadé qu'on pourrait, aussi, arriver à gagner un peu de temps. Alors, je ne sais pas ce qui est le mieux ? Est-ce qu'il vaut mieux aller plus vite et terminer plus vite les opérations ou bien les faire de manière plus soignée ? Le mieux serait les deux à la fois, je le sais bien, je suis d'accord, les faire bien et au plus vite, mais le mieux est parfois difficile à obtenir.

Pour l'Héliport, c'est un ouvrage qui, effectivement, maintenant commence à dater. Des choses seront faites surtout au plan de la sécurité, il n'y a pas des morceaux de ferraille qui traînent, ce n'est pas vrai. L'Héliport est entretenu, il y a des gens qui s'occupent de la sécurité sur l'Héliport tous les jours et tout cela est fait de manière rationnelle. Maintenant, effectivement, il y a des locaux qui sont vétustes, il y a des portes qui ne se ferment plus, qui seront changées et tout ce qui relève de la sécurité sera, bien évidemment, fait en son temps.

Enfin, pour les tarifs des Ports, Madame POYARD-VATRICAN, aujourd'hui les tarifs des Ports de Monaco, j'ai envoyé ça lors du Budget Rectificatif, c'était une question qui m'avait été posée, sont pratiquement au niveau des tarifs de ceux qu'on peut trouver dans les Ports limitrophes. Effectivement, nous sommes partis d'assez bas en 2002/2003 et depuis, avec des augmentations régulières, on a atteint un niveau qui est assez similaire à celui qu'on peut trouver dans les Ports voisins.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Je vous remercie pour ce que vous venez de dire, mais je ne peux pas comprendre que vous parliez de l'histoire de la pierre froide, cela n'a aucun rapport. Je vous rappelle que la pierre froide c'était en fait la question suivante, si on avait donné plus, se posait la question des autorisations administratives vis-à-vis des commerçants. Or, quelle est l'autorité qui donne les autorisations administratives ? C'est le Gouvernement, ce n'est pas la société Z. Donc, en conclusion, c'était logique, pour le moment, que l'on en reste à la pierre froide.

Deuxièmement, il y a quatre ans, vous avez construit la darse sud. Sur cette darse, vous avez installé des placards techniques qui seraient utilisés pour toutes les manifestations qui allaient être réalisées sur cet espace. J'avais, à l'époque, déjà arrêté l'attention sur le fait que lorsqu'on utilisait ces

placards techniques, il n'y avait aucun contrôle pour savoir si, la manifestation terminée, tout serait rangé correctement. La réalité est qu'en raison du manque de contrôle, tout s'est dégradé dans cette zone du quai.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je ne sais pas ce que vous appelez la réalité, Monsieur CELLARIO, pour le premier point, encore une fois, dans la mesure ou la concession limite l'emprise qui est gérée par la S.E.P.M. à un mètre cinquante par rapport au niveau du quai, elle ne peut pas aller au-delà, c'est tout. Quelles que soient les conditions, c'est la réalité, elle ne peut pas aller travailler au-delà de cette limite, elle n'est pas autorisée à le faire, sa concession se limite à un mètre cinquante du bord du quai...

M. Claude CELLARIO.- J'ai bien compris, mais que les entités responsables assument !

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'autre bout du quai, il y a une Commission technique qui passe à chaque manifestation, qui vérifie que les choses sont utilisées et à la fin de la manifestation, bien évidemment, les Services Urbains repassent. Alors, ce qu'il y a, c'est que le matériel qui a été mis en place il y a quatre ans était quelque chose qui était peut-être d'une nature un peu trop esthétique et donc qui a mal supporté les ans. C'est vrai, nous sommes en train de revoir ça parce qu'on a équipé une partie de la darse sud avec du nouveau mobilier urbain, qu'on teste maintenant depuis pratiquement un an et qu'on va garder encore quelques mois en test. Une fois qu'on aura bien vu la manière de vieillir de ces équipements et la manière de résister à toutes les manifestations qu'il y a sur le Port, on étendra cet équipement urbain à l'ensemble des sites portuaires.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Conseiller, ce qu'on veut juste vous dire, c'est que nous avons un certain nombre de remontées, nous le voyons par nous-mêmes, c'est que le sentiment général de la population, les gens voient passer des centaines de millions de travaux chaque année, avec des ouvrages remarquables, souvent très créatifs, assez particulier, notamment avec la digue, ça a été le cas avec la gare et puis tout ce que vous appelez les grands travaux.

Alors, moi j'ai un peu le sentiment comme lorsqu'on était à l'école, qu'il y a un peu un devoir ennuyeux à terminer, il n'est pas terminé, mais on commence tout de suite, on préfère faire la composition de sciences naturelles ou de sciences physiques plutôt qu'une composition française – enfin, à part Marc BURINI, parce qu'il était très fort – mais terminez, terminez les choses.

Nous avons des dizaines d'heures de débats sur les grands travaux, combien on va construire de mètres carrés, l'hôpital, pas l'hôpital et pendant ce temps-là, qu'est-ce que voient nos compatriotes, les résidents et les touristes, ils voient des ouvrages inachevés. Terminez, terminez vos devoirs au lieu d'en commencer d'autres. C'est cela, en fait, le sentiment que les gens nous font remonter et le sentiment qui est le nôtre aussi, ce n'est absolument pas personnel, Monsieur le Conseiller, nous savons bien que ce n'est pas facile et que vous avez un nombre limité de gens à votre disposition dans vos Services, sous vos instructions, mais comprenez bien aussi qu'avec les enveloppes qui vous sont votées au Budget de l'Etat, nous ne pouvons pas tolérer qu'il y ait des situations pareilles.

Or, nous, nous n'avons rien à tolérer puisqu'en l'occurrence, ça n'a bougé qu'à partir du moment où il y a eu un reportage photographique par l'intermédiaire, je crois, de la S.E.P.M. d'ailleurs, si j'ai bien compris et d'un certain nombre de professionnels du Port. Alors, maintenant, peut-être que ce système-là va fonctionner.

Que les choses soient très claires, ce n'est absolument pas personnel et absolument pas visé contre vous, mais vous êtes l'autorité de tutelle, donc il faut bien qu'on en parle. Cela ne nous fait pas plaisir d'en parler en Séance Publique, mais on a eu tellement de remontées négatives sur ce point-là, la plupart des gens disent : « mais que font-ils ? Pourquoi ne terminent-ils pas ce Port ? ».

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur NOUVION, je ne prenais pas les critiques de l'Assemblée contre moi, rassurez-vous, j'ai bien conscience de la démarche.

J'ai essayé d'expliquer ce qui a été fait, les raisons pour lesquelles les travaux de finitions, ce n'est pas une question de finir ou pas son devoir, parce que ce ne sont pas les mêmes entités qui s'occupent des Grands Travaux et celles qui s'occupent des gestions de Port, la raison on la connaît, M. CELLARIO l'a dit, c'est qu'il y a plusieurs Services différents qui s'occupent de la

chose et quand plusieurs Services différents s'occupent d'un endroit, ça marche moins bien.

Aujourd'hui, nous nous sommes engagés à faire ces travaux, nous avons coordonné les choses, nous avons fait plusieurs réunions avec la S.E.P.M., avec la Marine, etc..., pour arriver à un plan de rattrapage de la chose qui soit cohérent et qu'on a diffusé à tout le monde. Comme cela, tout le monde est au courant, à vous de vérifier que ces engagements que nous avons pris ne seront pas tenus dans les mois et les années qui viennent, je crois que c'est très simple et très facile à faire.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot pour dire que je vais avec M. TONELLI, sur le terrain au début du mois de janvier, avec toute les entités. Donc, on va refaire de la pédagogie, on va, peut-être, mettre un responsable précis pour que cela se termine. Mais il est vrai que coordonner les services, c'est ce qu'il y a de plus difficile.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je suis tout à fait d'accord avec mon Collègue Laurent NOUVION, mais on se demande aussi pourquoi vous laissez pourrir les choses, un peu comme une femme de ménage qui ne va jamais dans les coins, qui va à l'essentiel et puis vous arrivez, il faut repasser derrière, ça ne fonctionne jamais. Parce qu'en fait, l'existant, il faut l'entretenir, plus vous tardez et plus c'est cher et au bout d'un moment, il faut tout refaire. C'est le cas, encore une fois, du Centre Commercial, les avaloirs ont vingt ans, à chaque fois je parle de ça, mais cela en devient grotesque.

C'est pareil pour l'Héliport, l'entretien aurait dû se faire il y a des années. Ce qu'on a du mal à comprendre, c'est qu'à chaque fois, il faut insister, insister et insister et au bout de dix ans, vous nous dites : on va refaire.

Mais, cela ne donne pas, encore une fois, une image de l'excellence qu'on veut donner de Monaco.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Je ne mets absolument pas en doute votre bonne foi, je pense qu'un certain nombre de travaux comme vous vous y êtes engagés,

seront réalisés. Mais ce que j'aurais aimé, ce soir, c'est que vous disiez la chose suivante : il y a quatre Services administratifs et il est évident que les délais seront dépassés. Je rappelle que ce ne sont pas des ouvrages de gros travaux, ce sont des travaux d'entretien. C'est le placard technique posé et laissé ouvert, parce que personne ne vérifie qu'il doit être fermé et qui, au fil du temps, se détériore. Pourquoi faut-il quatre Services ? Les Affaires Maritimes, les Travaux Publics, les Bâtiments Domaniaux, les Domaines. Et si en plus, il n'y a pas de coordinateur, voilà le résultat. Donc, moi, ce que j'aurais aimé que vous nous disiez ce soir, mais peut-être que cela ira dans votre réflexion, c'est que si vous ne pouvez pas donner la responsabilité à une seule entité, qu'il y ait au moins, demain, un coordinateur qui sera chargé du suivi des travaux afin que ceux-ci soient faits le plus rapidement possible.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur CELLARIO, encore une fois, on a fait un document précis avec des engagements précis. Après, la manière d'y arriver, excusez-nous mais c'est le rôle de l'Etat de s'en occuper, c'est à lui de voir comment il peut faire, parce qu'il y a des choses qui peuvent vous paraître simples mais qui ne le sont pas autant que ça parce qu'il y a des concessionnaires, il y a des questions de responsabilités, des questions de sécurité. Si je fais toucher des câbles électriques par des gens de la voirie, je ne suis plus en phase avec ce que doit faire la S.M.E.G., il faut essayer de voir aussi, ensuite dans le détail, les choses comme elles sont. Donc, l'important c'est que nous nous soyons engagés devant vous pour faire les choses et que vous, vous vérifiez que ce que nous avons pris comme engagements, nous le tenions. C'est cela l'important, ce n'est pas la manière d'y arriver. Merci.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- L'impression que vous donnez, c'est plutôt que s'il n'y avait pas le Mariage, il n'y aurait pas de travaux. Faites les travaux, mais il faut surtout que vous en tiriez les conséquences pour l'avenir et que ce genre de situation ne se reproduise plus.

Ce qu'il faut se poser comme question, c'est pourquoi le Port est dans cet état aujourd'hui ? Que peut-on mettre en œuvre comme mesure, comme procédure, pour que cette situation ne se reproduise pas. On ne peut pas fonctionner de cette manière-là,

c'est nocif pour les gens qui habitent Monaco, c'est destructeur pour ceux qui viennent en visite ici, c'est mauvais pour notre attractivité. Il faut absolument réformer la manière de faire.

Pour les travaux, oui, j'espère, je souhaite que vous les fassiez, je ne vais pas repartir avec mon cahier de photos, vérifier chaque point, un à un, je pense que vous allez les faire, là-dessus je n'ai pas d'inquiétude. Pour autant, ce dont je veux être sûre c'est que la procédure et que ce type de situation ne se reproduisent plus.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Madame, pour autant que je sache, la tenue de la ville est quelque chose dont Monaco se prévaut et qui est toujours très bien vue. Je vois beaucoup de gens qui viennent visiter Monaco, j'en ai encore vu à Cancún quelques-uns qui m'ont dit que Monaco était une ville magnifique, très propre et très bien tenue. Il y a certains endroits comme le Port, mais le Port, je suis désolé, a toujours été un endroit qui n'est pas un modèle de tenue parce que c'est très difficile à tenir, parce qu'il y a énormément d'intervenants compte tenu du nombre des gens qui travaillent. Je vous invite à aller visiter d'autres rues de la ville et vous verrez qu'on trouve dans d'autres rues de la ville, une tenue de la ville qui n'est pas aussi insatisfaisante que celle parfois rencontrée sur le Port. Alors, je veux dire qu'il faut quand même essayer de relativiser les choses et de ne pas focaliser sur un élément et de généraliser à cet élément l'ensemble de ce qui est fait sur l'entretien de la ville et sur les jardins de la ville.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Votre raisonnement ne me convainc absolument pas sur le Port. Je vais prendre un exemple qui sera peut-être plus parlant. En 1956, c'était le mariage du Prince Rainier et de la Princesse Grace, le cadre de ce mariage et notamment l'arrivée de la future Princesse, c'était le Port. Je souhaite que ce ne soit pas le cadre du mariage de Notre Souverain, parce qu'on aurait vraiment de quoi perdre la face, face au monde entier. Il est important de s'en préoccuper, si cela ne vous concerne pas, c'est dommage, parce que je pense vraiment qu'il fait partie de l'attractivité de notre image et de premier contact de beaucoup de personnes avec la Principauté.

Heureusement que l'ensemble des personnes qui regardent Monaco ne se focalisent pas sur le Port, comme nous on peut le faire au quotidien. Mais il faut être ambitieux pour Monaco, il faut avoir un peu plus de volonté et aller vers l'excellence. On peut le faire,

c'est une question de volonté politique et le Gouvernement en est capable, et ne me racontez pas que c'est une histoire d'enchaînement de Services, je ne vous suis pas.

M. le Président.- Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Conseiller, afin de voir un peu plus loin que les désordres constatés actuellement sur le Port, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager d'étendre le domaine de compétence de la Société des Ports aux quais d'une manière générale ? Ainsi les problèmes de gestion dont nous parlons incomberaient à cette société qui aurait les mains libres pour les régler.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En partie, c'est ce qu'on souhaite faire, puisque notre objectif est de faire en sorte d'attribuer la gestion des places de parkings sur les quais à la Société S.E.P.M..

Ensuite, pour ce qui concerne le problème général d'étendre la zone, il faut le voir au plan juridique, parce qu'autant que je me souviens, c'est dans la loi qu'on a imposé cette distance d'un mètre cinquante. Donc, il faut trouver un moyen juridique qui permette de le faire, mais encore une fois, on va dans cet esprit-là, parce que notre volonté c'est d'arriver à octroyer la gestion des parkings qui sont directement liés aux bateaux de grande plaisance qui accostent au Port, de laisser cette gestion-là à la Société des Ports qui a, évidemment, les moyens pour la mettre en œuvre, surtout qui a une connaissance précise des gens qui viennent et des gens qui peuvent ou pas occuper les places correspondantes.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 78 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES.....	<u>11.241.900</u>
--------------------------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 84 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.607.200
385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	151.000
385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	282.900
385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	382.600
	<u>2.423.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 85 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS 16.720.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci. C'est seulement une question sur les parkings publics, il y a sur la fiche explicative à la page 65, en recettes et en dépenses, des enlèvements de véhicules et je suis étonné du montant correspondant. Ce sont quel type d'enlèvement de véhicules ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La fourrière c'est à la fois une sanction et il y a un parking qui est géré et là, c'est la gestion du parking, qui abrite les voitures et les deux roues qui sont enlevés par la fourrière.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci. Vous savez qu'on a eu du mal avec certains services pour faire en sorte que des réservations puissent se faire par Internet, j'aimerais signaler que les parkings publics sont un service à la pointe en la matière, puisque maintenant on arrive à payer les recharges de cartes avec sa carte bleue sur Internet, pour le Service des Parkings Publics. Je crois que c'est le seul Service de l'Administration à proposer cela, donc ça méritait d'être mis en exergue.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur BORDERO, c'est le seul Service, effectivement, qui applique le Sepa aujourd'hui, et c'est aussi un Service qui est souvent en pointe. C'est

un Service qui est au sein de mon Département et c'est souvent celui qui a les bonnes pratiques qu'on souhaite développer ailleurs. Par exemple, pas plus tard que cet après-midi, j'ai eu une longue réunion avec les représentants du personnel sur le climat social au sein du Service, on a fait faire une étude pour voir comment l'améliorer, voir les points qui étaient à reprendre, voir les choses qui devaient être améliorées, donc c'est un Service qui est souvent porteur de bonnes pratiques.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsqu'on est titulaire d'une carte Monaco Parking, qui permet d'ailleurs aussi de voyager sur les bus, cette carte permet de rentrer dans d'autres parkings et elle a, à ce moment-là, une tarification à l'heure qui, je le regrette parce que cela fait beaucoup de papier, donne lieu à une facturation séparée de la facturation de l'abonnement.

C'est-à-dire que parfois vous allez dépenser 6 € dans le mois, en parkings divers et vous êtes obligés de payer une facture spéciale, cela fait un envoi pour l'administration, un envoi pour la personne qui doit répondre, enfin etc... On pourrait certainement alléger le système en ne faisant qu'une seule facturation, c'est-à-dire en additionnant directement sur l'abonnement, le montant des consommations dues.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais regarder, mais l'autre solution c'est d'avoir un prélèvement automatique qui évite les problèmes d'une facturation, mais je vais regarder ce que l'on peut faire.

Attendez, Monsieur NOTARI, déjà la première solution c'est d'avoir les factures par Internet puisque le Service envoie les factures par Internet, donc déjà, cela vous évite du papier. Donc, je vous invite à passer sur Internet, cela évitera déjà le papier pour les factures.

M. Fabrice NOTARI.- Je ne parlais pas que pour moi, je parlais d'une manière générale. Je trouve quand même aberrant qu'on ne puisse pas mettre les 6 € ou 10 € qu'on va consommer dans le mois, en addition de la facture d'abonnement, cela serait plus simple.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Votre demande est de regrouper les deux factures en fait ?

M. le Président.- Mais je pense que c'est un cas particulier du parking de Monaco-Ville, en fait. La plupart des autres ont une facturation groupée sur la même facture. Je pense qu'il y a un cas particulier en l'état.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 86 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL	848.600
387.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12.000
387.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	812.300
387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	632.400
	<u>2.305.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 87 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.579.100
388.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23.300
388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	25.000
	<u>1.627.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 88, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 89 – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	833.100
389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	292.000
389.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	125.800
389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	214.700
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	275.300
	<u>1.740.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

En propos liminaire, je dirai que la Direction de l'Environnement aurait beaucoup à gagner à faire plus de communication sur toutes les actions entreprises.

Beaucoup d'actions tout à fait honorables sont très peu connues. La communication ne consiste pas uniquement à envoyer une lettre aux Conseillers Nationaux, ou bien à parler un jour, une fois dans un journal, d'une action « x » ou « y ». La communication c'est sur le long terme, c'est plusieurs fois, c'est différents supports, c'est différents types de communication et je pense que beaucoup de nos compatriotes peuvent au fil de l'eau apprendre beaucoup de choses.

Ainsi à l'occasion de la visite du chantier de l'Ilot Rainier III, nous avons pu apprendre que les bâtiments vont pouvoir bénéficier de l'énergie récupérée par l'usine d'incinération qui, non contente de déjà alimenter en chaud et froid l'ensemble de Fontvieille, pourra également fournir l'énergie à ces nouveaux bâtiments.

Et cela, c'est tout à l'honneur, du Gouvernement et de votre Département, Monsieur le Conseiller.

Sur ce plan-là, comme sur beaucoup d'autres, il y a matière à communiquer.

De la même manière, je pense par exemple, que sur le tri sélectif mis en œuvre depuis 2008, il y a encore beaucoup de choses à faire en terme de communication. Beaucoup de gens, comme partout ailleurs en France, se posent des questions sur la manière de trier habilement telle chose ou telle autre. Là aussi, une communication ciblée est nécessaire. Des actions ont été menées au départ, mais il faut poursuivre. Voilà, ma première intervention concerne la communication dans le secteur précis de l'environnement.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci pour vos appréciations positives. Pour l'environnement, chaque fois qu'une nouvelle opération est réalisée, au-delà d'écrire au Conseil National, on fait un communiqué de presse qu'on envoie ensuite à la presse qui le prend ou qui ne le prend pas, on ne peut pas imposer aux journaux de s'intéresser à ces questions-là. Lorsqu'il y a un sujet, comme récemment le fait que Monaco a été classé A+ par la notation extra-financière, quand on a eu plusieurs demandes d'organes de presse, on a fait une conférence de presse, donc effectivement, on le fait de manière régulière. Je rappelle aussi que, chaque fois, l'Environnement fait un rapport annuel qui est diffusé le plus possible et qu'on peut trouver sur Internet, donc accessible pour tout le monde.

En ce qui concerne le tri sélectif, il y a une ambassadrice du tri, qui travaille au sein de la S.M.A., une nouvelle campagne doit être réalisée prochainement pour relancer l'intérêt là-dessus. Là, je vous suis tout à fait, effectivement, on avait fait une première campagne qui s'est bien déroulée et là, on va faire un second tir pour relancer l'intérêt sur le tri. Le mot d'ordre étant de dire que les choses que vous trieux sont bien envoyées pour être récupérées. Parce qu'il y a une idée qui tourne toujours à Monaco, qui est que nous séparons les ordures lorsque nous les trions et ensuite nous les rassemblons toutes et nous les brûlons à l'incinération. Ce qui n'est, bien évidemment, pas le cas. Donc, nous donnons des informations bien précises sur l'endroit où sont envoyés tous les éléments qui sont récupérés.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- D'où l'intérêt de communiquer, parce que les idées fausses ont la vie dure.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci.

Monaco depuis très longtemps s'occupe de l'environnement, alors qu'à l'époque, le mot n'existait même pas. Par exemple, peu de personnes savent qu'à Monaco la gestion de l'eau, avec les besoins et la population qui ont augmenté, on consomme je crois, de mémoire 10 % de moins qu'il y a vingt ans. Je l'ai appris parce que j'ai fait un rapport sur l'eau et j'ai fait venir comme expert M. FAUTRIER. Je vais dans le sens de ma Collègue, il faudrait le savoir.

Par contre, savez-vous quel est le pays où il y a le plus de cellules photovoltaïques ? C'est l'Allemagne et pourtant il n'y a pas le soleil. De ce côté-là, cela fait quelques années que le Gouvernement fait des tests à Monaco et j'aimerais savoir où en est la réflexion du Gouvernement ? On avait parlé, il y a quelques années d'un nouveau système, moins coûteux, moins rigide pour faire, peut-être, même sur les façades des immeubles, y a-t-il eu des avancées de ce côté-là ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour le photovoltaïque, il y a deux choses, il y a les aides que l'Etat peut octroyer pour installer ces cellules photovoltaïques et ensuite récupérer l'énergie qui en sort, ça c'est quelque chose qui relève de la nouvelle concession de la S.M.E.G., qui a été passée en fin d'année dernière, c'est quelque chose qui est en train d'être mis en place aujourd'hui, on n'a pas totalement fini l'exercice, puisque ce sont des équilibres qui évoluent beaucoup dans le pays voisin, on fait une veille technologique là-dessus et, on essaie, de voir quelle est la pratique et où on va se situer finalement au niveau du prix du rachat de cette électricité par rapport à ce que font les autres.

Le second point c'est, effectivement, la technologie qui évolue et qui avance, mais là, nous ne sommes pas producteurs, nous sommes attentifs aux produits qui sortent. C'est vrai que je verrais mal la Principauté couverte de cellules photovoltaïques ce qui, au niveau esthétique, n'est pas particulièrement acceptable. Donc, il faut trouver d'autres produits, des tuiles photovoltaïques qui existent aujourd'hui, mais les tuiles photovoltaïques elles, ont un rendement qui est beaucoup moins important. Nous sommes quand même, encore une fois, assez vigilants sur ces produits et nous essayons de les tester le plus souvent possible.

M. Bernard MARQUET.- De la même manière que très peu de personnes à Monaco savent que notre électricité est produite à 17 % par des pompes à chaleur. Cela aussi, il faudrait le communiquer, car je suppose que dans les futurs travaux d'extension de Fontvieille II, on continuera cette politique.

Mme Anne Poyard-VATRICAN.- Oui, sur les cellules photovoltaïques et la technologie je dirais que, si on attend qu'il y ait un système parfait qui soit utilisé par tous les pays du monde, pour le mettre en place chez nous, cela n'est pas satisfaisant. Que l'on ne se précipite pas sur le premier prototype venu, je le comprends aussi. Pour autant, là, aujourd'hui, il y a quand même des techniques qui sont particulièrement au point. Ce qui est paradoxal c'est que les pays qui utilisent le plus le solaire ce sont les pays du nord or, nous nous avons la chance, justement, d'être un pays au soleil. Alors entre un Monaco entièrement recouvert de cellules photovoltaïques et le quasi rien du tout qui existe aujourd'hui, je pense que nous avons une marge de progression certaine.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je ne pense pas que l'on puisse dire « le quasi rien du tout qui existe aujourd'hui » parce que tous les bâtiments, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, sont maintenant créés en HQE en Principauté et donc nécessairement inclus une partie d'alimentation d'énergie renouvelable. Ce sera le cas du futur immeuble Canton que nous allons faire à côté de l'immeuble Rainier III, ce sera en partie, le cas aussi, du Lycée Technique qui sera couvert de ces photovoltaïques, donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien. Il y a, effectivement, une bonne partie de composants qui sera d'ores et déjà installée sur des bâtiments publics en cours de réalisation.

Au-delà de cela, effectivement, on teste des produits régulièrement, on n'attend pas qu'un produit soit définitivement de qualité, on en teste régulièrement, on regarde comment ça fonctionne, quels sont ses rendements et en fonction de tout cela on prend des décisions sur les bâtiments publics que nous sommes en train de réaliser. Dans cette perspective de certifier ces bâtiments publics sur la démarche HQE comme on l'a dit lorsqu'on a fait la visite du bâtiment Rainier III.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Non, mais de ça j'entends bien sur les bâtiments à construire, moi je parlais plutôt sur l'existant.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 89, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

M. le Président.- Compte tenu de l'heure, nous allons arrêter nos travaux sur l'étude de ce Budget, je rappelle aux Conseillers Nationaux que la prochaine

Séance Publique aura lieu le mercredi 15 décembre 2010, à 17 heures, et pour le Gouvernement à 17 heures 30, puisqu'il y a des élections des représentations aux Assemblées Parlementaires.

La séance est levée.

—

(La séance est levée à minuit).

—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

